

Schéma départemental des enseignements artistiques spécialisés

musique, danse, théâtre, cirque



dans le département du Gers

Etat des lieux

2006 - 2009

Sommaire

Préambule	4
Introduction	5
Définitions et champs d'application	6
Méthodologie	7
Contexte départemental	8
Partie I - Première approche quantitative	9
1/ Les structures	10
2/ Les effectifs	11
3/ Implantation territoriale (Carte)	14
4/ L'activité	15
5/ L'économie des enseignements artistiques spécialisés	17
Conclusion Partie I	19
Partie II - Approche départementale par domaine artistique	21
Musique	
Carte de l'enseignement musical	22
1/ Présentation générale	23
Rayonnement des structures d'enseignement musical	24
2/ L'offre d'activité	27
3/ Organisation pédagogique	32
4/ Le personnel pédagogique	35
5/ Organisation administrative et financière	37
6/ Organisation matérielle	39
Danse	
Carte de l'enseignement chorégraphique	42
1/ Présentation générale	43
Rayonnement des structures d'enseignement chorégraphique	45
2/ L'offre d'activité	46
3/ Organisation pédagogique	48
4/ Les activités complémentaires	49
5/ Personnel pédagogique	50
6/ Organisation administrative et financière	51
7/ Organisation matérielle	54

Théâtre	
1/ Présentation générale	59
Carte de l'enseignement théâtral	60
Rayonnement des structures d'enseignement théâtral	61
2/ L'offre d'activité hebdomadaire	62
3/ Organisation pédagogique	63
4/ Les activités complémentaires	64
5/ Le personnel pédagogique	65
6/ Organisation administrative et financière	66
7/ Organisation matérielle	67
Cirque	
Carte de l'enseignement circassien	70
1/ Présentation générale	71
Rayonnement des structures d'enseignement circassien	72
2/ Offre d'activité hebdomadaire	73
3/ Organisation pédagogique	74
4/ Les activités complémentaires	74
5/ Le personnel pédagogique	75
6/ Organisation administrative et financière	75
7/ Organisation matérielle	78
Conclusion Partie II	78
Partie III - Une approche transversale par territoire	79
Introduction	80
1/ Présentation des territoires	81
1.1 Les quatre Pays du Gers	81
1.2 La place de l'intercommunalité	82
2/ Chiffres-clés par territoire	83
2.1 Les structures	83
2.2 Les effectifs	84
2.3 L'activité	87
2.4 Le fonctionnement	89
2.5 L'économie	90
2.6 L'organisation matérielle	92
Conclusion Partie III	93
Observations générales	94
Conclusion générale	95
Perspectives	95

Préambule

Le présent état des lieux est le fruit de deux impulsions convergentes :

- le besoin, identifié par l'Adda 32, partagé par le Conseil Général, et espéré par une grande partie des acteurs du secteur, d'un **diagnostic sur l'état des enseignements artistiques** dans le Gers ;
- l'incitation produite par la loi de décentralisation d'août 2004, qui fait obligation aux Départements de se doter d'un **Schéma départemental des enseignements artistiques spécialisés**, et le mouvement général de mise en œuvre de ces dispositifs en France.

Le département du Gers n'est pas concerné par le **volet financier** de cette décentralisation, puisque n'y siège aucun établissement d'enseignement artistique qui soit contrôlé et financé par des crédits d'Etat. Par contre, les objectifs dévolus à la définition et à la mise en œuvre d'un Schéma départemental, permettraient une **approche prospective et concertée** de ce secteur entre Collectivités concernées.

L'Etat des lieux présenté ici est donc destiné à fournir des éléments d'observation et d'analyse les plus profonds possibles pour contribuer à l'élaboration d'un **Schéma adapté, pertinent et innovant**, dans la logique de développement durable et d'Agenda 21 qui guide de façon majeure l'action publique aujourd'hui.

Introduction

L'élaboration d'un Schéma départemental des enseignements artistiques spécialisés dans le Gers est issue :

- de la **loi du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales ;
- des **délibérations du Conseil Général** du Gers des 27 janvier et 19 mai 2006

C'est un outil de mise en œuvre de **compétences partagées** entre le Département et les communes ou leur groupement pour les enseignements artistiques de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque.

Selon les termes de la loi, le Schéma Départemental est "*Elaboré en concertation avec les communes concernées... il a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue **d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès** à l'enseignement.*"

Deux notions sous-tendent donc l'élaboration d'un schéma départemental :

- une réflexion sur l'offre de formation par une **approche à la fois quantitative et qualitative**,
- une réflexion sur son accessibilité qui induit une **approche territoriale et économique**.

Comme le précise le Vade-mecum élaboré par le ministère de la Culture, "*Le Schéma départemental est un outil de politique d'aménagement culturel du territoire. Fondé sur une approche territoriale, c'est un **instrument de cohésion, de démocratisation et de mise en réseau** de l'offre d'enseignement artistique.*"

Document cadre adapté à la situation de chacun des départements, il repose sur un **état des lieux préalable** dont les éléments ont pour objet de susciter une réflexion partagée entre l'ensemble des acteurs concernés tout en identifiant les enjeux de développement propres à chacune des disciplines examinées.

Contrairement à d'autres départements¹ qui ont choisis de réaliser leurs Schémas par domaines artistiques distincts, il a été préféré pour le Gers une approche globale, en observant dans le même élan les quatre domaines du spectacle vivant : **musique, danse, théâtre** et **cirque**.

¹ 69 départements disposent d'un Schéma des enseignements artistiques voté, majoritairement en musique et en danse, assez souvent en théâtre. Dans la plupart des autres départements des états des lieux ont été réalisés et présentés.

Définitions et champs d'application

Le Schéma départemental porte sur **l'enseignement artistique initial**, de l'éveil à l'apprentissage, qui a pour objet de transmettre les éléments nécessaires à une pratique artistique autonome sans préjuger de l'avenir des élèves.

Cet objectif repose sur un projet et suppose une approche fondée sur un apprentissage progressif des techniques et sur l'acquisition de connaissances culturelles propres à chaque discipline, dans le cadre d'une évaluation.

C'est ainsi que se définit l'enseignement artistique initial. On peut lui opposer **l'enseignement artistique professionnel** (qui n'entre pas dans le champ de cette étude) ou la simple **pratique artistique** qui ne privilégie qu'une approche des techniques sans ses dimensions complémentaires.

Les structures qui dispensent un enseignement artistique sont, à travers leur mission première d'enseignement, au cœur d'un **système complexe où se croisent un certain nombre de questions**. Les publics touchés, les missions dévolues, les liens développés, l'articulation des différents temps (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire), la continuité des pratiques artistiques (sensibilisation, éveil, initiation, perfectionnement, pratiques amateurs...), la place de l'artiste, de la création et des lieux de diffusion...

Le présent état des lieux constitue une photographie de ce secteur d'activité. Il est **organisé en trois parties** distinctes et complémentaires :

- Une première partie synthétique qui privilégie une **approche transversale du secteur**,
- Une grande deuxième partie qui développe pour **chacun des domaines artistiques** ses modalités d'organisations et les enjeux qui en découlent,
- Une troisième partie qui synthétise sous **l'angle territorial** la place des différents domaines artistiques.

Méthodologie

Les données présentées ont été recueillies sur la base d'un **questionnaire d'enquête** adressé à l'ensemble des structures relevant des quatre domaines artistiques étudiés : la musique, la danse, le théâtre et le cirque.

Cette première étape a permis d'isoler les structures concernées par le champ de cette étude : **l'organisation d'un enseignement artistique régulier dispensé en dehors du temps scolaire** sous la forme d'ateliers ou de cours, de celles qui ne l'étaient pas.

Elle a également permis de dresser une base de données exhaustives et d'actualiser des informations pratiques (adresse, activité, statut...).

Les informations récoltées portent sur **l'année scolaire 2006/2007** avec quelques éléments de comparaison sur les trois années antérieures.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les **taux de réponses** des structures identifiées sont tout à fait satisfaisants et garantissent une analyse fidèle et rigoureuse.

Domaine	Nb envois	Non concernés	Refus	Nb attendu	Réponses	%
Musique	57	12	1	45	44	98%
Danse	64	14	1	49	41	84%
Théâtre	54	33	0	23	23	100%
Cirque	7	2		5	5	100%

La seule limite repose sur le mode déclaratif et volontaire de l'enquête.

Toutefois, le niveau de participation témoigne d'un certain intérêt des acteurs et d'une confiance dans l'opérateur d'enquête.

Seules deux structures ont refusé de communiquer la moindre information. Les 7 structures n'ayant pas informées le questionnaire ont transmis les informations nécessaires pour être intégrées, en partie, dans cette enquête.

Les **travaux d'enquête** et de dépouillement statistiques ont été réalisés par **l'équipe de l'Adda 32** :

Françoise Lamarque - chargée de mission musique

Emilie Canniaux - chargée de mission danse, théâtre et cirque

Benoit Rivière - directeur

Les **analyses** ont été guidées et rédigées par Nicolas Blanc - **conseiller technique**.

Contexte départemental

En matière d'enseignement artistique, le Département du Gers n'en est pas à sa première action. L'enseignement musical a déjà bénéficié de dispositifs et d'études antérieurs.

Les grandes étapes de la structuration de l'enseignement musical dans le Gers

Dans les années 90, les contrats de terroir donnent naissance à deux regroupements d'écoles de musique qui constituent les premières écoles intercommunales : l'école du terroir de d'Artagnan (Lupiac, Montesquiou et Vic-Fezensac) et l'école intercommunale de la Lomagne gersoise (Fleurance, Lectoure, La Romieu)

En 1997, le Conseil Général met en place un dispositif d'aides aux écoles de musique du Gers.

Depuis 1999, l'Adda 32 est partenaire de la Fédération départementale des Sociétés musicales pour l'organisation annuelle des examens fédéraux des écoles de musique.

En 2003, l'Adda 32 réalise une première étude sur l'enseignement musical.

De 2005 à 2007, l'Orchestre Départemental du Gers a permis de fédérer artistiquement un nombre important d'enseignants gersois autour d'une pratique orchestrale exigeante.

En 2006, le Conseil Général du Gers prend deux Délibérations (27 janvier et 19 mai 2006) décidant la mise en œuvre d'un schéma départemental des enseignements artistiques spécialisés.

Rôle de l'Association Départementale pour le Développement des Arts

Par ses missions, sa connaissance du terrain et des acteurs culturels et son rôle de conseil auprès de la collectivité départementale, l'Adda 32 était en mesure de conduire les travaux d'étude et de diagnostic préalables. Il était donc naturel que le Conseil Général s'appuie sur cet outil pour mener à bien ce chantier et lui confie la réalisation de cet état des lieux.

Spécialité gersoise

L'une des spécificités du Gers vis à vis d'autres départements tient à la présence importante des arts du cirque.

Domaine artistique oublié de nombreux schémas départementaux ou d'état des lieux, cette reconnaissance, comme secteur à part entière relevant d'une étude préalable à l'élaboration d'un schéma départemental constitue une première singularité.

Partie I
Une première approche :
Quelques données quantitatives

1/ Les structures

1.1 Nombre de structures

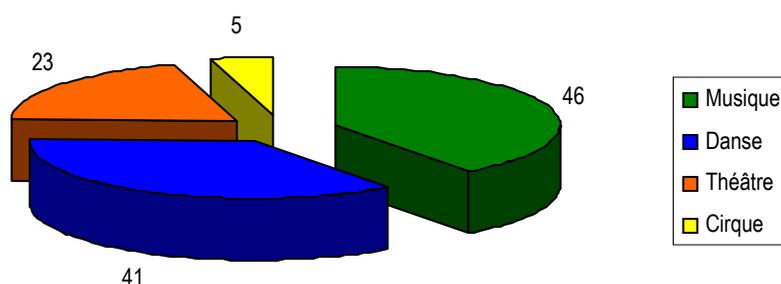
110 structures organisent **115 offres** d'activités de pratiques artistiques régulières dispensées en dehors du temps scolaires.

107 structures sont spécialisées dans un seul domaine artistique.

3 structures proposent des activités dans plusieurs domaines artistiques.

NB : à notre connaissance au moins 2 structures ont vu le jour depuis la réalisation de cette enquête. Elles ne sont pas prises en compte ici.

Répartition du nombre de structures par domaine artistique



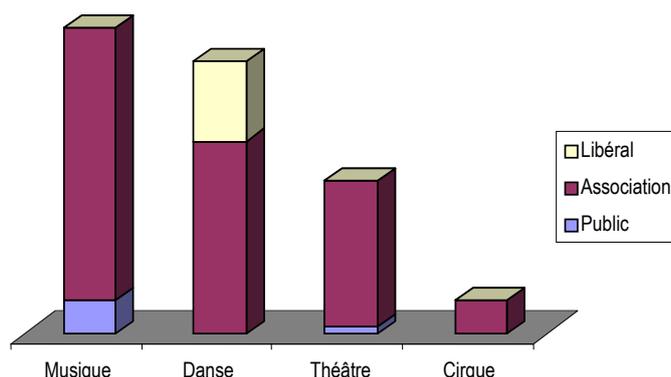
On compte presque autant de structures organisatrices en musique, qu'en danse.

Le théâtre, et encore plus le cirque, sont des domaines artistiques où les structures sont beaucoup moins nombreuses.

1.2 Statut juridique des structures

Trois types de statuts juridiques ont été identifiés :

- **Public** : l'activité est directement organisée par une Collectivité publique
- **Associatif** : l'activité est organisée via une association loi 1901 – subventionnée ou non.
- **Libéral** : l'activité est organisée sous le régime privé des travailleurs indépendants.



	Public		Association		Libéral	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Musique	5	10%	41	90%	0	0%
Danse	0	0%	29	70%	12	30%
Théâtre	1	5%	22	95%	0	0%
Cirque	0	0%	5	100%	0	0%

Le statut associatif domine largement l'ensemble des domaines artistiques à l'inverse du statut public qui est peu utilisé.

L'organisation en libéral est une spécificité de l'enseignement de la danse. Si l'on ne considère que les structures de danses académiques, cela représente 44%.

1.3 Les structures bénéficiant d'un financement public

Par financement public, on entend faisant l'objet d'attributions de subventions.

	Subventionnés		Non subventionnés	
	Nb	%	Nb	%
Musique	42	90%	4	10%
Danse	17	41%	24	59%
Théâtre	22	95%	1	5%
Cirque	5	100%	0	0%
Total	86	75%	29	25%

On observe un **taux très important de structures subventionnées en musique, théâtre et cirque**. Ce résultat est à nuancer pour deux raisons :

- Les écarts dans les niveaux de subventions sont très importants d'une structure ou d'un domaine à l'autre.
- pour les structures dont l'activité est multiple (en théâtre notamment), il est difficile de distinguer la part de subvention affectée à l'activité d'enseignement artistique du reste du fonctionnement.

En danse, le taux important de structures non subventionnées (59%) s'explique en partie par l'utilisation du **statut libéral**.

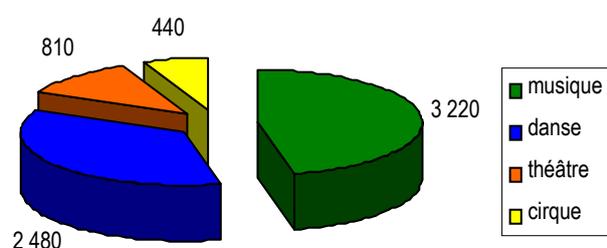
2/ Les effectifs

2.1 La fréquentation

6 930 personnes sont inscrites dans une activité de pratique artistique.

Rapporté au nombre d'habitants du Gers ce chiffre représente **3.80 %** de la population départementale.

Répartition des effectifs par domaine artistique



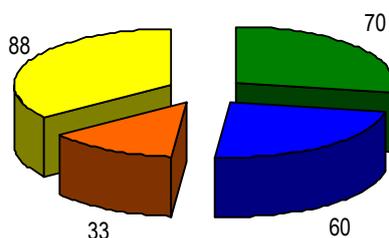
La musique constitue le **domaine artistique le plus attractif**. Avec plus de 3.000 inscrits, il rassemble 46,4% des élèves.

La danse compte pour 35,7% du total des inscrits.

Comme dans bien des départements, le théâtre (11,6%), et encore plus le cirque (6,3%) restent des **activités peu développées**.

Le nombre d'inscrits est directement en lien avec le nombre de structures organisatrices (Cf. plus haut). Toutefois, on note des différences sensibles entre les domaines artistiques si l'on compare la fréquentation moyenne des structures, comme le montre le tableau suivant.

Fréquentation moyenne des structures par domaine artistique



La fréquentation des écoles de cirque est en moyenne de 88 inscrits, alors que le théâtre n'en compte que 33. La musique et la danse ont un niveau de fréquentation moyen assez proche.

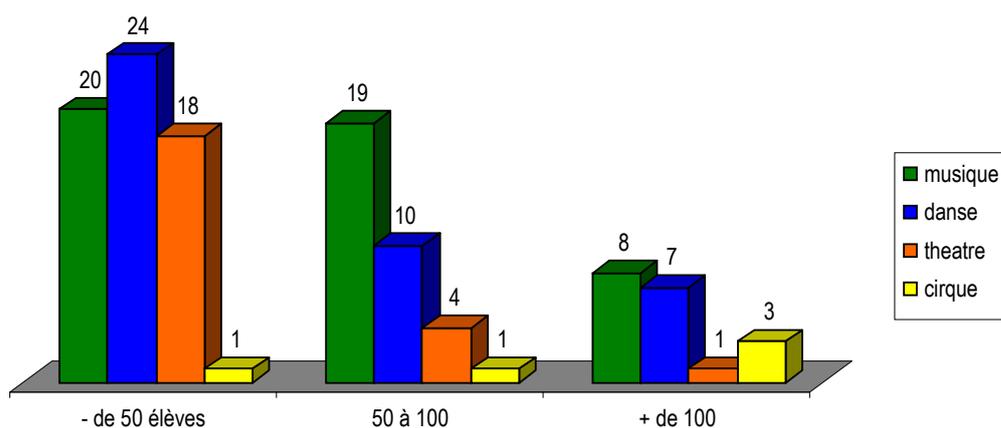
La fréquentation des structures est un **élément déterminant pour la structuration** d'une activité d'enseignement. En effet, plus l'effectif est important, plus la structure est à même d'organiser son activité et de la développer : niveau homogène, diversification des contenus et de l'offre, enseignants multiples...

La répartition des structures en fonction de l'effectif affine cette première approche.

2.2 Taille des structures par domaine artistique

En nombre de structures

	- 50 élèves	50 à 100 élèves	+ 100 élèves
Musique	20	18	8
Danse	24	10	7
Théâtre	18	4	1
Cirque	1	1	3
Total	63	33	19



Le cirque confirme un bon niveau de développement, avec 3 structures sur 5 qui comptent plus de 100 élèves. Le théâtre et la danse sont les deux domaines artistiques qui présentent la plus forte « atomisation » de l'activité. Une majorité de structures ne serait en mesure de proposer qu'un à deux groupes de niveau sous la houlette d'un enseignant unique.

Pour la musique, seules 8 structures (17%) comptent plus de 100 élèves.

2.3 Répartition des effectifs

Répartition par tranches d'âges

	3 à 18 ans	% 3-18	Adultes	% adultes
Musique	2 425	75%	795	25%
Danse	1 700	69%	780	31%
Théâtre	555	69%	255	31%
Cirque	415	94%	25	6%
Total	5 100	74%	1 830	26%

Les activités sont en majorité fréquentées par des enfants ou adolescents (74%)

Les adultes représentent néanmoins entre un quart et un tiers des inscrits pour la musique, la danse et le théâtre. Par contre, l'activité circassienne est presque exclusivement fréquentée par les jeunes.

Les 5.100 jeunes de 3 à 18 ans représentent **18% des gersois de la même tranche d'âge**.

Cette proportion paraît très importante et semble démontrer que parmi les activités de loisirs des jeunes gersois, les activités artistiques occupent une place notable. La présence du cirque contribue à cette attractivité.

Répartition par sexe

	% filles	% garçons
Musique	56%	44%
Danse	93%	7%
Théâtre	66%	34%
Cirque	64%	36%
Total	71%	29%

Sur la totalité des inscrits, 71% sont des filles.

Constat sans surprise pour la danse qui compte 93% de filles.

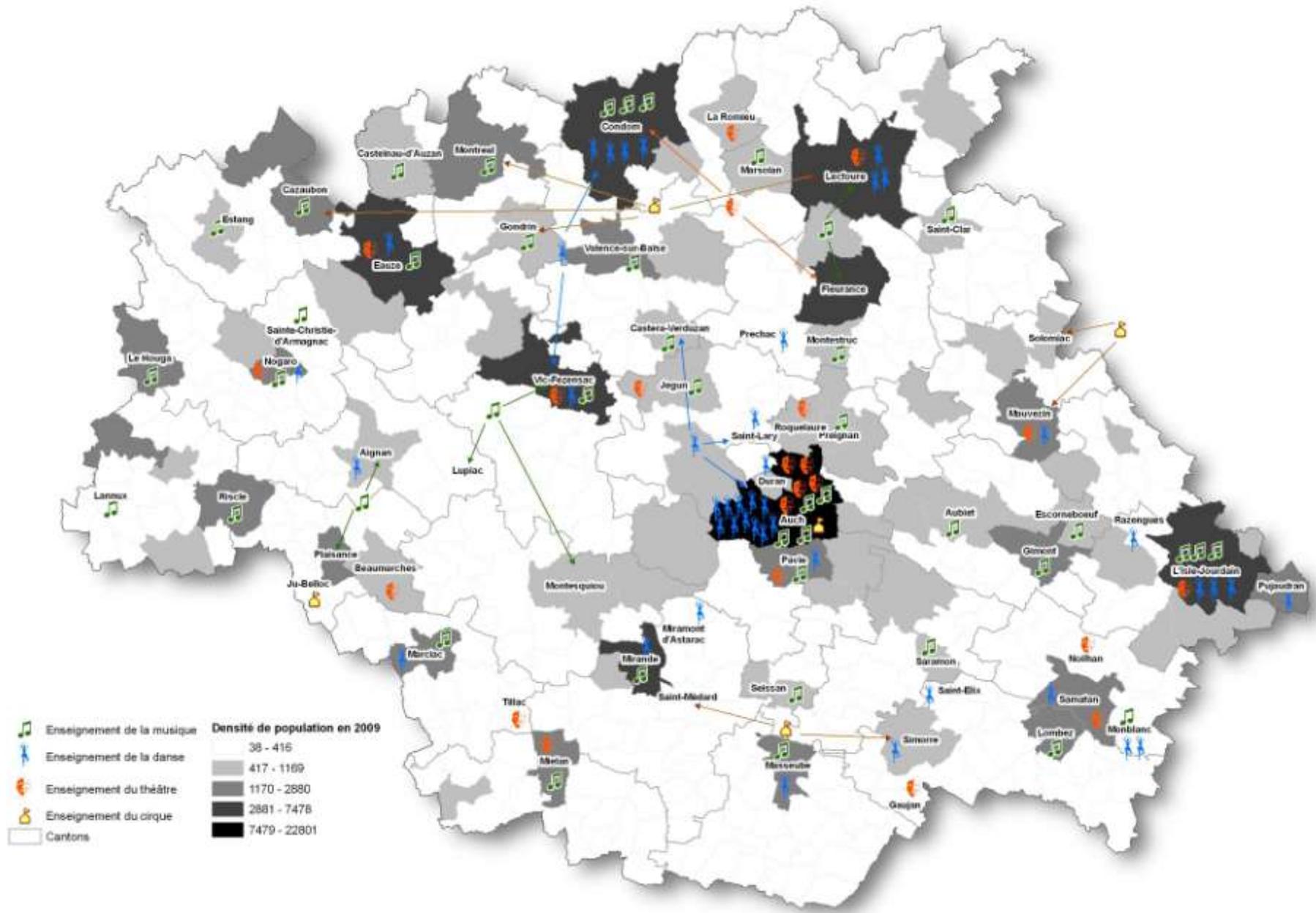
La musique présente le rapport homme / femme le plus équilibré.

Le théâtre et le cirque bénéficient d'un rapport quasi identique. S'il est courant pour le théâtre ce rapport peut surprendre pour le cirque. Une raison pourrait l'expliquer : les disciplines circassiennes les plus simples à pratiquer (équilibres) et donc les plus souvent proposées, concernent plus facilement le public féminin.

3/ Implantation territoriale des structures

(cf carte page suivante)

Carte des enseignements artistiques dans le Gers



D'une façon générale, le territoire départemental est assez bien couvert : seuls deux cantons ne bénéficient d'aucune activité artistique. L'ensemble des structures irriguent 62 communes, soit 13% des communes gersoises. Celles-ci représentent plus de 101.000 habitants, soit 57% de la population bénéficiant d'une activité artistique située à proximité.

A ce stade, **aucune dominante artistique n'apparaît** pour telle ou telle zone.

En musique, on observe une très bonne irrigation du département :

- seuls 2 cantons ne bénéficient pas de la présence de structures organisatrices,
- la commune d'Auch ne compte que 5 structures, ce qui représentent 16% des inscrits.

En danse, par contre, on assiste à une forte concentration sur Auch, avec 11 structures, qui rassemblent 40% des inscrits.

De son côté, le cirque compense un nombre de structures réduit par une offre d'activité itinérante (3 structures sur 5).

On note une assez bonne répartition du théâtre entre Auch et le reste du territoire : 5 structures pour 31% des inscrits.

Rayonnement (origine géographique des élèves)

	amplitude	moyenne
Musique	de 1 à 45 communes	15,3 communes
Danse	de 2 à 18 communes	8,6 communes
Théâtre	de 1 à 19 communes	8,3 communes
Cirque	de 5 à 30 communes	17,2 communes

Le niveau de rayonnement des structures d'enseignement de la musique et du cirque et leur attractivité territoriale est bien plus élevé que pour le théâtre et la danse.

Compte tenu de la répartition territoriale des structures musicales, l'attractivité géographique de ces dernières est plus forte que pour les autres domaines artistiques.

4/ L'activité des structures

Entre les quatre domaines artistes étudiés, une différence fondamentale oppose l'enseignement de la musique aux autres domaines :

l'apprentissage de la musique s'organise principalement sur la base de cours individuels alors que les autres domaines s'organisent autour d'un apprentissage collectif.

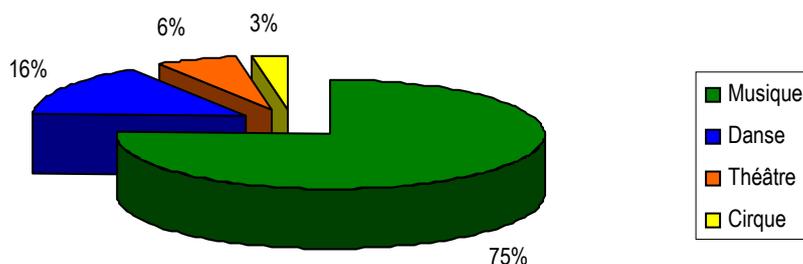
Cette différence se traduit par des écarts conséquents en termes de nombre d'heures d'enseignements, de nombre d'enseignants et de coût, comme le montre les analyses qui suivent.

4.1 Nombre d'heures d'enseignement par domaine artistique

	Moyenne hebdomadaire	Nb h mini. / semaine	Nb h maxi. / semaine	Total h hebdomadaire	Total annuel
Musique	36h	2h30	284h00	1 640h	54 440h
Danse	8h	1h00	27h00	340h	11 320h
Théâtre	5h	1h00	8h30	135h	4 440h
Cirque	12h	9h15	15h30	60h	1 960h
Total				2 175h	72 160h

NB : les données ci-dessus ont été calculées à partir des éléments fournis dans les questionnaires et élargies à l'ensemble des structures.

Répartition du nombre d'heures



Sur 72.000 heures d'enseignement artistique dispensées par an dans le Gers, plus de 54.000 heures sont dédiées à l'apprentissage de la musique. **Le rapport musique, autres domaines artistiques est de 75% - 25%.** On retrouve ici la différence fondamentale, indiquée en préalable.

Il est à noter les écarts importants constatés pour les structures musicales : de 2h30 à 284 heures par semaine.

La répartition des heures entre danse, théâtre et cirque, suit logiquement la fréquentation et le niveau de développement observé par domaine :

- le cirque présente le rapport le plus homogène. Peu d'écarts à la moyenne.
- Le théâtre et la danse comptent des écarts à la moyenne importants, avec un niveau de développement moins important pour les structures théâtrales.

4.2 Enseignants, Postes, Equivalents Temps Plein, Rémunération

Définitions : Enseignants = les personnes physiques

Postes = le nombre d'emplois offerts par structure

ETP = Equivalents temps pleins. Calculé sur la base de 20 heures d'enseignement par semaine.

TCC = Toutes charges comprises.

	Nb total d'enseignants	Nb total de postes	Nb total équivalents TP	Moyenne ETP par structure	Niveau de rémunération moyen TCC/h
Musique	145	242	82,00	1,78	30€
Danse	65	67	17,00	0,41	46€
Théâtre	39	47	5,50	0,24	33€
Cirque	9	9	5,00	1	22€
Total	258	365	109,50		

On recense 258 enseignants en activité dans le Gers, qui représentent près de 110 équivalents temps plein. Ce premier rapport donne un **indicateur de la précarité des enseignants** en activité, même si certains, notamment en musique, **compensent par une grande mobilité**. Le rapport entre les postes offerts et le nombre d'enseignants est le plus fort pour ce domaine artistique.

Entre les domaines artistiques, c'est le théâtre qui apparaît comme la discipline offrant le moins d'heures par enseignants, suivi par la danse. La musique et le cirque proposent en moyenne plus du double d'heures hebdomadaires par enseignants. 2,8 h pour le théâtre, 5,2 h pour la danse et 11 heures en moyenne pour le cirque et la musique.

La moyenne d'équivalent temps plein par structure confirme les observations relatives aux écarts de développement constatés entre les domaines artistiques. Cet indicateur montre également la **difficulté de constituer de véritables équipes pédagogiques** au sein d'une majorité de structures, notamment dans les domaines artistiques où la pratique est collective.

Enfin, le niveau moyen des rémunérations varie du simple au double entre le cirque et la danse. La musique et le théâtre offrent des conditions de rémunérations proches.

5/ L'économie des enseignements artistiques spécialisés

L'économie totale des enseignements artistiques spécialisés du spectacle vivant dans le Gers représente environ **3.500.000€ par an**.

Soit : 19,4€/habitant ou 505€/élève

Ce montant ne comprend pas deux éléments importants :

- les **coûts d'administration**,
car pris en charge directement par les services des collectivités pour les 4 structures publiques, ou assurés bénévolement par les membres de l'association support.

Ces coûts peuvent être évalués, sur la base de 10% des budgets concernés, à environs **300.000€** par an.

- les **coûts de direction** pédagogique (sauf pour la musique),
car assurés bénévolement par les enseignants, ou cette fonction n'est pas conduite.

Une projection de l'ensemble des coûts réels des enseignements artistiques gersois en 2006/2007 conduirait à une évaluation de l'ordre de **3.800.000€/an**. Ce montant ne comprend pas le coût des locaux.

5.1 Economie générale

Précautions :

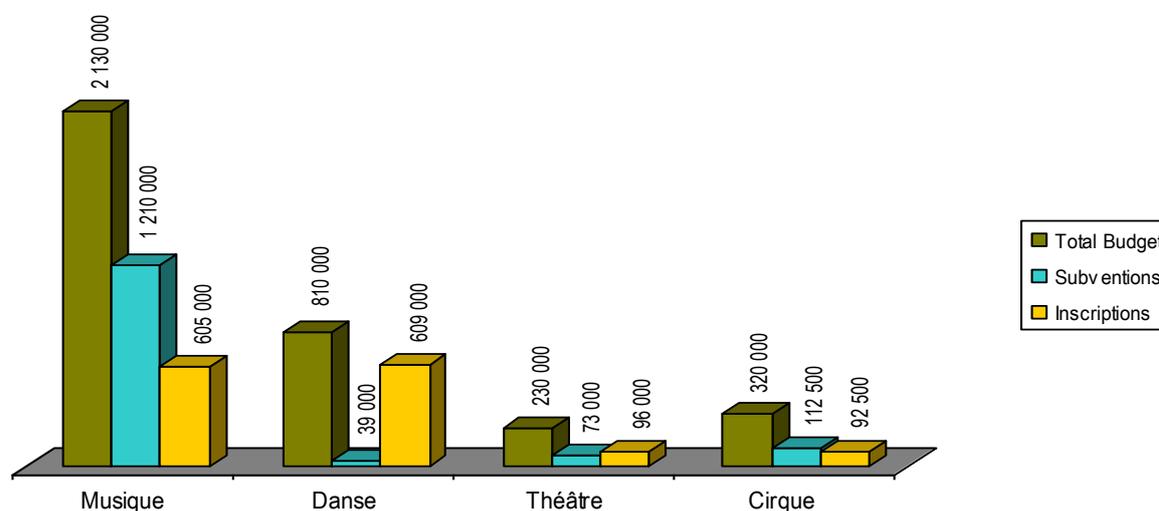
Certaines structures n'ayant pas fournies de données, nous avons procédé à des évaluations.

Nous n'avons retenu que les dépenses liées aux activités d'enseignements.

	Budgets cumulés		Subventions cumulées			Recettes d'inscription cumulées		
	Total	Par élève	Total	% budget	Par élève	Total	% budget	Par élève
Musique	2 130 000	661	1 210 000	56,81%	376	605 000	28,40%	188
Danse	810 000	327	39 000	4,81%	16	609 000	75,19%	246
Théâtre	230 000	284	73 000	31,74%	90	96 000	41,74%	119
Cirque	320 000	727	112 500	35,16%	256	92 500	28,91%	210

Le **cirque apparaît comme le domaine artistique où les dépenses par élève sont les plus élevées**. Cette situation est d'autant plus paradoxale, que le cirque reste un apprentissage collectif même si, pour des raisons de sécurité, l'encadrement pédagogique est plus lourd que pour le théâtre ou la danse.

Cette situation est certainement en lien avec le niveau de développement des structures circassiennes. En effet, ce développement s'appuie sur la création d'emplois permanents à temps plein et sur de l'administration souvent professionnalisée. De plus, le coût du matériel, de son entretien et de son renouvellement est une charge spécifique à ce domaine artistique.



La musique reste le domaine le plus soutenu par les subventions publiques (376 euros/élève) à l'opposé de la danse qui fonctionne en quasi-autofinancement (16 euros/élèves).

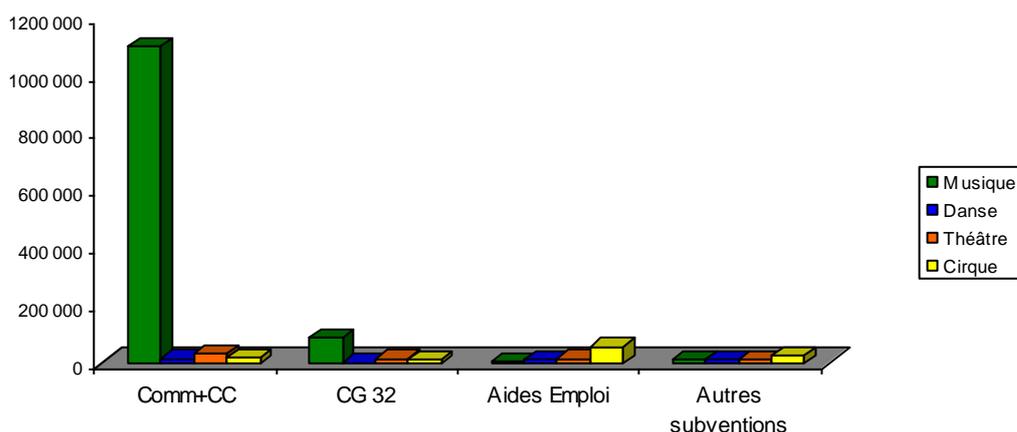
Le total des subventions accordées à la danse, au théâtre et au cirque sont près de 6 fois moins importantes que le total des subventions versées pour la musique.

Le théâtre, comme de coutume, constitue l'activité la plus « économique » à tous les points de vue : budget, subventions et inscriptions.

Ces données reflètent des disparités fortes entre les différents domaines artistiques étudiés. Chacun est marqué par ses spécificités qui seront approfondies dans la partie suivante de cette enquête.

5.2 Répartition des subventions publiques (hors apports en nature)

	Comm+CC		CG 32		CR-mp		Aides Emploi		Europe		DDJS	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Musique	1 098 143	94,38%	90 400	77,14%	4 800	14,39%	4 550	5,01%	7 000	40,67%	1 050	11,21%
Danse	14 416	1,24%	1 150	0,98%	4 961	14,87%	13 708	15,10%	1 960	11,39%	2 850	30,42%
Théâtre	30 633	2,63%	15 891	13,56%	6 400	19,18%	15 354	16,91%	0	0,00%	5 470	58,38%
Cirque	20 284	1,74%	9 750	8,32%	17 200	51,56%	57 161	62,97%	8 250	47,94%	0	0,00%
Total	1 163 476	100,00%	117 191	100,00%	33 361	100,00%	90 773	100,00%	17 210	100,00%	9 370	100,00%



Les subventions versées par les communes ou leur groupement pour l'apprentissage de la musique représentent 76,5% du total des subventions publiques. Donnée frappante, mais qui se justifie par la longue histoire de la structuration publique de cet enseignement (plan Landowsky dès la fin des années 1970) ainsi que par une économie tout à fait particulière.

Les financements en provenance de l'Europe, de la Jeunesse et sports et du Conseil Régional sont tout à fait marginaux.

Les aides à l'emploi apportent une ressource importante aux activités circassiennes. Souvent limitée dans le temps, leur disparition pourrait générer des problèmes aux structures bénéficiaires.

Les aides du Département sont surtout accordées aux structures musicales et dans une moindre mesure au théâtre. Pour ce dernier domaine, les aides sont souvent accordées au titre du fonctionnement général d'une compagnie ou pour des activités liées à la création que pour des activités pédagogiques.

Conclusion

Avec près de 7 000 personnes inscrites dans une activité de pratique artistique, pour une économie proche de 4 millions d'euros annuels, mis en place par plus de 100 structures, les enseignements artistiques, en musique, danse, théâtre et cirque, dans le Gers constitue un **pan important du secteur culturel**. Au-delà des chiffres, c'est par le public touché, les enfants essentiellement, et le rôle éducatif de telles activités dans le **développement d'un apprentissage sensible** que l'on peut apprécier le caractère essentiel des enseignements artistiques.

Marquée par de fortes disparités et organisée selon des spécificités inhérentes à chacun des domaines artistiques, cette première partie a permis d'appréhender quelques éléments clefs :

L'apprentissage du cirque est **marqué par un niveau de développement et de structuration plus important** que dans les autres secteurs, à l'opposé du théâtre marqué par une forte atomisation.

La musique est le **domaine le plus soutenu par des financements publics**, à l'opposé de la danse qui fonctionne sur de l'autofinancement.

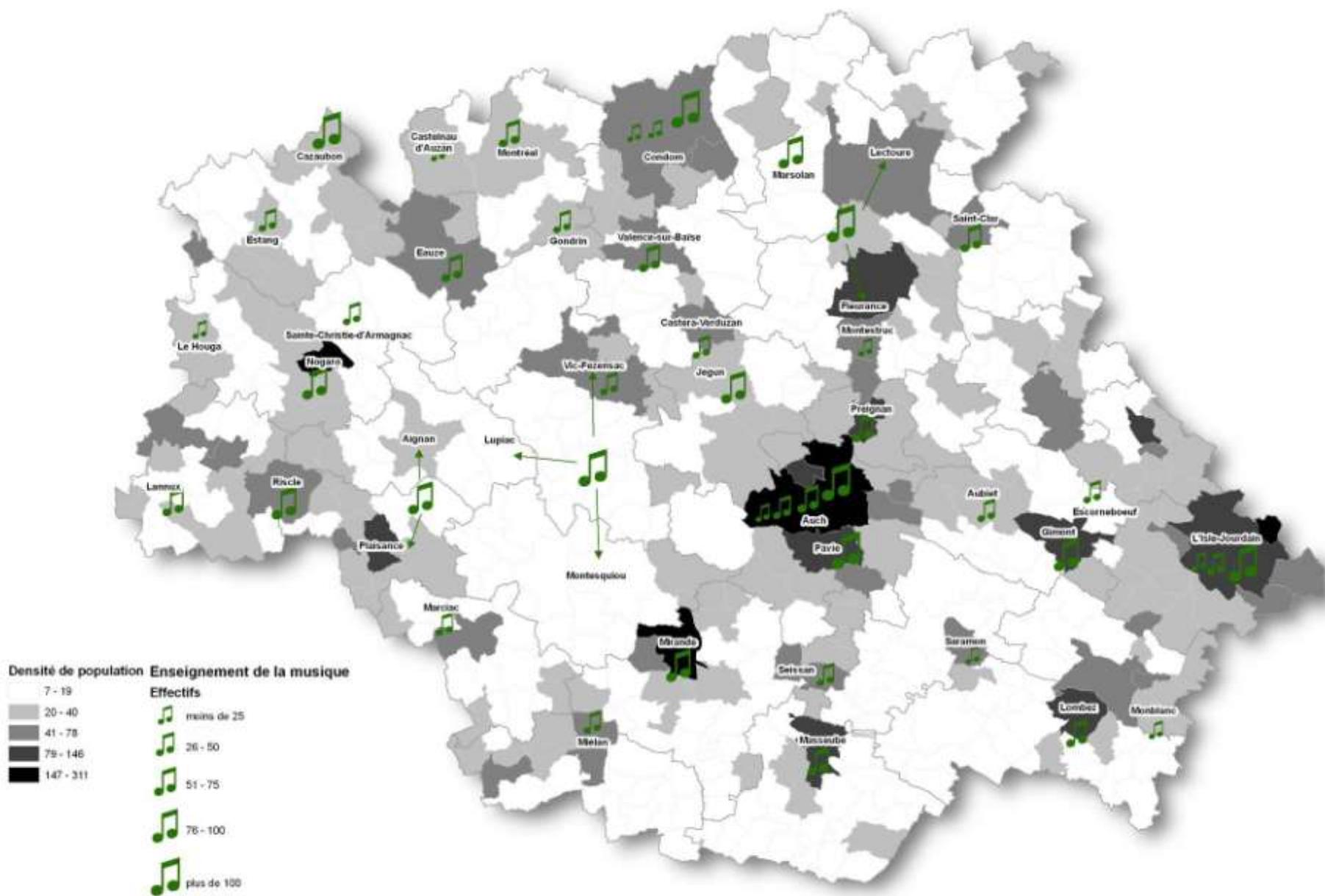
La musique et la danse sont les deux **domaines artistiques les plus attractifs** (fréquentation, nombre de structures).

Les **subventions communales ou intercommunales** constituent l'essentiel des financements publics.

Ces grandes lignes dessinent les premiers contours de chacun des domaines artistiques. **La partie suivante**, cœur de cette étude, **développera pour chacun des domaines** l'ensemble de ses caractéristiques.

Partie II
L'approche départementale
par domaine artistique

Carte de l'enseignement musical dans le Gers



La musique

La musique

1/ Présentation générale

1.1 Les structures

46 structures organisatrices d'une activité de pratique musicale ont été référencées sur le département. Deux classifications permettent de mieux appréhender leur profil et d'opérer des regroupements selon leur vocation et le statut juridique ou selon le type d'approche pédagogique.

Typologie des structures :

Sur les 46 structures organisatrices, 38 sont à vocations uniques et dédiées à l'apprentissage de la musique.

Il s'agit de :

- 34 structures **associatives**,
- 4 structures **publiques** dont 2 municipales et 2 intercommunales.

8 structures organisent parmi d'autres activités, culturelles ou sportives, une pratique musicale.

Il s'agit de :

- 7 structures relevant de la sphère **socioculturelle**, (foyer rural...)
- 1 établissement d'**enseignement général** du second degré (collège), relevant du ministère de l'Education Nationale.

En fonction de l'approche pédagogique développée par les structures, on distinguera :

32 écoles de musique

Ces structures s'appuient sur un minimum d'organisation pédagogique. L'apprentissage est progressif et s'organise en cursus. Le cours individuel d'instruments est complété par de la formation musicale et des propositions de pratique collective. Une majorité est affiliée à la Fédération des Sociétés Musicales du Gers qui applique les recommandations pédagogiques de la Confédération Musicale de France.

S'il existe une volonté certaine d'organisation pédagogique au sein de ce groupe de structures, nous verrons par la suite que les situations sont très disparates et que la mise en œuvre d'un projet pédagogique reste l'exception.

14 ateliers de pratique musicale

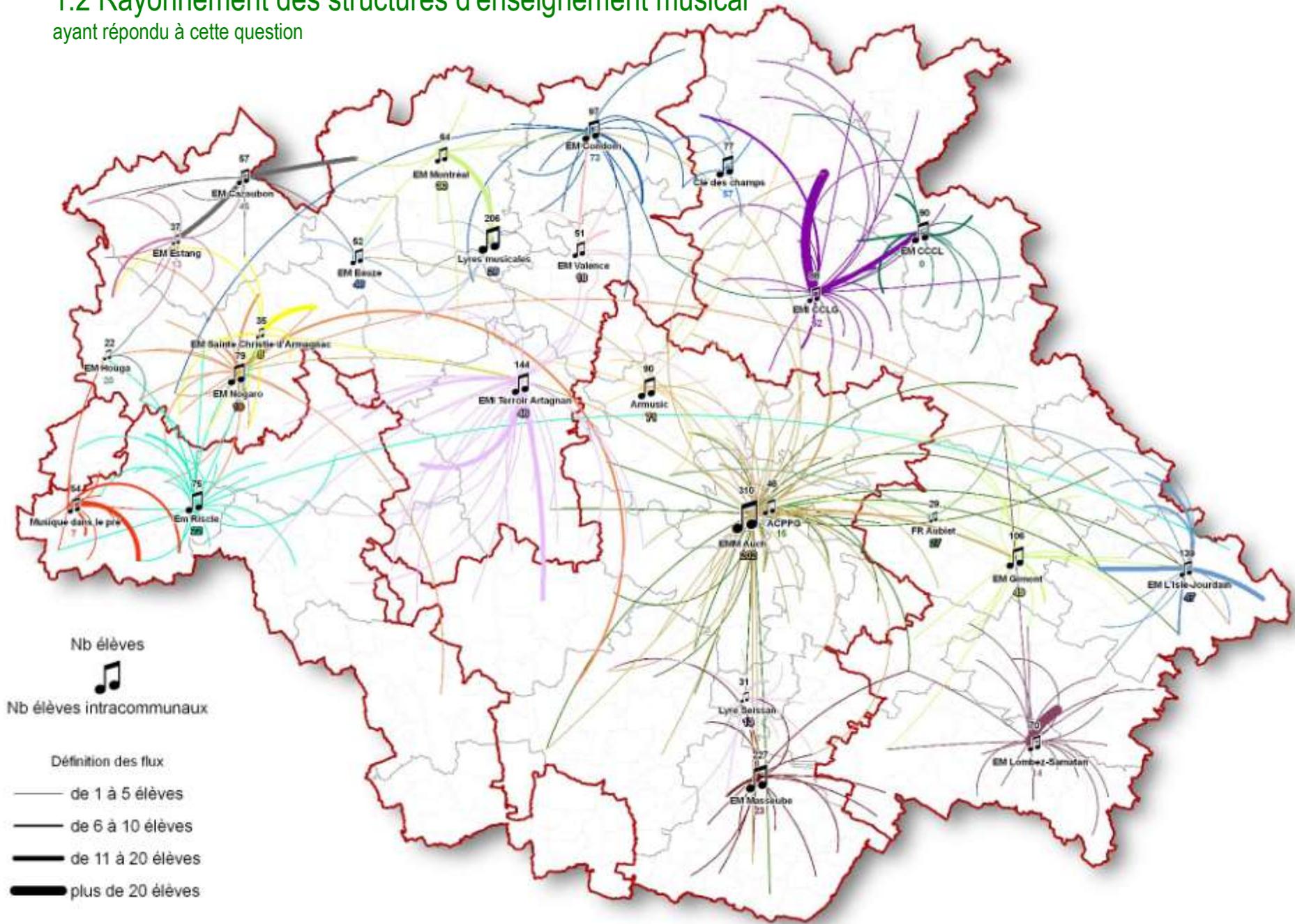
Ces structures répondent à une demande plus personnelle. L'activité est essentiellement tournée sur de la pratique instrumentale individuelle dans le cadre d'une offre restreinte ou spécialisée.

Parmi elles, 3 structures se distinguent par une activité centrée sur une esthétique artistique particulière. Ces structures bénéficient d'un savoir-faire spécialisé. En ce sens, elles constituent des structures ressources pour ces activités :

- un lieu d'apprentissage des musiques (et danses) traditionnelles,
- un lieu de formation et de diffusion des musiques actuelles,
- un enseignement de spécialité en collège sur le jazz.

Nous retiendrons, pour la suite de cette étude, la distinction des structures en fonction de cette **approche pédagogique différenciée**.

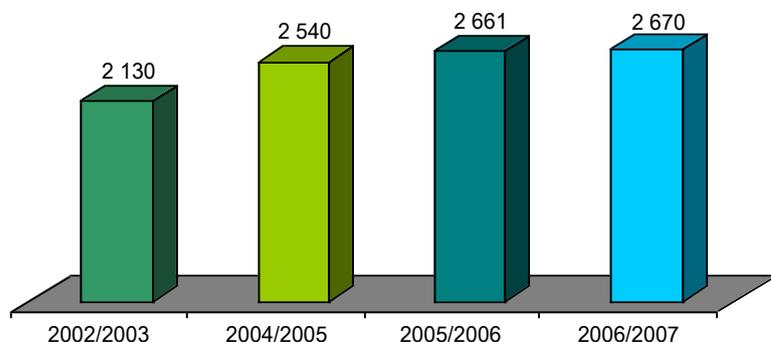
1.2 Rayonnement des structures d'enseignement musical ayant répondu à cette question



1.3. Les effectifs

Sur l'année 06/07, **3.220** personnes sont inscrites dans les structures organisatrices d'une activité musicale. On en compte, **2.675** dans les structures école de musique et **540** dans les structures d'atelier de pratique musicale.

Évolution des effectifs dans les Ecoles de Musique de 2002 à 2007



On note une progression de plus de 25% des effectifs entre 2002/2003 et 2006/2007. Cette augmentation moyenne traduit mal des disparités fortes.

Certaines structures ont vu leurs effectifs chuter de 25 à 40%, tandis que d'autres ont augmenté de 50 % à 300 %. Cette augmentation est principalement le fait d'actions volontaristes de structures déjà bien implantées relevant de la catégorie des écoles de musique.

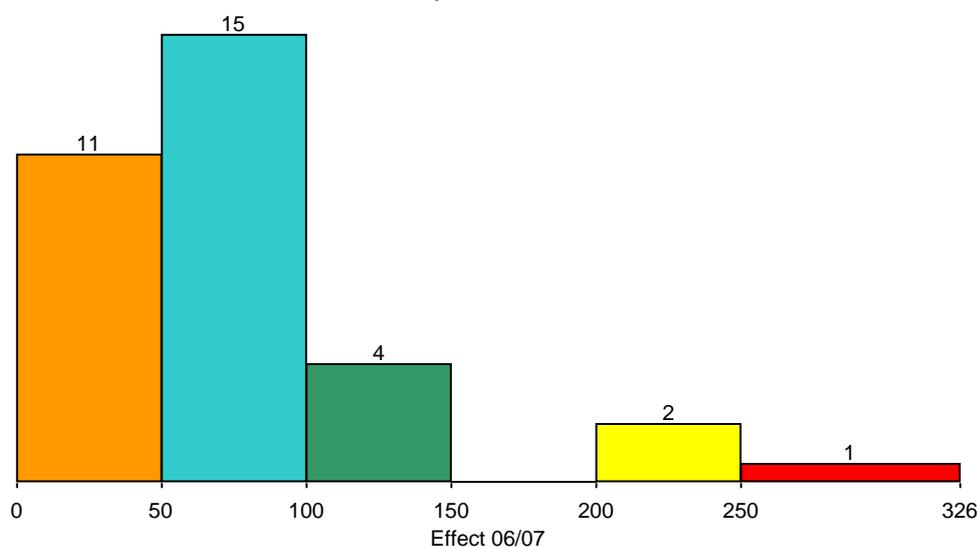
Capacité d'accueil

10 structures appartenant aux écoles de musique déclarent avoir refusé une centaine d'élèves en 2006/2007. Les raisons liées à ces refus, sont certainement le fait de moyens contraints ne permettant pas aux structures d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement.

Taille des structures et répartition des effectifs

L'effectif moyen des structures organisatrices est de 70 élèves. Toutefois, cette moyenne comporte des écarts importants.

Pour les structures école de musique :



Pour cette catégorie, la capacité moyenne d'accueil est de 54 inscrits.

Les **2.675 inscrits dans les structures école de musique** se répartissent dans :

- 7 structures qui accueillent 47 % de l'effectif soit 1 275 personnes,
- 26 structures qui accueillent 53 % de l'effectif soit 1 400 personnes.

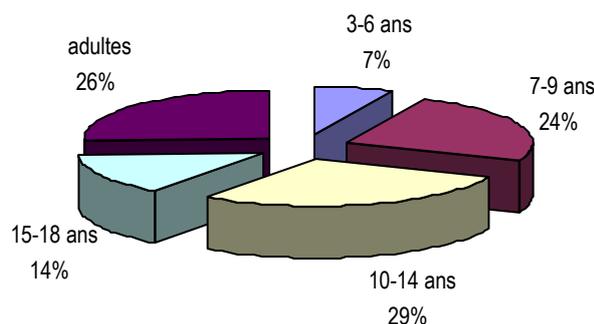
Seules 3 structures sont en capacité d'accueillir plus de 200 inscrits.

Pour les structures d'atelier de pratique musicale :

La capacité moyenne est de 38 inscrits par structure.

Seules 4 structures, sur 14, accueillent plus de 50 élèves. Une seule accueille plus de 100 personnes.

Répartition de l'effectif par tranches d'âges :



Avec 2.425 personnes âgées **de 3 à 18 ans**, cette population représente **76% de l'effectif total**, contre 26 % pour les adultes.

Le taux de pénétration des activités musicales pour la population des 3-18 ans touche **8,3% des gersois**.

La proportion entre les différentes classes d'âges est assez conforme aux constats établis dans d'autres départements :

Les 3 – 6 ans, 7% de l'effectif, sont accueillis sur des activités d'éveil ou d'initiation instrumentale. Ce type d'activité, proposé en cours collectif, génère des contraintes particulières ; formation des personnels, espace de travail... qui sont un frein pour leur développement.

Les 7 -14 ans représentent la majorité de l'effectif des structures soit 53%. C'est l'âge de l'apprentissage instrumental qui s'organise, selon le Schéma National d'Orientation Pédagogique, en deux cycles distincts répondant à des objectifs spécifiques. Ces deux cycles correspondent généralement aux deux tranches d'âges présentés pour lesquels on observe une bonne continuité des pratiques.

La chute des effectifs constatés pour les 15 – 18 ans est normale. À l'âge de l'émancipation, le choix des activités est souvent remis en cause. Cette observation est à mettre en lien avec l'entrée au lycée qui génère certainement des contraintes particulières de déplacement. On peut s'interroger également sur la capacité des structures à proposer un réel perfectionnement instrumental (cycle 3) s'inscrivant dans la continuité des deux premiers cycles d'apprentissage.

La part prise par l'accueil d'un public adulte est importante. Elle traduit une certaine souplesse des activités proposées répondant ainsi à la demande spécifique de cette classe d'âge.

2/ L'offre d'activité des structures musicales

L'enseignement de la musique dispose d'un cadre de référence défini par le Ministère de la Culture. Ce **Schéma National d'Orientation Pédagogique** a un caractère obligatoire dans le réseau national des structures d'enseignement artistique spécialisé classés par l'Etat, les conservatoires.

La dernière version a été publiée courant 2008. Il précise les enjeux et les missions dévolues aux structures d'enseignement, l'organisation pédagogique à respecter, les contenus à mettre en oeuvre, les volumes horaires... (Cf. annexe).

Ce schéma repose sur un enseignement progressif organisé en cursus, eux même découpés en cycle. Les objectifs pédagogiques et les contenus à transmettre varient en fonction des cursus et des cycles.

L'enseignement de la musique tel que préconisé par le ministère repose sur un socle commun à tous les niveaux basé sur le triptyque :

- Formation musicale, dont l'objet est d'acquérir une culture musicale générale : écoute d'oeuvre, solfège, déchiffrage...
- Technique instrumentale, dont l'objet est d'acquérir la maîtrise de l'instrument.
- Pratique collective, dont l'objet est de jouer ensemble afin de développer les capacités d'écoute, d'accompagnement...

L'observation des conditions de mise en oeuvre de ce triptyque constituera la base de l'analyse qui suit.

Toutefois, il s'agit bien d'une base minimale, les structures sont encouragées à développer des activités complémentaires ou des classes particulières : classes d'éveil et d'initiation, chant choral, composition, improvisation, direction d'orchestre...

Nous verrons dans quelle mesure ces activités sont proposées.

2.1 L'offre d'activité sur l'ensemble des structures

Répartition des heures

Sur les 1.640 h hebdomadaires estimées d'enseignement total :

- seules 330 heures, sont consacrées aux apprentissages collectifs : éveil, FM et pratiques collectives, soit 20%.
- **80% des heures d'enseignements concernent la pratique individuelle de l'instrument.**

L'offre instrumentale

Elle est à mettre en relation avec la taille des structures observées.

Les structures école de musique disposent d'une offre instrumentale beaucoup plus développées que dans les ateliers de pratique musicale.

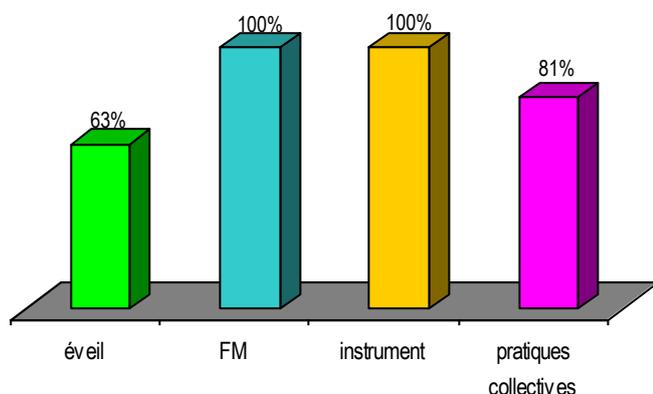
Sur les 14 structures atelier, le maximum d'instruments proposés est de 6.

Dans les structures école de musique, 17 proposent entre 10 et 20 instruments.

2.2 L'offre d'activité des structures école de musique

Répartition des activités principales

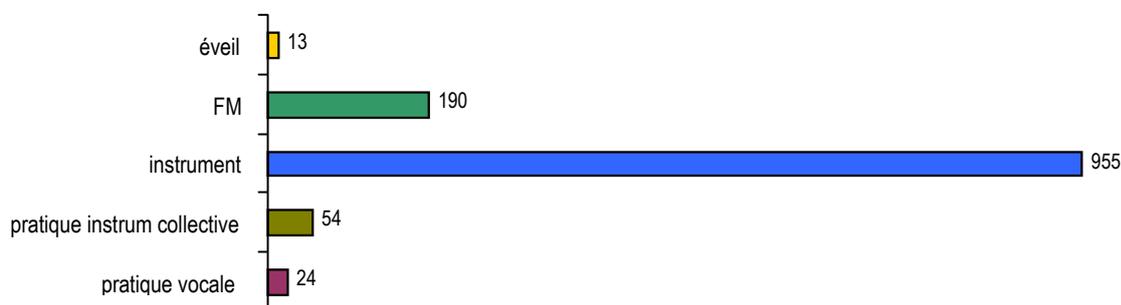
1/ en taux de structures proposant l'activité



100 % des structures proposent des cours de **formation musicale (FM)** et de **pratique instrumentale**. Les activités d'éveil et de pratique collective sont proposées par une majorité de structures.

Si elles sont **nombreuses à proposer le socle minimal d'activité**, mesurer dans quelle proportion est une donnée importante.

2/ en nombre d'heures hebdomadaire par type d'activité



La **technique instrumentale confirme sa place centrale**.

A peine plus d'un mi-temps enseignant est consacré aux activités d'éveil. 39 postes de FM sont proposés par les structures. Ce chiffre élevé s'explique par le fait que cette activité constitue un complément d'heures pour des enseignants de technique instrumentale. Ces 39 postes se partagent 190 h, soit moins de 10 ETP.

Les pratiques instrumentales collectives peinent à représenter plus de 3 ETP. Parmi elles, les formations de type harmonie occupent deux fois plus d'heures que d'autres classes d'orchestre.

Disciplines	Postes	ETP
Eveil	7	0,62
FM	39	9,48
Classe d'orchestre	12	0,90
Harmonie	6	1,80
pratique instrum collective	18	2,70
Chorale	7	0,72
Technique vocale	4	0,47
pratique vocale	11	1,19

La **pratique chorale** reste **faible** malgré une évolution notable ces 2 dernières années.

Enfin, **une seule école** propose d'initier à la **direction d'orchestre**, et on peut s'inquiéter de l'**absence** totale d'offre en **analyse, écriture, improvisation ou autres activités complémentaires**.

L'offre instrumentale

Présentation par grandes familles d'instruments



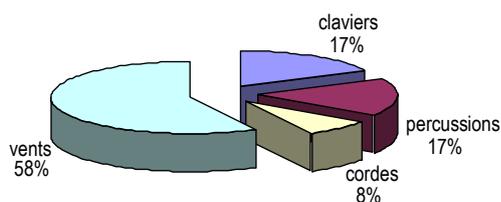
Contrairement aux tendances nationales (répartition à peu près équivalente entre les 3 grandes familles -cordes, claviers et vents-), la pratique des **instruments de l'harmonie** (vents) dans le Gers est **prédominante** : ceci s'explique par le lien historique resté très étroit entre enseignement musical et pratique amateur à travers ensembles d'harmonie et bandas.

L'existence des harmonies sur le département remontent pour certaines d'entre-elles au début du XX^e siècle, c'est dire l'importance de la tradition que l'on retrouve au travers des disciplines proposées dans les écoles de musique.

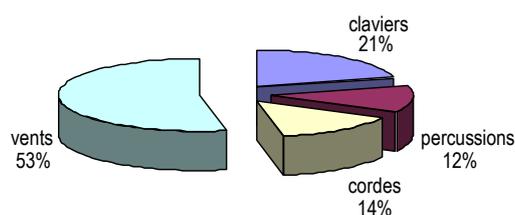
Sur 20 bandas recensées, 4 sont liées statutairement à l'harmonie, et 7 participent au financement de l'Ecole de musique dont elles dépendent.

Evolution 2003-2007 des inscrits par familles d'instruments

2003



2007



On observe un déplacement des vents et des percussions en direction des cordes et des claviers. La guitare et le piano connaissent un fort développement.

Détail des familles instrumentales

Instruments polyphoniques (nbre d'hres hebdo)

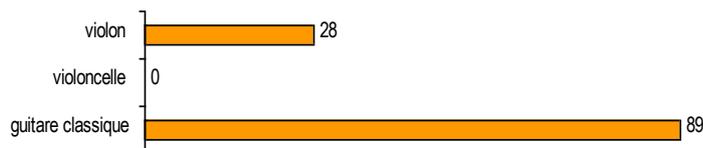


Le **piano** constitue le premier instrument pratiqué. Avec 160 heures hebdomadaires et près de 400 inscrits, il occupe comme souvent, une place essentielle.

Le reste des instruments polyphoniques occupent une place tout à fait marginale.

Disciplines	Postes	ETP	Inscrits
Piano	18	7,81	397
Clavier numérique	1	0,20	8
Orgue	3	0,10	8
Harpe	1	0,15	6
Accordéon chromatique	3	3,38	6
instruments polyphoniques	26	11,64	425

Les Cordes :

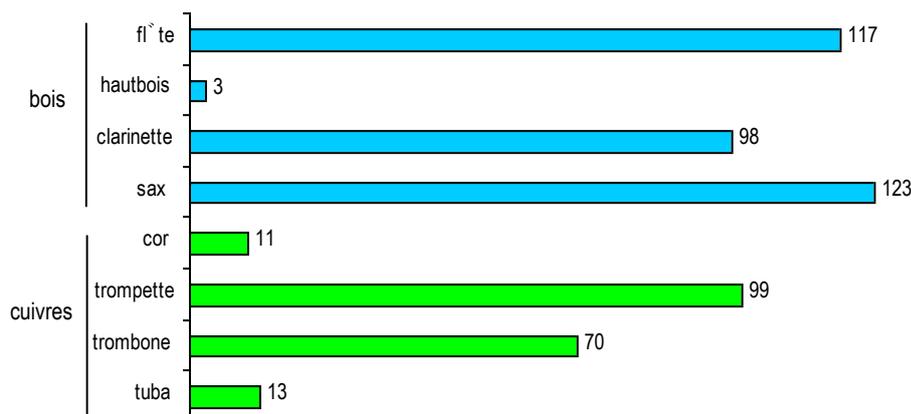


La **guitare classique** se classe, avec 224 inscrits, parmi les instruments très attractifs.

On peut regretter l'absence d'offre instrumentale en violoncelle, et la faiblesse d'enseignement du violon.

Disciplines	Postes	ETP	Inscrits
Guitares	12	5,15	224
Violon	4	1,39	60
cordes	16	6,54	284

Les Vents :



La **dominante des instruments à vent** constitue l'une des spécificités de la pratique musicale du Gers.

Avec près de 700 inscrits pour les Bois répartis à part quasi égale entre la flûte traversière, la clarinette et le saxophone est le reflet de cette tradition historique entre enseignement et pratique en amateur des ensembles d'harmonie.

Pour les cuivres, la pratique de la trompette et du trombone regroupe près de 350 personnes.

Ces 5 instruments concernent 38% des inscrits.

Comme fréquemment, la pratique du hautbois, du cor et du tuba reste marginale.

Disciplines	Postes	ETP	Inscrits
Flûte traversière	14	5,83	237
Flûte à bec	1	0,03	1
Hautbois	2	0,14	6
Clarinette	14	4,88	201
Sax	16	6,15	246
Bois	47	17,02	691
Cor	2	0,53	21
Trompette	13	4,97	201
Trombone	10	3,48	140
Tuba	10	0,63	27
cuivres	35	9,61	389

Percussions :



Avec le piano et la guitare, la **batterie** est, depuis ces dernières années, un instrument très demandé. Toutefois, cet instrument reste contenu. Avec 226 inscrits, il se place au niveau du saxophone ou de la flûte traversière.

Disciplines	Postes	ETP	Inscrits
Batterie	12	5,53	226
Percu	4	0,48	19
percussions	16	6,01	245

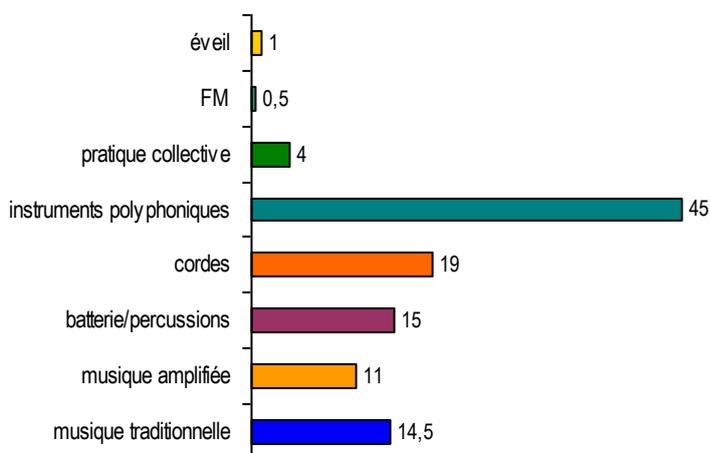
Au sein des structures école de musique, ce sont **18 instruments différents** qui sont proposés.

Piano, guitare, batterie, flûte traversière, saxophone, trompette, clarinette, trombone, constituent les instruments les plus couramment proposés.

Les autres instruments ont des effectifs réduits. Ils restent, certainement, le fait des structures les plus importantes.

2.3. L'offre d'activité des structures atelier de pratique musicale

Les différentes activités en nombre d'heures



L'éveil, la formation musicale et la pratique collective occupent une place tout à fait marginale. Moins de 6 heures d'enseignement hebdomadaire, pour ces trois activités.

Ce niveau confirme la spécificité pédagogique de ces structures, qui se consacrent **presque exclusivement à des apprentissages de techniques instrumentales**.

L'autre spécificité concerne l'apprentissage d'instruments spécifiques comme ceux dédiés aux **musiques amplifiées** ou aux **musiques traditionnelles**.

Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, la place prépondérante du trio, piano, batterie, guitare, confère la plupart de ces structures dans un créneau où la demande est forte.

Ateliers - Equivalent tps plein/discipline et nb d'enseignants/discipline

Disciplines	Nb heures hebdo	Nb de postes	Equivalent tps plein	Estimation nb d'élèves/disciplines
Eveil	1	1	0,75	
FM	0,5	1	0,475	
Pratique collective	4	1	0,2	
Batterie	15	3	0,75	30
Piano	41	3	2,05	74
Orgue	2	1	0,1	4
Accordéon chromatique	2	1	0,1	4
instruments polyphoniques	45	5	2,25	82
Guitare classique	18	3	0,9	32
Violon	1	1	0,05	2
Cordes	19	4	0,95	34
Guitare électrique	6	1	0,3	12
Guitare basse	5	1	0,25	10
musique amplifiée	11	2	0,55	22
Violon trad	1	1	0,01	6
Accordéon diatonique	3	2	0,15	6
Mandoline	1	1	0,05	2
Cornemuse	1	2	0,05	2
Percu Afro cubaine	9,5	2	0,475	
musique traditionnelle	14,5	7	0,725	10
	110	24	6,65	

Globalement, le nombre d'heures reste faible en proportion de celui dispensé par les autres structures. L'offre instrumentale est beaucoup moins diversifiée.

Si l'enseignement des instruments traditionnels (accordéon diatonique, violon traditionnel, cornemuse) et des musiques amplifiées est un élément important, leur très faible niveau de développement s'avère problématique.

3/ L'organisation pédagogique

3.1. La place des cursus

18 structures école de musique, déclarent organiser l'enseignement selon le schéma d'orientation pédagogique proposé par la Confédération Musicale de France (CMF).

Ce schéma d'orientation pédagogique, s'il diffère de celui proposé par le Ministère de la Culture, a le mérite de proposer un cadre de référence pour des petites structures d'enseignement musical. La CMF est un réseau qui a été initié par les harmonies et fanfares. Ce réseau est important dans le Gers, puisqu'il fédère 28 structures.

Le **schéma d'orientation pédagogique de la CMF** s'organise principalement autour d'un seul cursus, là où le Ministère en propose trois. Le cursus commun est celui de l'enseignement initial, que nous allons détailler. Si les volumes horaires sont assez proches entre les deux schémas pédagogiques, les objectifs pédagogiques, les contenus et les matières divergent. Cf. annexe : grille de comparaison.

Le cursus d'enseignement initial proposé par la CMF :

Ce cursus, dont l'objectif est de conduire à une pratique instrumentale autonome s'organise en trois cycles d'apprentissage distincts. Comme pour celui du Ministère, la CMF, propose une approche fondée sur le tryptique, FM, technique instrumentale et pratique collectives.

Les trois cycles du cursus se déroulent sur 7 ou 11 ans :

- les cycles 1 et 2 durent 4 ans
- le cycle 3 dure trois ans. Ce dernier, n'est pas organisé systématiquement par les structures. Il correspond à la tranche d'âge des 15 – 18 ans. Son organisation est donc lié à la capacité de la structure à répondre aux contraintes d'emploi du temps de ces jeunes adultes. Ce cycle de perfectionnement nécessite également des volumes horaires plus importants.

Pour ces raisons, c'est un cycle peu présent au sein des structures et qui concerne un nombre d'élèves réduits. Les structures dont l'enseignement s'organise en cycle propose surtout les cycles 1 et 2 du cursus d'enseignement initial.

Pour le groupe de structures qui font référence au schéma pédagogique de la CMF, les volumes horaires suivants ont été relevés :

Pour la Formation Musicale :

- En cycle 1 et 2 : L'offre varie de ¾ h à 1h30. 82% des structures proposent 1h de FM.

Pour la technique instrumentale :

- En cycle 1 : l'amplitude du cours individuel dure de 20 à 30 mn. 75% des structures proposent 30 mn.
- 2^{ème} cycle : l'amplitude du cours dure de 20 à 55 mn. 77% des structures proposent 30 mn.

Pour les pratiques collectives :

- En cycle 1 : l'offre varie de 30 mn à 2h30 mn. La majorité des structures (63%) proposent 1h et seules 26% propose 1h30.
- En cycle 2 : l'offre varie de 30 mn à 3h. 39% des structures proposent 1 hres, 33%, 1h30 et seule 16 % proposent 2h.

Ce regard sur les volumes horaires pratiqués, en fonction du cycle de l'élève, montre combien **cette organisation revendiquée est toute relative** et ne concerne que 18 structures sur les 46 recensées soit **moins de 40%**.

L'application stricte de la complémentarité FM, technique instrumentale et pratique collective pour chaque élève inscrit est difficilement tenable, compte tenu des moyens des structures.

Si l'organisation de cursus d'enseignement initial est à remettre dans le contexte singulier du fonctionnement interne des structures du Gers, le réseau constitué par la Fédération des sociétés musicales du Gers avec le soutien de l'Adda 32 a contribué à structurer un minimum l'enseignement.

La place de la formation musicale a fait l'objet d'un travail particulier quant à ses contenus. Seule une structure de la catégorie des écoles de musique ne fait pas obligation de la pratiquer.

Dans ce schéma, c'est la question des pratiques collectives qui restent délicates à organiser ; seules 4 structures rendent cette pratique obligatoire.

Enfin, aucune des structures ne fait référence à un projet d'établissement.

3.2. L'évaluation

La fédération des Société musicales du Gers, avec le soutien de l'Adda 32, organise pour le département les examens de fin des deux premiers cycles en FM et en technique instrumentale.

Le 3^{ème} cycle est organisé au niveau régional par le Groupement Régional des Fédérations Musicales.

Pour les inter-cycles, ils sont gérés au sein de chaque établissement avec comme épreuves les supports proposés par la CMF.

24 des 33 structures école de musique, proposent une évaluation pour un passage au niveau supérieur soit 85 %. Pour les structures atelier de pratique musicale seules 27% font références à la notion d'évaluation.

3.3. Coordination-concertation

Les heures de direction pédagogique et/ou administrative sont de plus en plus fréquemment rémunérées pour les structures école de musique. Environ 2/3 des structures de cette catégorie consacrent des heures à ce travail indispensable.

De même, des conseils pédagogiques sont régulièrement organisés au sein des structures. Toutefois une difficulté apparaît quant à l'assiduité des enseignants du fait de l'éloignement géographique, de la multiplicité des employeurs et du non défraiement.

3.4. Le devenir des inscrits dans les structures

Orientation des élèves en 3^{ème} cycle de Conservatoire à Rayonnement Départemental

Sur les 10 dernières années on compte **139 élèves ayant pu intégrer un niveau de 3^{ème} cycle** en Conservatoire, soit 1,02% des 5.500 élèves ayant fréquenté une structure d'enseignement musical sur 10 ans.

Ces élèves sont originaires de 13 structures école de musique.

On peut noter que de moins en moins d'élèves peuvent accéder aux conservatoires depuis que les critères d'accès ont été modifiés et se sont durcis.

Seul un atelier a envoyé 3 élèves en 3^{ème} cycle de conservatoire.

Carrière professionnelle

Environ 40 élèves, issus de 11 structures école de musique sont devenus professionnels ces 10 dernières années. Cela représente **0.6% des effectifs** ayant fréquenté une structure d'enseignement musical.

Estimation du nombre d'amateurs issus d'une structure école de musique

25% des musiciens de musiques actuelles ont suivi un parcours en école de musique. La quasi-totalité des musiciens des bandas et harmonies sont également issus d'une structure d'enseignement musical

On peut donc estimer à environ 900 le nb de musiciens amateurs en situation de pratique, issus d'une école de musique.

Si on considère qu'avec une moyenne d'âge de 31 ans dans Bandas, Harmonies et Groupes musiques actuelles, les musiciens pratiquants sont sortis depuis env 15 ans d'une école de musique, et si on peut considérer qu'un élève d'école de musique poursuit le cursus sur env 5 à 6 ans, on peut comparer les 900 pratiquants identifiés plus haut aux env 8.000 individus ayant fréquenté une structure d'enseignement musical sur 15 ans.

Ce sont donc environ **11% des élèves** qui **poursuivent une pratique en amateur contre 89%** qui ont abandonné.

3.5 Les activités complémentaires

Milieu scolaire et périscolaire

La moitié des structures proposent des actions scolaires en direction du primaire sous la forme de présentation d'instruments.

Seules 4 structures ont un membre de l'équipe pédagogique titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant. Ce diplôme est une qualification requise pour intervenir dans le temps temps scolaire. Le financement de ces activités est assuré par 8 Contrats Educatifs Locaux, 4 sont prises en charge par la mairie ou l'intercommunalité, 4 par de l'autofinancements.

Stages

15 structures organisent des stages dans l'année scolaire. Ils sont, la plupart du temps, encadrés par les professeurs eux-mêmes.

Quelques structures développent des échanges entre classes instrumentales ou entre ensemble d'harmonie.

Représentation publique et sorties culturelles

Toutes les structures organisent des représentations publiques sous forme d'auditions ou de concerts. L'amplitude par an est de 1 à 25 soit une moyenne de 6 spectacles environs par structure.

Si le temps consacré à la création de ces représentations a été difficile à quantifier, les répertoires visités sont très éclectiques puisque l'on va du classique à la variété en passant par les musiques traditionnelles. C'est l'occasion de retrouver sur scène, les élèves et leurs professeurs.

12 structures école de musique programment des sorties culturelles sur des grandes scènes nationales (Bordeaux, Toulouse...) pour des spectacles musicaux à l'exception d'une structure qui ouvre aussi à des spectacles théâtraux.

4/ Le personnel pédagogique

Dans les structures écoles de musique :

212 postes sont proposés par les structures. Ils sont occupés par 127 enseignants.

En cumulé, cela représente **72 Equivalents temps Plein.**

On observe, en moyenne, **6,42 postes par structure pour moins de 4 enseignants.** Les structures ne proposent en moyenne que 2,19 ETP. La structure la plus importante propose 14,2 ETP.

Plus de la moitié des écoles ont entre 5 et 10 postes ouverts dans leur structure. Et un peu plus d'1/3 ont moins de 5 postes.

Sur les 127 enseignants :

- 22 ont 1 ETP, 34 ont entre un ½ tps et ¾ tps, 71 enseignants ont moins d'1/2 tps.

- 71 enseignants n'enseignent qu'une discipline, 26 en enseignent 2, 19 en enseignent 3 et 11 en enseignent 4 ou plus.

Dans les structures ateliers de pratique musicale :

30 postes sont proposés par les structures. Ils sont occupés par **18 enseignants.** En moyenne, les structures ne proposent qu'à peine plus de 2 postes.

4.1. Mobilité des personnels

On observe une **mobilité relative** des personnels enseignants.

84 enseignants soit 67% ne travaillent que pour 1 seule structure.

30 enseignants soit 23% se déplacent sur 2 structures. Seuls, 13 enseignants soit 10% se déplacent sur plus de 3 structures.

Pour les écoles de musique, **83 enseignants résident dans le Gers** ce qui représente 65%. Les 22 enseignants qui bénéficient d'un temps plein résident sur le département.

4.2. Parcours de Formation

Pour la Formation initiale

Dans les structures école de musique, on distinguera les diplômes délivrés à titre pédagogique, des diplômes délivrés au titre de la pratique instrumentale.

68% des enseignants (88) ne disposent pas d'un diplôme pédagogique. Ils sont 30 à être titulaire du Diplôme d'Etat et 12 à bénéficier du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant. 3 enseignants sont doublement diplômés d'un DE et du DUMI.

54% des enseignants (71) ne sont titulaires d'aucun diplôme de pratique instrumentale. Seuls 20 sont titulaires du Diplôme d'Etudes Musicales délivrés en fin de cursus dans les conservatoires.

37, soit 28%, sont titulaires d'une Médaille d'or délivrés par les conservatoires à la fin des trois premiers cycles.

46% des enseignants d'écoles de musique n'ont aucun diplôme, ni en technique instrumentale ni en pédagogie.

Pour les structures atelier de pratique musicale, seuls 2 enseignants sont titulaires d'un Diplôme d'Etat.

Formation continue diplômante

11 enseignants en poste étaient en formation diplômante au moment de l'enquête :

- 5 pour l'obtention d'un Diplôme d'étude musicale (DEM)
- 3 pour l'obtention d'un Diplôme d'Etat (DE)
- 2 pour l'obtention du Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant (DUMI)
- 1 pour l'obtention d'une maîtrise de musicologie.

Ces formations sont prises en charge par les collectivités territoriales lorsque les enseignants sont salariés par elles.

Pour les enseignants salariés par les associations, la formation, bien que constitutive d'un droit sont rarement rémunérées.

Formation continue qualifiante

La plupart des écoles de musique ont adhéré à un moment ou l'autre aux propositions de l'Adda 32 pour la formation continue faites jusqu'en 2005². Ce plan de formation était ouvert au personnel de la fonction publique dans le cadre d'un partenariat avec CNFPT.

Un conseil pédagogique départemental déterminait les contenus du plan de formation. Entre 2000 et 2005, ce plan de formation était principalement axé sur la technique vocale, l'organisation des examens fédéraux et l'encadrement des pratiques collectives (direction d'harmonie, aborder un répertoire de musique et chant traditionnel). En moyenne et par année, 8 professeurs ont suivi les offres de ce plan de formation.

En dehors de ce plan de formation, il n'est fait mention d'aucune autre source de formation qualifiante sur le département ou en dehors.

En terme de besoins de formation exprimés par les écoles ayant répondu à l'étude, on retrouve deux grandes tendances :

- L'évolution de la formation musicale avec la question de l'utilisation des instruments dans les cours,
- L'utilisation des logiciels d'écriture musicale.

4.3. Conditions d'emplois

Sur les 161 emplois occupés dans les **structures école de musique** pour lesquels nous disposons de données, la répartition est la suivante :

- 21 sont **titulaires** fonction publique territoriale, soit **13%**,
- 17 sont **contractuels** de cette même fonction publique, soit **11%**,
- 84 bénéficient d'un **Contrat à Durée Indéterminée**, soit **52%**, dans les associations,
- 26 sont en **Contrat à Durée Déterminée**, soit **16%**,
- 13 exercent **sans véritable statut**. Ils sont bénévoles ou simplement défrayés.

Sur les 21 titulaires de la fonction publique territoriale, 18 exercent à temps plein.
5 d'entre eux sont mis à disposition d'une association.

Seules, 12 structures appliquent une convention collective. Il s'agit principalement de celle de l'animation.

² Le plan de formation de l'Adda a été gelé à partir de 2006 en attendant les conclusions du présent état des lieux.

La **rémunération moyenne** se situe en brut à environ **20 € de l'heure**. A noter que les écarts sont importants : on passe de 12 € à 32,31 € brut par heure.

NB : en 2003, le coût horaire est en moyenne de 16€ brut. On constate une augmentation moyenne d'environ 25% de la rémunération des enseignants. Cette augmentation provient de la prise de conscience d'un nombre important de structures associatives d'améliorer les conditions d'emplois et de déclaration des personnels.

Pour les **structures atelier de pratique musicale** les 14 emplois pour lesquels nous disposons de données se répartissent entre :

- 1 chèque emploi associatif
- 2 CDD
- 5 CDI
- 2 titulaires de la fonction publique d'Etat
- 4 sans véritable statuts. Ils sont bénévoles ou défrayés.

5/ Organisation administrative et financière

5.1 Administration de l'activité

Seules les structures publiques bénéficient d'une logistique administrative professionnelle.

Toutes les **structures associatives** ont une direction administrative basée exclusivement sur le **bénévolat** à l'exception d'une association qui salarie une personne à temps partiel (1 jour par semaine).

Seules 2 structures déclarent avoir signé des contrats mutualisés sur le volet administratif ou sur le volet pédagogique.

A l'image des festivals et d'une grande partie de l'activité culturelle gersoise, le fonctionnement des structures de pratique musicale reste actif grâce à la mobilisation des **bénévoles**. Il est très difficile d'avoir des chiffres précis mais l'on estime le volume horaire à plus de 400h par semaine (soit plus de **11 ETP**) sur l'ensemble des structures associatives, compte tenu du nombre d'élèves et du nombre de professeurs.

Toutes les structures école de musique sont dotées d'un règlement intérieur. Des documents d'information sont souvent édités afin d'informer au mieux les parents d'élèves des différentes activités.

5.2 Financement de l'activité

L'économie de l'enseignement de la musique s'élève à environ : **2.130.000 €**

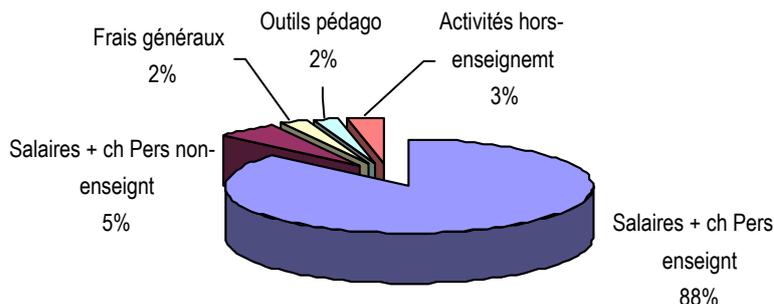
- 1.820.000 pour les structures écoles de musique,
- 310.000 pour les structures ateliers.

Ramené au nombre d'élèves, on obtient un coût par élève de 680 € pour les structures écoles de musique et 574 € pour les ateliers.

Il faut toutefois nuancer ces chiffres. L'écart pour les structures écoles de musique est très important. Il oscille entre 160 jusqu'à 1.520 € par élève.

Ces écarts s'expliquent par des variations importantes de la masse salariale, notamment entre les structures qui se sont professionnalisées et celles qui conservent une part de bénévolat importante, y compris dans l'équipe pédagogique.

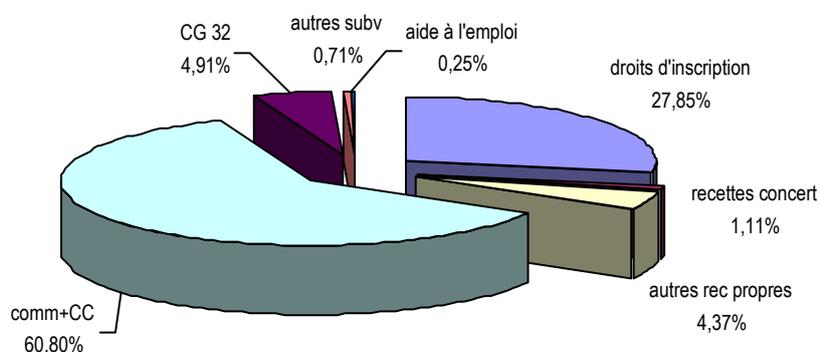
Répartition des charges



Si l'on reconstitue un budget type moyen du point de vue des dépenses on observe que **93% des dépenses** des structures **sont consacrés au financement de la masse salariale**. 88% pour le financement des enseignants et 5% pour le financement des autres personnels.

En volume, les charges de personnels des structures **écoles de musique** représentent 1.560.000 € environ.

Répartition des produits

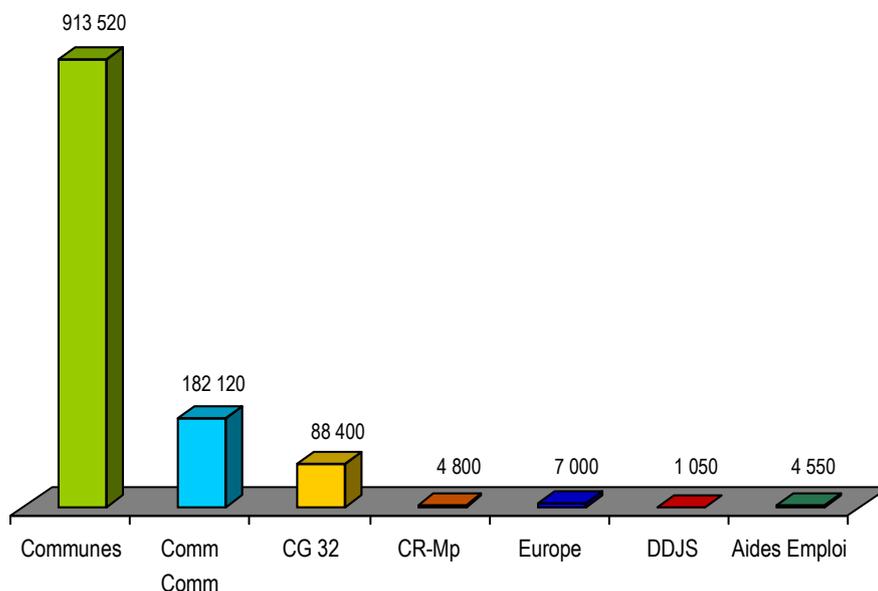


La part moyenne des **subventions** représente environ **67 % des recettes** des structures.

33 % des recettes sont des recettes propres, soient tirées des droits d'inscription, pour 28%, soient correspondent à de l'autofinancement pour 5,5 %.

Certaines écoles bénéficient dans leur auto-financement d'un apport important de produits issus des activités de la banda associée. Cela peut représenter jusqu'à 10% du budget total.

Répartition des subventions



Les communes occupent une place essentielle dans le financement des structures de pratique musicale. 76% des subventions attribués sont le fait des communes. L'intercommunalité représente 15%.
Ce premier niveau de collectivité constitue **91 % des financements publics** pour l'enseignement musical.

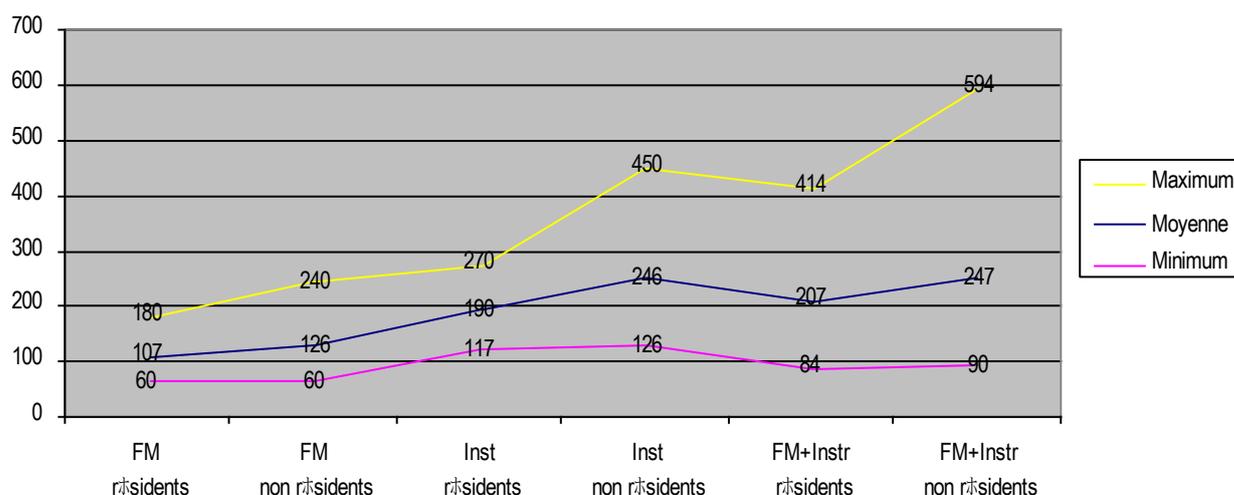
Le **Conseil Général du Gers** avec 88.400 euros de subventions accordées représente **7%** du total.

Les autres financeurs sont marginaux.

5.3 les tarifs d'inscription

22 structures écoles de musique ne font pas de distinction de tarification entre le "territoire de financement" et l'extérieur.

Tarifs des structures Ecoles de musique



11 pratiquent des tarifs distincts. Le pourcentage entre les tarifs "territoire de financement" et l'extérieur varie de 110 à 320 %. Parmi les écoles qui pratiquent des tarifs différenciés, on peut considérer 2 tendances :

- une majorité qui cherche à équilibrer leur budget en affectant une légère plus-value aux résidents extérieurs,
- et quelques unes dont les tarifs pour l'extérieur est avant tout dissuasif.

1 seule structure applique des tarifs différenciés en fonction du niveau de l'élève.

Les tarifs moyens pratiqués restent raisonnables. 207 euros pour l'inscription dans un cycle comprenant la technique instrumentale et la formation musicale.

Les écarts importants constatés proviennent du poids de la masse salariale lié aux statuts des personnels employés.

26 structures écoles de musique pratiquent des **tarifs réduits** prenant en compte :

- le nombre d'enfants d'une même famille, 23
- le nombre de disciplines, 19
- le niveau des revenus, 2

6. Organisation matérielle :

6.1. Les locaux :

Contrairement à la danse, il n'y a pas de contrainte obligatoire concernant les locaux, si ce n'est les règles générales de sécurité pour les établissements recevant du public.

Pour les structures Ecoles de musique

2 structures fonctionnent sur des antennes délocalisées sur le territoire pour répondre à leur impératif d'intercommunalité.

28 structures ont 1 seul lieu d'enseignement. 3 utilisent des locaux différents au sein de la même commune.

Sur les 34 structures :

- **32 écoles ont des locaux mis à disposition par les communes** et 2 sont propriétés d'une intercommunalité. Tous les bâtiments appartiennent à des collectivités locales.
- **19 structures ont des locaux uniquement dédiés** à leurs activités. Moins d'une dizaine d'écoles est implantée dans un bâtiment repéré pour cette activité.
- **Seule une structure est implantée dans un local conçu à cet effet.**

Aucune autre structure ne respecte les recommandations concernant les lieux d'enseignement musical, notamment sur le problème de l'insonorisation des salles utilisées.

Dans tous les autres cas où l'école a ses propres locaux, il s'agit de réhabilitation de bâtiments conçus au départ pour un autre usage.

Le **nombre de salles de cours** à disposition des structures varient **de 1 à 12**. La majorité des structures peuvent compter sur trois salles d'activité.

Enfin, 10 structures ont pour projet d'intégrer de nouveaux locaux dans les mois qui viennent.

Seules 2 ou 3 structures ont mis en place un embryon de **centre ressource**.

6.2. Les instruments

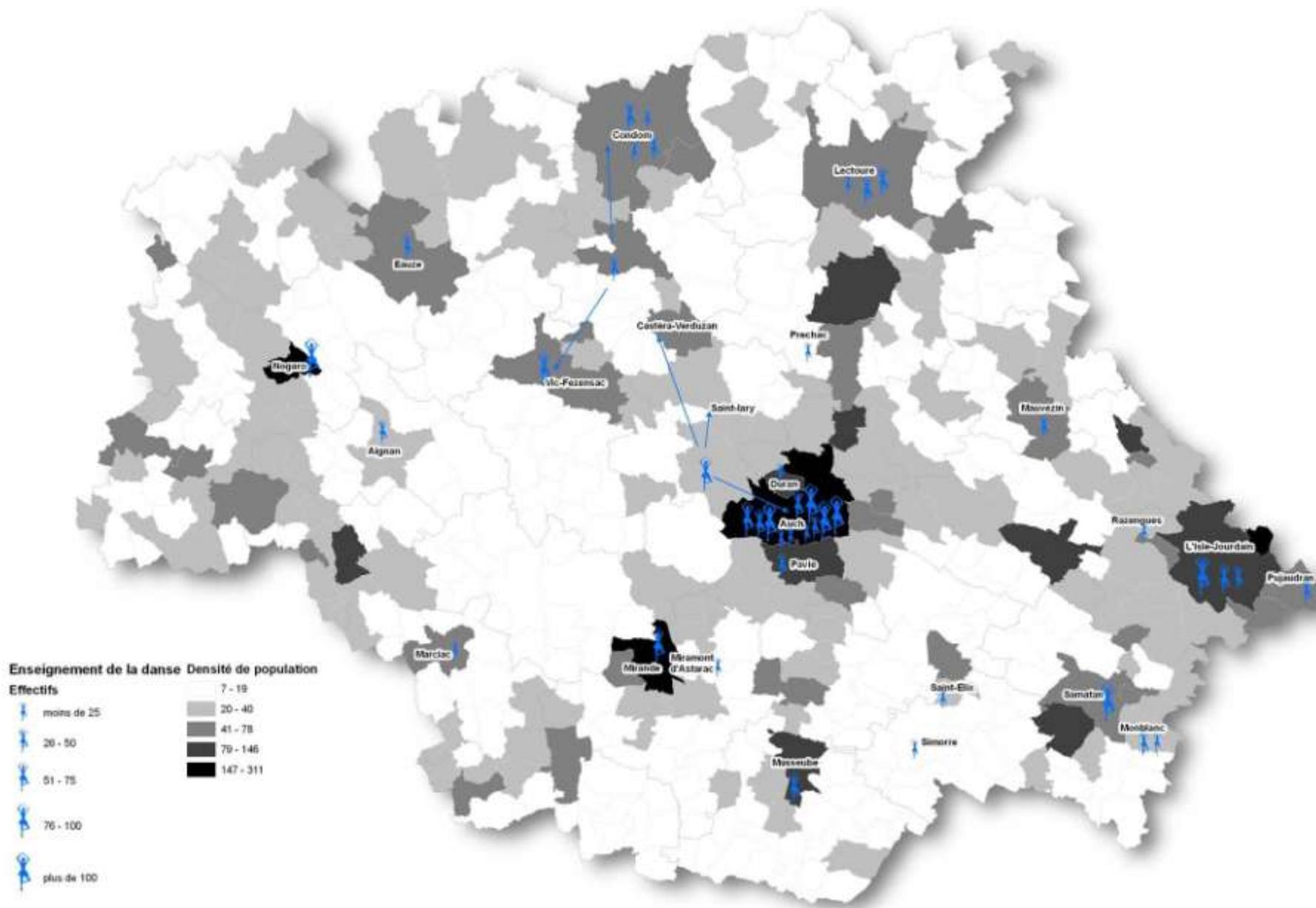
Le **parc instrumental** des établissements d'enseignement musical sur le département s'élève à **486 instruments**.

1/3 est prêté par la FDSM à ses sociétaires via le dispositif mis en place par la Région Midi Pyrénées.

Les 2/3 restant sont acquis par les structures elles-mêmes et sont alors proposés en location ou parfois gratuitement. 17 structures possèdent leurs propres instruments. Ils sont utilisés pour les activités d'enseignement (clarinette, sax, flûte...) ou pour un usage dans les ensembles d'harmonie (tuba, percussions, saxophone baryton).

La danse

Carte de l'enseignement chorégraphique dans le Gers



La danse

1/ Présentation générale

Depuis 1989, l'enseignement de la danse est réglementé par une loi inscrite au code de l'éducation.

Cette loi a été adoptée pour répondre à une question de santé publique, par la prévention des risques physiologiques liés à la pratique de la danse, notamment chez les plus jeunes. La loi précise à la fois des conditions de diplôme pour l'enseignant (Diplôme d'Etat ou Certificat d'Aptitude) et des conditions d'hygiène et de sécurité pour les bâtiments (Art L 362.1 et suivants du code de l'éducation) ; Plancher à double lambourde, cabinet d'aisance, vestiaire, douche, trousse premier secours et normes de sécurité pour les bâtiments ERP classés « P ».

L'obligation de détention d'un diplôme, pour l'enseignant, se limite à trois styles de danses jugés particulièrement sensibles : le classique, le jazz et le contemporain. Ces danses sont dites académiques. Elles bénéficient, comme nous l'avons vu pour la musique, d'un Schéma National d'Orientation Pédagogique élaboré par le Ministère de la Culture.

Les autres styles de danse s'enseignent aujourd'hui sans obligation de diplôme. Elles ne bénéficient d'aucun référentiel pédagogique national.

Dans la suite de l'étude, nous distinguerons donc 2 types de structures :

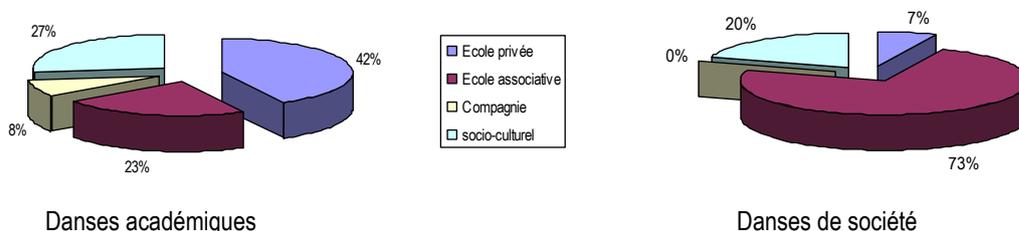
- les structures qui organisent des **cours de danses académiques** en classique, jazz et contemporain. Nous y incluons également la pratique du Hip-hop.
- les structures qui organisent des **cours de danses de société, qui regroupent tous les autres styles de danse.**

1.1 Les structures

41 structures ont répondu à l'enquête sur 49 concernées. Parmi elles, on compte :

- 12 structures privées,
- 17 structures associatives,
- 2 compagnies professionnelles,
- 10 structures socioculturelles.

25 structures organisent des cours de danses académiques et 16 structures organisent des cours de danses de société.



Le recours à des structures privées de type libéral est beaucoup plus développé pour les structures relevant des danses académiques, 42% d'entre elles.

La forme associative domine nettement l'organisation des activités en danse de société.

Seules 4 structures sont affiliées à la Fédération Française de Danse (FFD).

1.2 Les effectifs

L'ensemble des structures totalise **2.480 inscrits** en 2006 / 2007.

Plusieurs structures ont leurs effectifs en baisse sur les 3 années de référence. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la création de nouvelles structures. Cette analyse est avancée avec prudence compte tenu des éléments dont nous disposons.

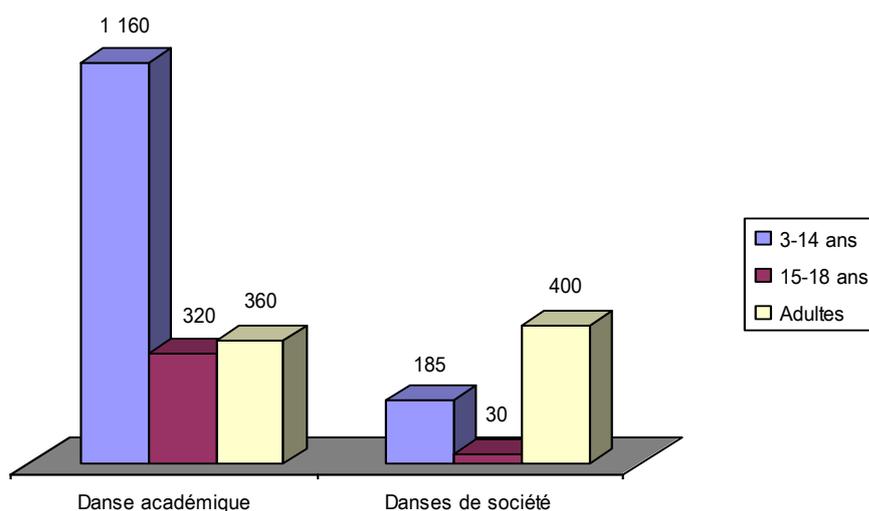
7 structures refusent des inscriptions faute de places disponibles.

Les effectifs se répartissent comme suit :

- **1.850 inscrits** au sein des structures organisatrices **en danses académiques**
- **630 élèves** au sein des structures organisatrices en **danses de sociétés**.

La commune d'Auch totalise 821 inscrits, rien que pour les danses académiques. Cela représente plus de 44% des inscrits dans ces disciplines.

Fréquentation des activités pédagogiques par tranches d'âges



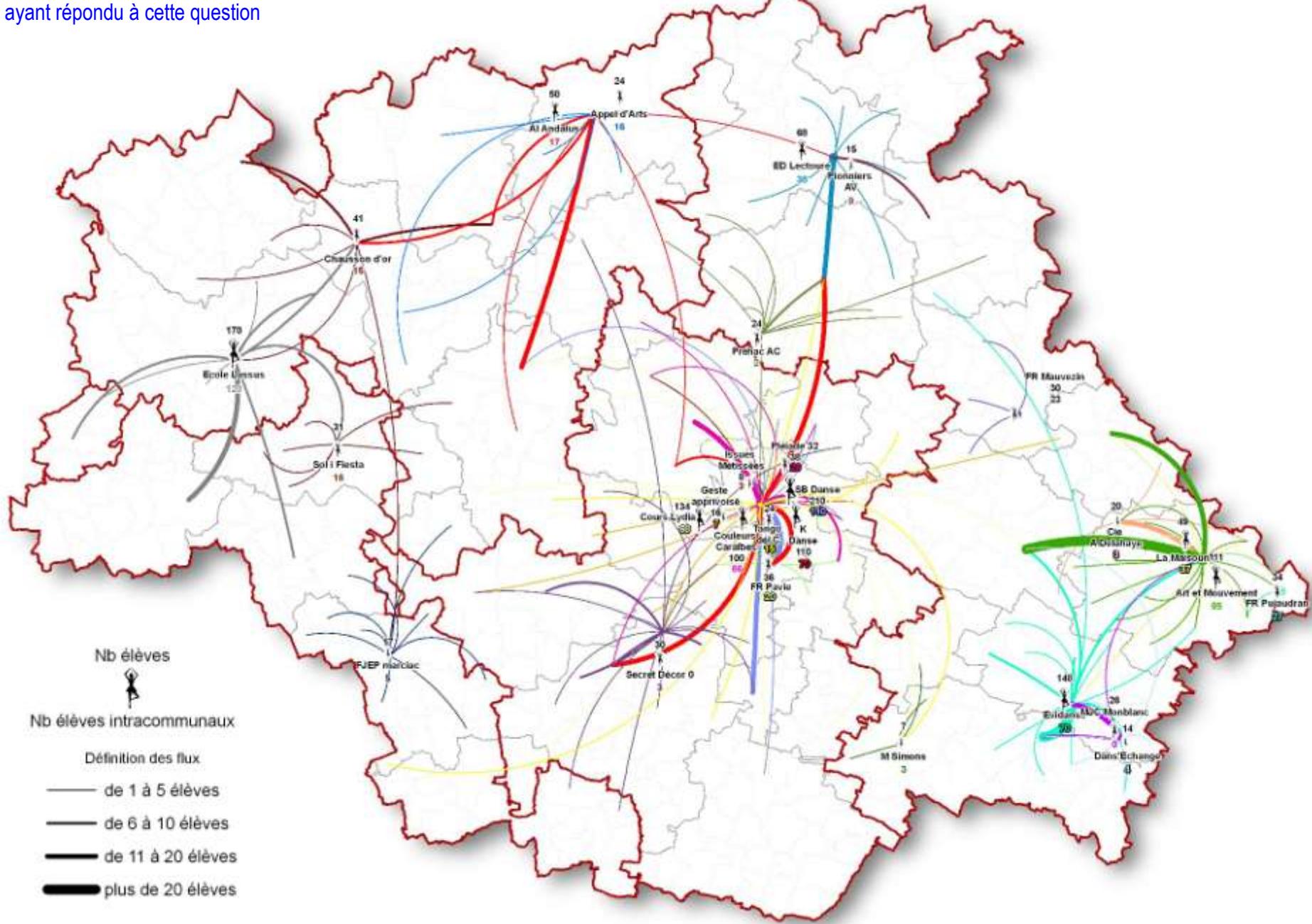
Le public touché par les deux catégories de structures est très différent :

- les structures de danses académiques concernent surtout le jeune public : les 3-14 ans représentent 62,7% de l'effectif.
- à l'inverse, les danses de société concernent principalement les adultes, qui constituent 63,4% de l'effectif.

Taux de pénétration dans la population

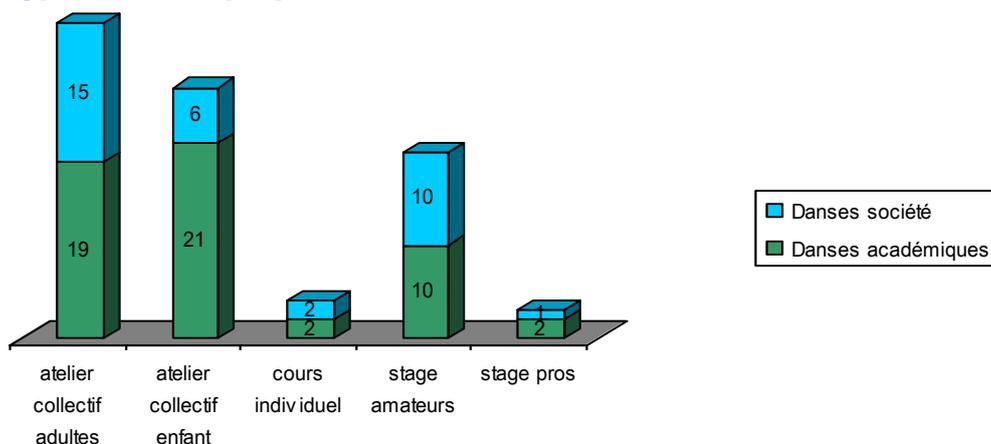
La tranche d'âge **de 3 à 18 ans** représente environ 1.700 élèves en danse, soit **5,8%** de la population gersoise de cette tranche d'âge.

1.3 Rayonnement des structures d'enseignement chorégraphique ayant répondu à cette question



2/ L'offre d'activité des structures :

2.1. Type d'activité proposée (en nombre de structures)



Pour les 25 structures en danses académiques :

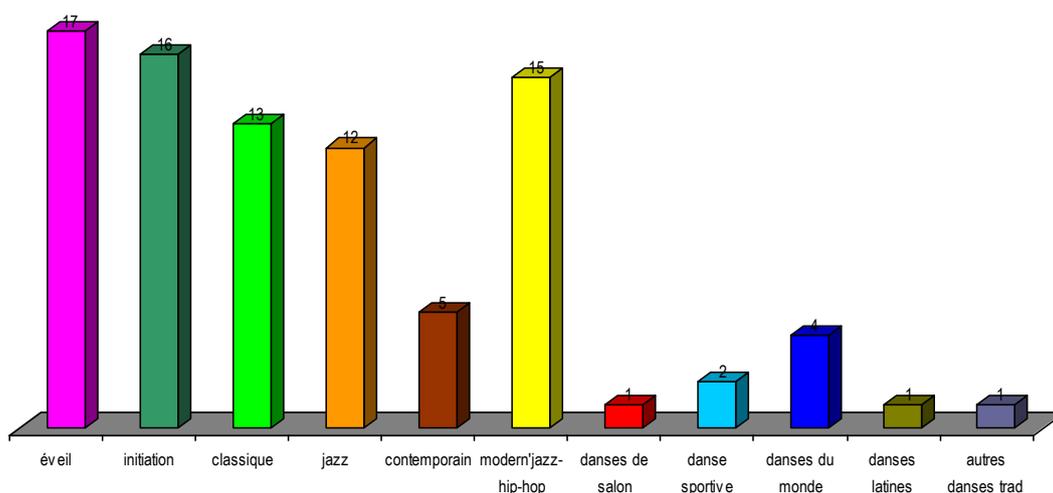
- une large majorité propose des cours en direction des adultes (19) et des enfants (21)
- le cours individuel et l'organisation de stages professionnels sont peu développés,
- des stages amateurs sont proposés par une dizaine de structures.

Pour les 16 structures de danses de société :

- la quasi totalité s'adresse aux adultes en cours collectif,
- une minorité organise des cours en direction des enfants,
- une proportion importante de structures proposent des stages pour les amateurs,
- comme pour les danses académiques, les structures de cette catégorie proposent peu de stages professionnels et de cours particuliers

2.2. L'activité des structures en danses académiques

Les disciplines proposées (en nombre de structures)



Une majorité de structures proposent des cours d'éveil et d'initiation. Ces activités s'adressent principalement aux 3 – 7 ans.

La danse contemporaine est très peu proposée par les structures, qui leur préfère la danse jazz, modern jazz et hip-hop.

La danse classique est proposée par la moitié des structures organisatrices.

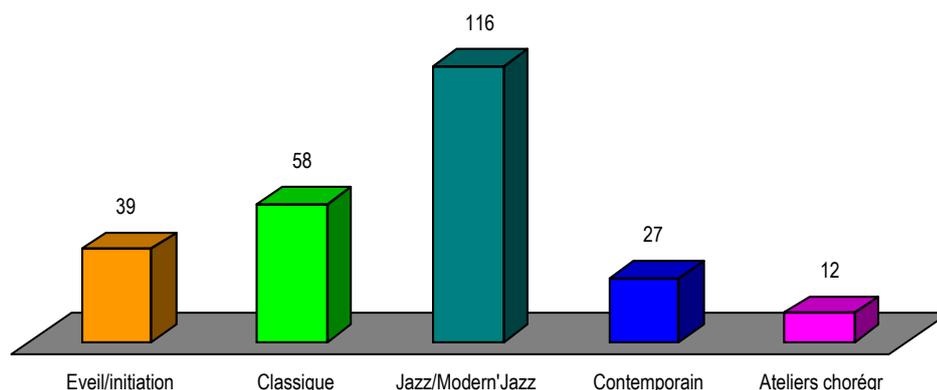
Quelques structures qui organisent essentiellement des cours de danses académiques proposent en complément des cours de danse de société.

Aucune structure ne dispose d'une offre dans les 3 disciplines académiques.

8 structures sont spécialisées en ne proposant qu'une seule discipline. 10 structures proposent au moins 2 disciplines.

Répartition horaire des disciplines (par semaine)

	Nb hres Mini/structure	Nb hres Maxi/structure	Nbre hres total	Nbre structures
Eveil/initiation	0,75	3	39	20
Classique	1	9,5	58	12
Jazz/Modern'Jazz	0,75	11,5	116	16
Contemporain	1	8,5	27	5
Ateliers chorégraphique	2	4,5	12	4



Le jazz et le modern jazz représentent 46% des heures de formation proposées par les structures.

Avec seulement 27 heures hebdomadaires, la danse contemporaine est sous représentée. Elle représente 10,7% des heures.

Les ateliers chorégraphiques proposent une approche de la danse plus artistique que technique. Basés sur l'improvisation, ils font souvent références à une approche contemporaine de la danse.

La danse classique compte pour 23% des heures de formation.

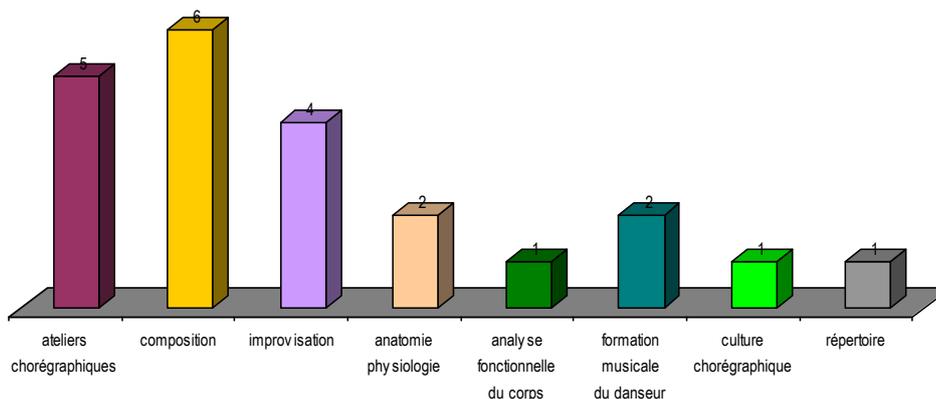
Le nombre d'heures hebdomadaire moyen pour les structures de danses académiques est de 11h.

Les disciplines complémentaires proposées par les structures de danses académiques

(en nbre de structures)

Comme pour la musique, l'enseignement des danses académiques ne peut se satisfaire d'une approche technique. Le Schéma national définit un certain nombre de disciplines complémentaires à développer selon le cycle ou le cursus pour lequel on s'adresse.

Le graphique ci-dessous en propose un aperçu.



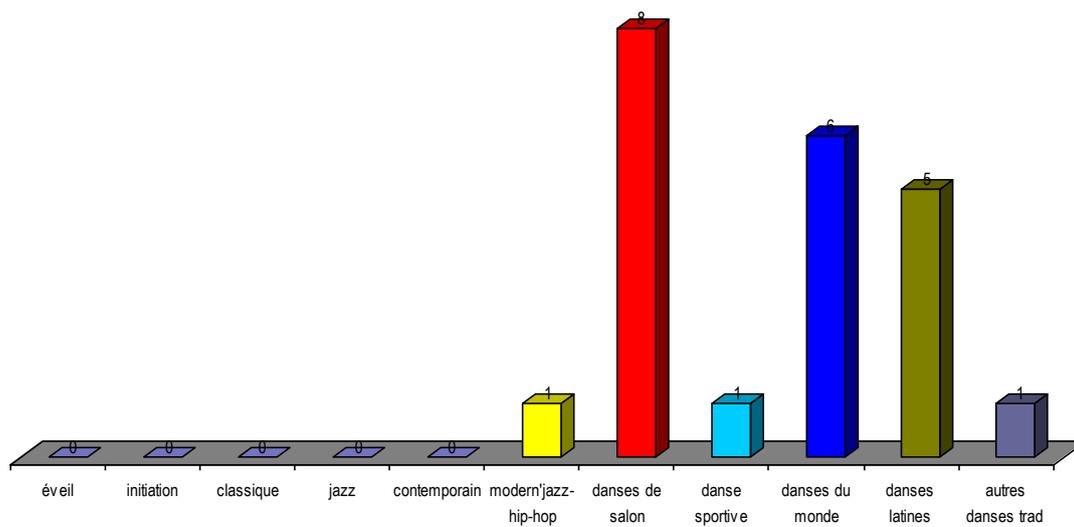
C'est une des constantes observées à l'échelle nationale. L'enseignement de la danse est certainement le domaine artistique le plus dépendant de ses ressources propres. Cette situation a une influence directe sur la nature des activités proposées qui sont contraintes à une certaine rentabilité.

Dès lors, la diversification des activités et les disciplines moins attractives pour le public sont délaissées par les structures.

D'où la présence massive de cours technique dans les disciplines porteuses ; jazz, modern jazz et Hip-hop et le total abandon des disciplines complémentaires aussi importante que l'anatomie, la culture chorégraphique, la formation musicale...

2.3. L'activité des structures en danses de société

(en nombre de structures)



Les danses de salon constituent la part la plus importante, avec les danses du monde et les danses latines.

3/ Organisation pédagogique

3.1. La place des cursus

Il n'existe pas dans le Gers de structures chorégraphiques qui organisent leur activité en référence au Schéma national d'orientation pédagogique. Il n'y a pas d'organisation pédagogique fondée sur des cycles progressifs qui ensemble formeraient un cursus d'enseignement initial par exemple.

Les différents groupes sont proposés en fonction de l'âge des élèves. Parfois, quand la structure est suffisamment importante, l'approche pédagogique peut s'organiser en niveau : débutant ou avancé.

6 structures de danses académiques sont en capacité de proposer **un parcours complet allant** de l'éveil au perfectionnement. Il s'agit des 6 structures les plus importantes qui fonctionnent en mode libéral. Elles regroupent près de la moitié des inscrits.

3.2. La place de l'évaluation

Tel que définit par le Ministère de la Culture, aucune structure ne met en place de critères d'évaluation.

Cependant, en danses de société, 3 structures déclarent mettre en place des critères d'évaluation dans la progression des apprentissages : soit à l'occasion de stages, soit lorsque le pratiquant est considéré comme ayant acquis la maîtrise d'un ensemble de danses.

Aucune structure n'est en capacité de proposer un véritable enseignement intégrant l'ensemble de la problématique et qui pourrait être considéré comme une préparation en vue d'accéder à une formation professionnelle ou pré professionnelle.

3.3. Devenir des pratiquants

5 structures de danses académiques ont orienté des personnes vers des formations professionnelles : 18 élèves sur les 10 dernières années.

Près d'une **trentaine de professionnels** de la danse, sur ces 10 dernières années, ont reçu une formation initiale dans le Gers. Ils sont devenus professeurs de danse, danseurs interprètes, chorégraphes ou autres métiers du spectacle.

Ces professionnels émanent de 10 structures. 5 structures dans les danses académiques et 5 structures en danse de société.

3.4. Les pratiques chorégraphiques d'amateurs

Le très faible nombre de compagnies de danses amateurs en dit assez long sur la vitalité de la pratique chorégraphique pour d'anciens élèves de cours de danse académiques. On remarquera donc avec intérêt la naissance récente de quelques initiatives issues de deux ou trois structures particulièrement dynamiques, qui développent un travail de création en amateur à travers des associations d'anciens élèves.

4/ Les activités complémentaires

4.1. En milieu scolaire

Une structure de danse académique intervient dans une école primaire sur le temps périscolaire dans le cadre d'un Contrat Educatif Local.

Les compagnies professionnelles, à l'origine des ateliers chorégraphiques, proposent de nombreuses actions dans les écoles et pour tous les niveaux : primaires, collèges et lycées à la fois dans le temps scolaire et périscolaire. Les volumes horaires vont de 1h à 38h.

Pour le reste des structures, quelques-unes proposent des actions de sensibilisation (entre 1h et 8h) dans les écoles primaires, collèges et lycées ainsi qu'en direction des centres de loisirs.

Ce type d'activité n'est pas toujours rémunérée.

4.2. Les stages

Sur les 23 structures de danse académique, 8 proposent des offres de stages.

Il est à noter que 5 structures proposent lors de ces stages des disciplines qu'elles n'abordent pas dans leur programme et font appel à des intervenants extérieurs. Ces stages ont lieu entre 1 et 4 fois par an sur des thématiques diverses. L'effectif moyen est de 20 personnes / stage.

Sur les 16 structures de danses de société, 10 proposent des stages sur une technique spécifique en lien avec la discipline enseignée au cours de l'année. Par exemple, un stage sur le maniement du voile pour la danse orientale. Certaines structures proposent jusqu'à 4 stages différents par an.

2 d'entre elles fonctionnent, pour l'apprentissage de certaines disciplines, uniquement par des stages mensuels. En moyenne, un peu plus d'une vingtaine de personnes suivent ces stages.

Au total, les stages de danse dans le Gers sur l'année 2006-2007 ont été fréquentés par environ 700 stagiaires.

4.3. Représentations publiques

La quasi-totalité des écoles de danse présente publiquement le travail de l'année. La plupart organisent plusieurs représentations, entre 1 et 5 fois/an.

Pour les structures de danse académique, les représentations ont lieu dans le cadre de galas de danse à l'occasion de la fête de fin d'année. L'enjeu financier n'est pas négligeable pour les structures.

Entre 8 à 9 structures participent aux Rencontres chorégraphiques, organisées chaque année par l'Adda 32. Une occasion rare de se rencontrer et d'échanger sur le travail.

4.4. Sorties culturelles

Une dizaine de structures de danse académique programment des sorties culturelles 2 fois/an pour aller voir un spectacle.

Les compagnies professionnelles programment chaque année 3 déplacements / an.

5/ Le personnel pédagogique

On dénombre **63 personnes** en activité qui occupent **67 postes**.

26 structures (63%) ont 1 seul enseignant, 11 structures (27%) en ont 2.

Pour les danses académiques, on compte 39 personnes pour 40 postes

Pour les danses de société, on compte 24 personnes pour 27 postes

Au total, l'activité enseignement de la danse représente **17,5 Equivalent Temps Plein**. (base fonction publique territoriale, 20h/semaine).

Seuls, 3 enseignants exercent à temps plein, 6 exercent à 3/4 temps et 7 à mi-temps. Les 47 autres sont sur des temps partiels inférieurs à un mi-temps.

La mobilité des enseignants est faible. Seuls 7 travaillent pour 2 structures différentes

Le nombre d'heures hebdomadaires moyens par enseignant est de 4h50. Il est de 6h10 pour un enseignant en danses académiques et de 3h00 pour un enseignant en danses de société.

75% des enseignants résident sur le Gers .

5.1. Parcours de formation

Formation initiale

Sur 36 enseignants en danses académiques (3 non réponses), 24 sont en conformité avec la réglementation : 10 ont obtenu la dispense à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi ; 14 ont obtenu le DE en validant les différentes Unités de Valeur. (4 DE classique, 9 DE jazz, 1 DE contemporain)

65 % des enseignants exercent en conformité avec le cadre légal.

Formation continue

2 enseignants de danse académique sont en formation pour l'obtention du Diplôme d'Etat en contemporain.

Entre 2003-04 et 2005-06, 3 enseignants ont suivi des formations qualifiantes à Toulouse, Biarritz, Montpellier ou Mont de Marsan.

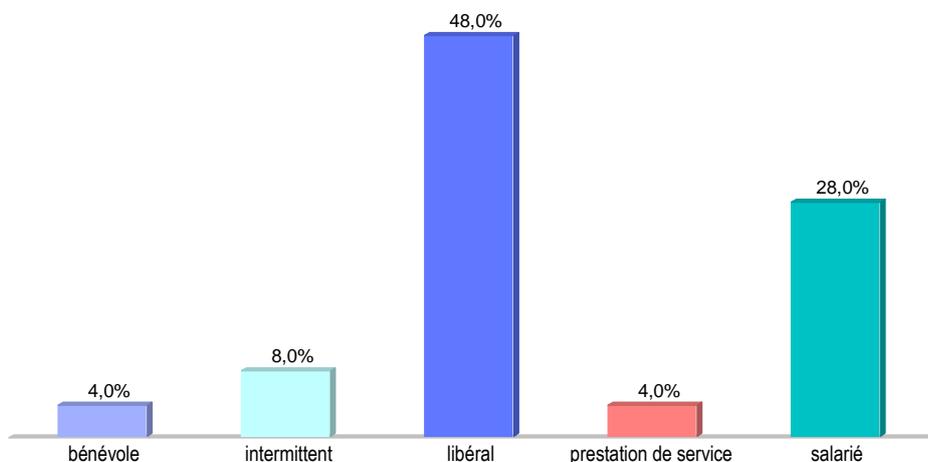
Pour 2006-07, 6 enseignants ont adhéré aux propositions de formation de l'Adda 32.

En termes de besoins de formation, les demandes sont très diverses : éveil et initiation, relation musique danse, les fondamentaux appliqués à la technique, analyse du mouvement dansé, échange avec d'autres professeurs sur les pratiques pédagogiques.

Les structures de danse de société ne font état d'aucune formation.

5.2. Conditions d'emplois

Statut des enseignants en danses académiques



Le statut de profession libérale est le plus utilisé par les enseignants de cette catégorie. Quand la personne est salariée le type de contrat le plus couramment pratiqué est le CDI à temps partiel.

Statut des enseignants en danses de société

Sur 24 enseignants, 7 sont bénévoles et 6 sont rémunérés avec le chèque emploi associatif.

Rémunérations

Nous avons obtenu trop peu de réponses pour tirer des indications fiables.

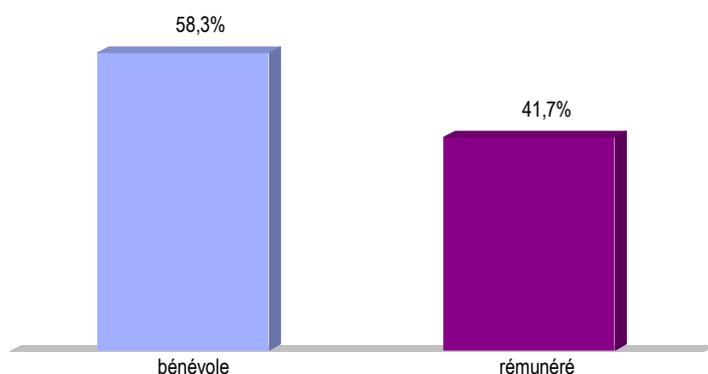
On note toutefois, un très large écart. De 12,50 € et 56 € brut de l'heure. Les danses académiques semblent plus homogènes entre 12,50 € et 18,50 € brut de l'heure.

6. Organisation administrative et financière

6.1. Administration de l'activité

Exceptées les 10 structures socioculturelles aux activités multiples, on ne trouve pas de direction administrative salariée au sens propre dans aucune des autres structures.

Statut du responsable administratif de l'activité



Toutefois, on peut considérer que :

- les enseignants sous statut libéral assument l'administration de leur activité dans le cadre de leur rémunération globale,
- 3 autres structures financent en partie l'administration de l'activité.

Toutes les autres (22) sont administrées bénévolement

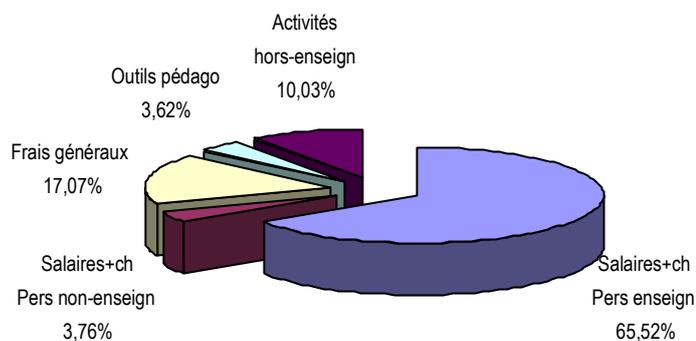
6.2. Financement de l'activité

L'économie de la danse représente un total d'environ **810.000 €**, dont 610.000 € pour les seules danses académiques.

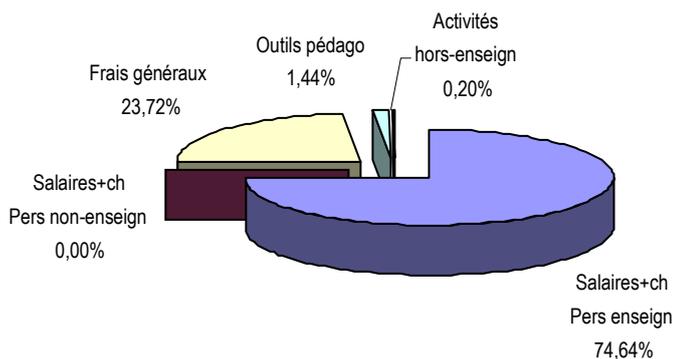
Ceci représente 326 € par personne inscrite.

Les charges

Danses académiques



Danses de sociétés



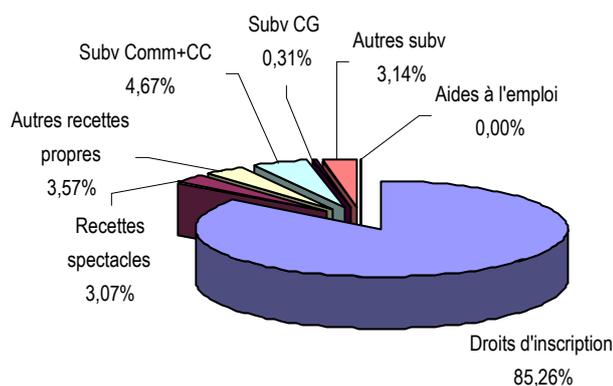
Comme pour la musique, les charges de personnel constituent la première dépense des structures, mais dans une moindre mesure.

Le coût horaire moyen d'**1 enseignant** avoisine les **46 €/h** TCC (Toutes Charges Comprises).

Le **coût moyen / élève** des charges de personnel est d'environ **201 €**.

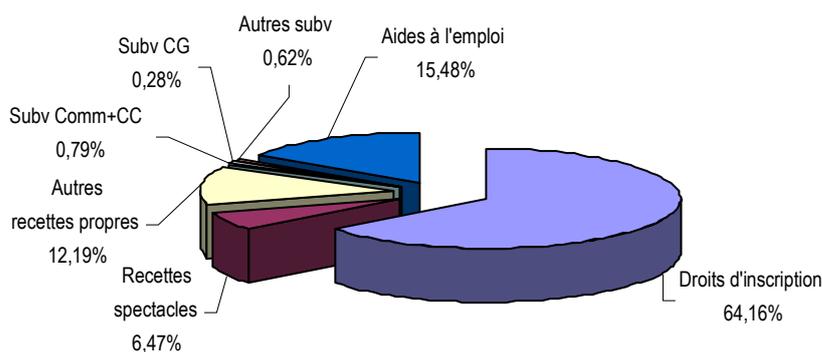
Les produits

Danses académiques



Calculé sur la base des informations fournies par 14 structures/26

Danses de sociétés



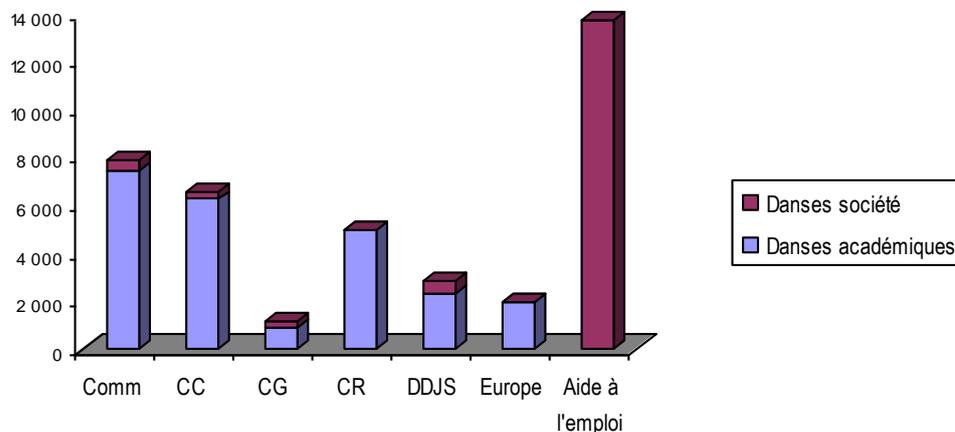
Calculé sur la base des informations fournies par 7 structures/15

Les recettes moyennes par élève en **droits d'inscription** s'élèvent à environ **245 €/an**
 259 € en danse académique
 203 € en danses de société

Les structures ne sont que très peu aidées pour leur fonctionnement par des financements publics. Pour les danses académiques, ces financements représentent environ 8% des recettes.

Seules 10 structures perçoivent des financements publics, 7 en danses académiques et 3 en danses de société. 31 ne bénéficient d'aucune subvention

Répartition des subventions



	Commune	CC	CG	CR	DDJS	Europe	Aide à l'emploi
Danses académiques	7 465	6 250	900	4 961	2 300	1 960	0
Danses société	400	300	250	0	550	0	13 708

Les **communes et leurs groupements sont les premiers financeurs.**

Toutefois, les montants sont sans commune mesure avec ceux qui sont accordés pour la musique.

Les subventions du Conseil Général 32 se répartissent sur 4 structures : 2 en danses académiques et 2 en danses de société.

Le Conseil Régional-MP subventionne 2 structures de danses académiques.

Enfin, situation très particulière, l'aide à l'emploi concerne une seule structure en danses de société.

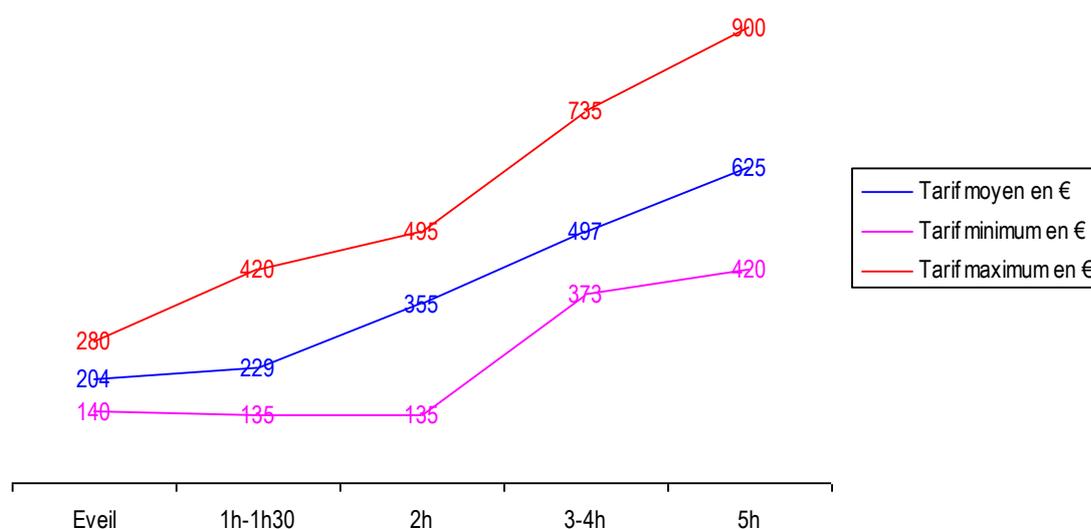
6.3. Les tarifs

Frais d'inscription pour un cours annuel d'1h à 1h30

	Tarif moyen en €	Tarif minimum en €	Tarif maximum en €
Danses académiques	229	135	420
Danses société	211	82	391

Les tarifs sont assez proches. Ils sont un peu plus élevés pour les danses académiques. On notera le montant très bas du tarif minimum en danses de société : certains cours sont enseignés par des bénévoles.

Evolution des tarifs en fonction de la durée du cours en danses académiques



Tarifs réduits

14 structures n'appliquent aucune réduction.

Quand elles sont accordées, elles concernent l'inscription d'un 2^{ème} membre d'une même famille ou l'inscription à une 2^{ème} discipline.

A la différence de la musique, il n'y a pas de distinction tarifaire selon la provenance géographique.

Prises en charge

11 structures de danses académiques proposent une prise en charge à travers un comité d'entreprise.

7/ Organisation matérielle

7.1. Réglementation

Tout local où est dispensé un enseignement de la danse doit présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité (décret du 27/02/1992 – enseignement de la danse).

« L'aire d'évolution des danseurs doit être peu glissante et en matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène. Elle ne doit pas reposer directement sur un sol dur tel que le béton ou le carrelage. Lorsque l'aire d'évolution est constituée d'un parquet, les éléments utilisés doivent être produits à partir de bois ayant une structure et une cohésion de nature à éviter la formation d'échardes ou les ruptures. L'aire d'évolution et la hauteur des salles doivent, pendant le cours de danse, être libres de tout obstacle constituant une menace pour la sécurité des élèves. » Art 1^{er}

Les caractéristiques du sol des locaux d'enseignement de la danse revêtent une importance capitale pour la santé des élèves : les normes définies évitent toute atteinte aux articulations et au squelette (tels les tassements qu'entraîneraient des sauts sur un sol trop dur) et permettent de favoriser les évolutions sur une surface lisse

sans être glissante.

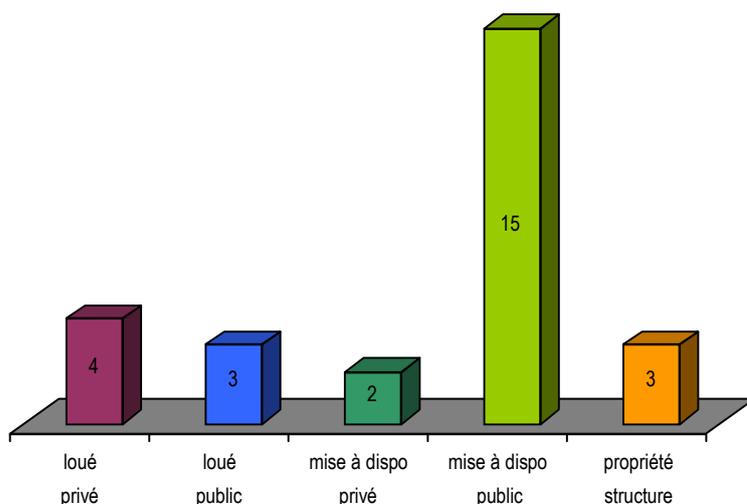
La pose d'un parquet à double lambourde permet d'assurer le maximum de garanties.

Dans l'hypothèse où le sol est recouvert d'un tapis de danse, la pose de celui-ci ne peut être faite sur un sol dur. La conformité du tapis aux prescriptions de la norme de l'Association française de normalisation est recommandée.

Une déclaration d'ouverture, de fermeture et de modification d'activité doit être effectuée auprès du préfet du département dans les délais suivants : 2 mois avant l'ouverture de l'établissement et dans les 15 jours qui suivent la fermeture ou la modification d'activité de l'établissement.

7.2. Statut des locaux

Pour les danses académiques



3 structures exerçant en libéral sont propriétaires de leurs locaux.

15 structures ont leurs locaux mis à disposition par la commune du lieu d'activité. Seule une communauté de commune a mis un local à disposition d'une structure.

3 structures louent à un particulier et 3 autres à une commune.

Pour les danses de société

2 structures sont propriétaires de leur lieu d'activité.

11 structures ont leurs locaux mis à disposition par une commune.

7 louent leur local à des privés.

7.3. Usage des locaux

Peu de structures utilisent différents lieux d'activité.

- 4 structures utilisent 2 lieux différents
- Une structure utilise 4 lieux différents pour ses activités de danse de société.

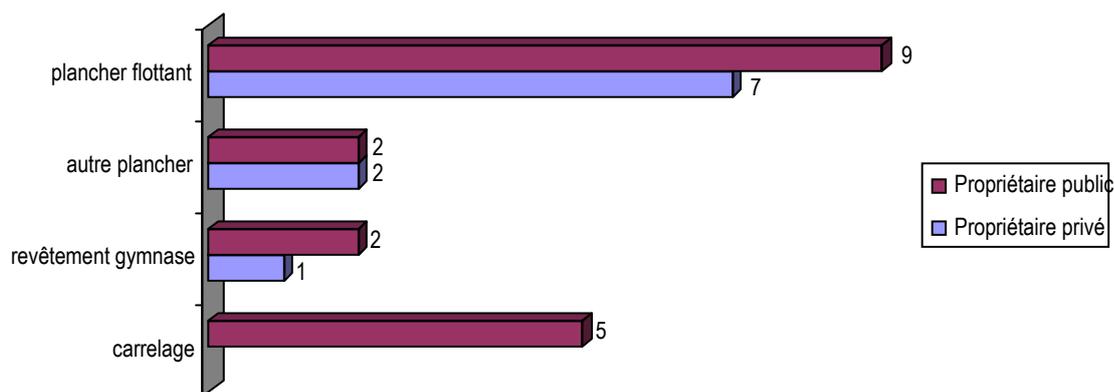
En danses académiques, 12 lieux sont uniquement dédiés aux activités chorégraphiques et 11 structures partagent le lieu avec d'autres activités.

En danses de société, 13 lieux sont dédiés et 6 sont partagés.

7.4. Nature du sol dans les cours de danses académiques

Nature du sol en danses académiques selon le type de propriétaire (sur 28 lieux)

Cf : page suivante

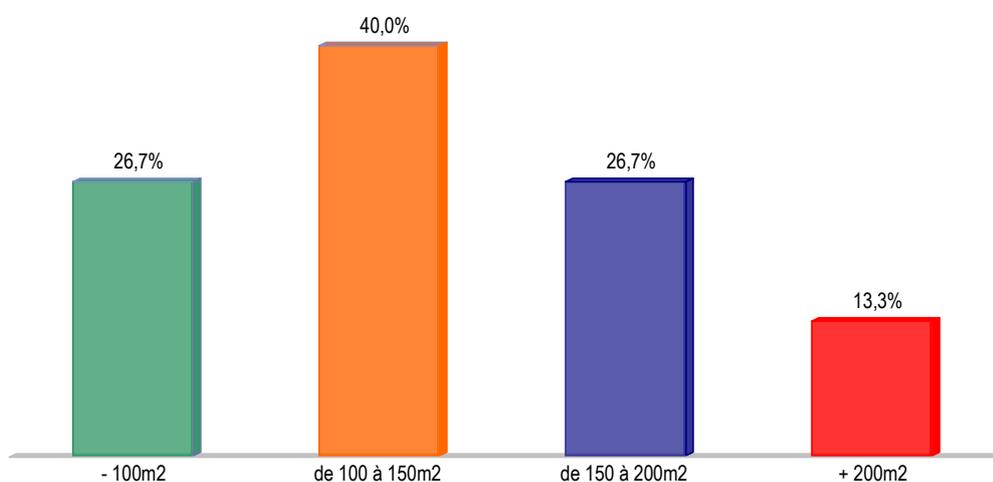


13 structures (16 lieux) sur 25 revendiquent un plancher flottant, dont 8 parmi les 11 structures libérales.

7.5. Les surfaces moyennes des locaux

Les textes officiels conseillent 140 m² minimum pour un cours de 15 à 20 élèves

Surface en m² des locaux de danses académiques

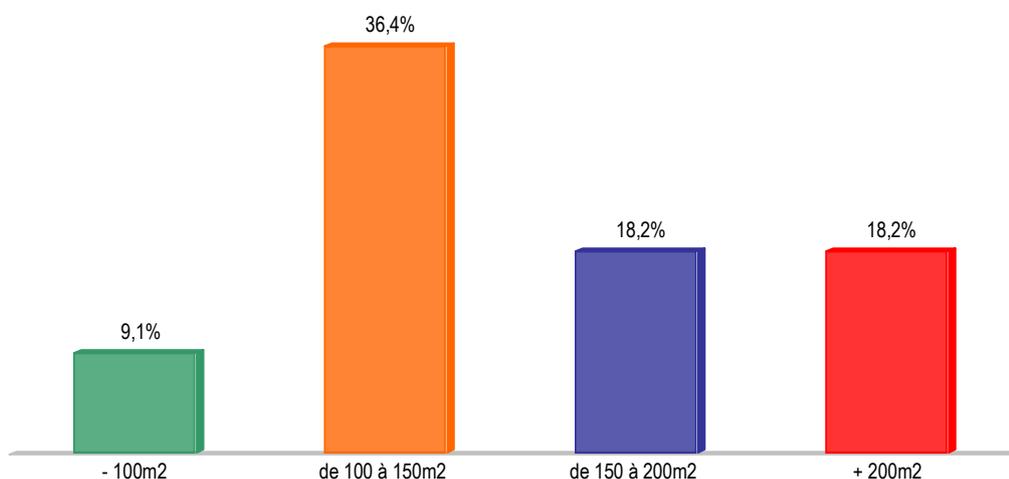


Seules 16 structures sur 25 ont répondu à cette question.

Si l'on compare les surfaces déclarées au nombre d'élèves par heure de cours dans ces 16 structures, les proportions semblent assez respectueuses des normes.

Mais on sait également que plusieurs des structures n'ayant pas donné leur surface de travail utilisent des lieux plutôt exigües en rapport avec leur fréquentation.

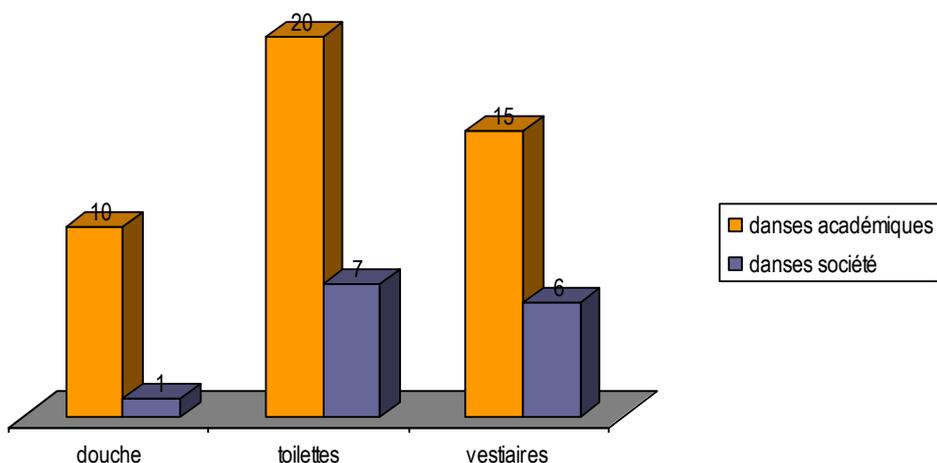
Surface en m² des locaux de danses de sociétés



Il est sans doute plus facile de trouver des locaux avec une surface importante pour les structures en danses de société compte tenu de l'absence d'obligation de répondre à des normes très précises.

7.6. Equipement des locaux

Commodités :



Autres équipements : scènes, piano, projecteurs...

- en danses académiques

Sur les 14 salles dédiées à l'activité exclusivement chorégraphique 100% sont pourvues de miroirs, 75% sont équipées de barres et d'appareil sono-vidéo ;

A noter que 2 structures possèdent un petit centre documentaire et une seule possède un instrumentarium (petit matériel de percussion).

Pour les locaux à plusieurs activités, sur les 11 la moitié (6) sont équipés de miroirs, de barres et de sono-vidéo.

- en danses de société

Peu d'équipements d'activité nous ont été déclarés. On peut néanmoins imaginer que les structures disposent au moins d'un matériel de diffusion pour le son.

Accès handicapés

	Oui	Non
danses académiques	10	8
danses sociétés	5	3

D'une manière générale, ce sont les cours de danse en libéral qui s'avèrent les plus respectueux des **normes qui s'imposent** pour les enseignements en danse académique.

Au final, **12 structures de danses académiques** (soit 48%) utilisent des locaux qui répondent de façon complète aux normes édictées par le ministère de la culture.

Ce taux est très faible, comparé à ceux fréquemment constatés dans d'autres départements.

Cf carte page suivante

Le théâtre

1/ Présentation générale

1.1. Les structures :

23 structures proposent une activité **de pratique théâtrale**.

- 6 troupes amateurs
- 6 compagnies professionnelles
- 2 structures culturelles
- 8 socio-culturelles
- 1 enseignement de spécialité en lycée

Dans les analyses ci-après, on distinguera parfois :

- les 15 structures à encadrement professionnel (structures professionnelles)
- les 8 structures à encadrement bénévole (structures bénévoles)

1.2. Les effectifs :

En 2006/2007 : **810 élèves** ont fréquenté un enseignement théâtral dans le Gers.

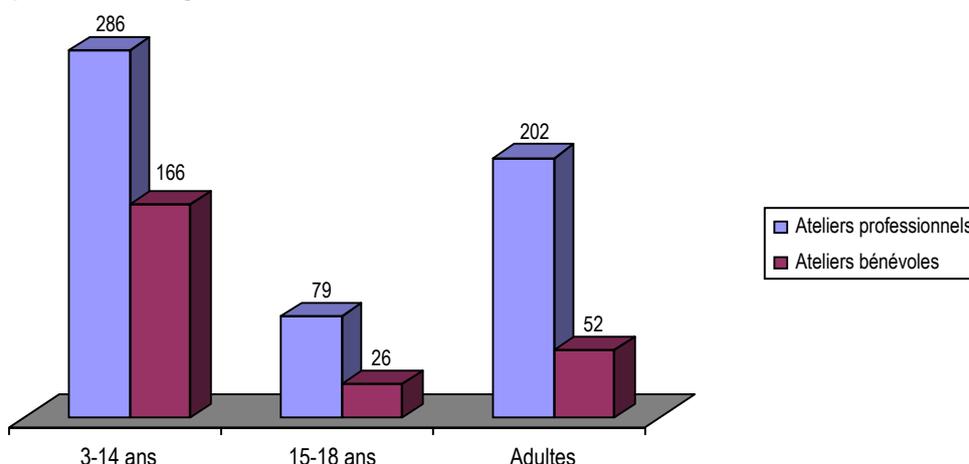
- 570 dans une structure professionnelle
- 240 dans une structure bénévole

Globalement on assiste à une assez grande stabilité de la fréquentation avec même une assez forte progression dans certaines structures professionnelles.

La fréquentation la plus faible s'élève à 7 élèves alors que le maximum se monte à 103 élèves.

6 structures sont amenées à refuser des inscriptions faute de places : une trentaine d'élèves en 2006.

Effectif par tranches d'âges en 06/07

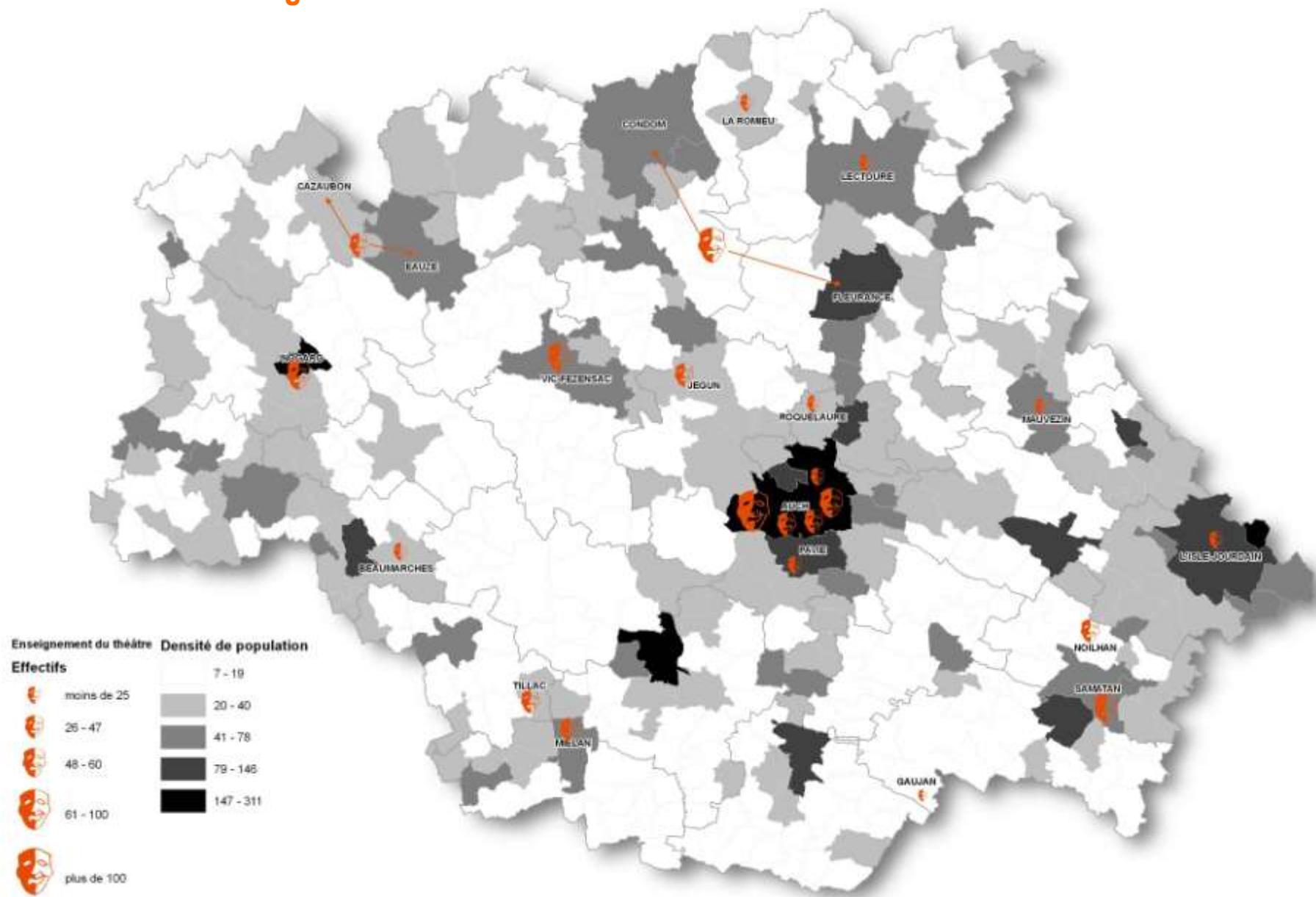


Comme pour les autres domaines artistiques, on remarque une très forte chute de la fréquentation des 15-18 ans.

La fréquentation du théâtre est également fortement **féminisée** : 66 % de filles - 34% de garçons.

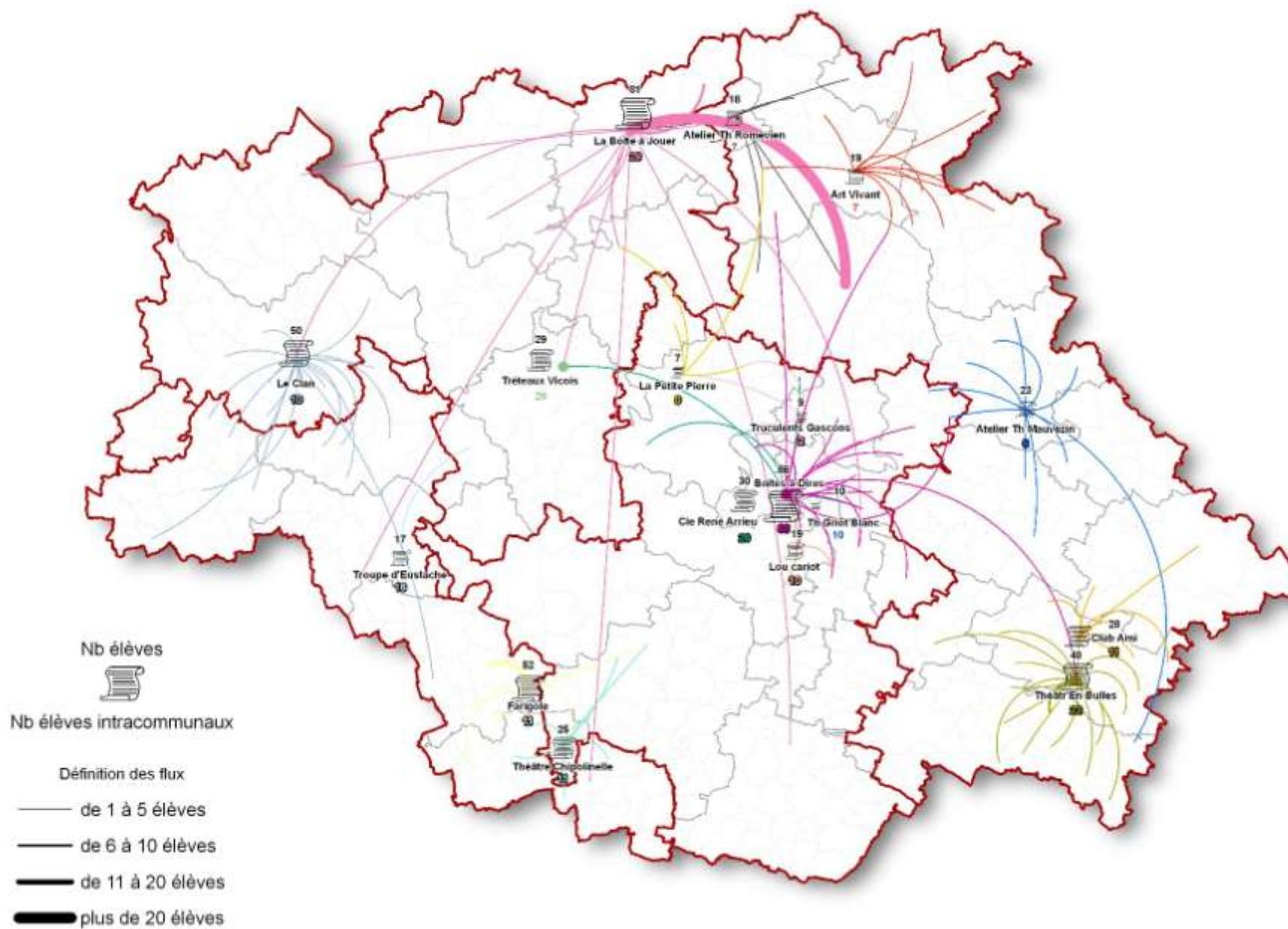
Les **3-18 ans** sont environ 520, soit un **taux de pénétration** de **1,8%**

Carte de l'enseignement théâtral dans le Gers



Rayonnement des structures d'enseignement théâtral

ayant répondu à cette question



2/ L'offre d'activité hebdomadaire

Comme pour les autres domaines artistiques, l'enseignement du théâtre repose sur un Schéma National d'Orientation pédagogique rédigé par le Ministère de la Culture. La structuration de l'enseignement du théâtre est une problématique récente pour ce Ministère. Le premier Schéma pédagogique a été publié en 2006 et la première session du Diplôme d'Etat d'enseignant théâtre a été organisée cette même année.

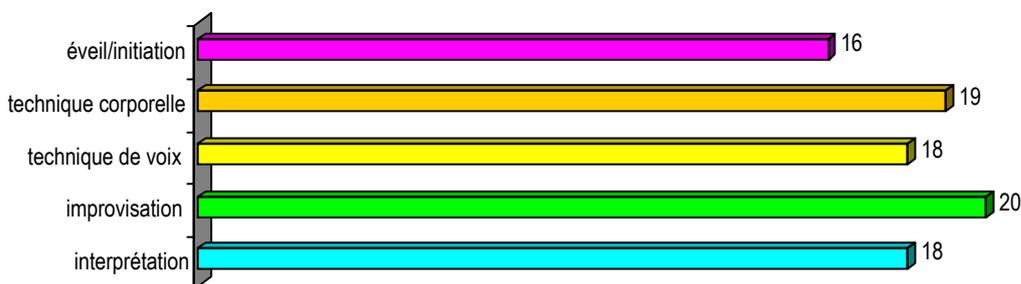
Longtemps placée sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports, la question du théâtre amateur et de son enseignement au ministère de la culture date de 1999 où une première circulaire a été publiée.

2.1. Les disciplines

Un élève est amené à pratiquer plusieurs disciplines/apprentissages au sein d'un même atelier.

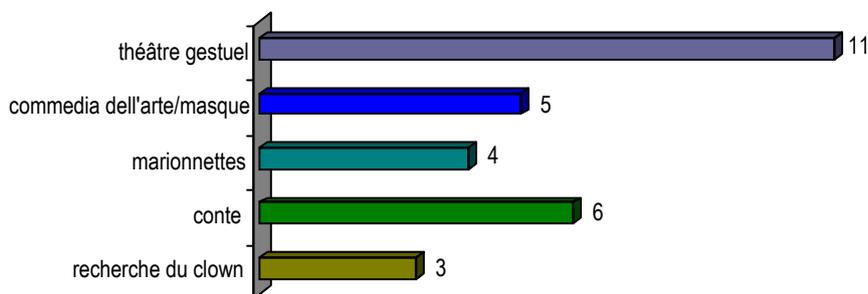
On distinguera les disciplines fondamentales, les spécialités en technique de jeu, en technique de scène, et les activités complémentaires.

Offre de disciplines fondamentales (En nombre de structures)



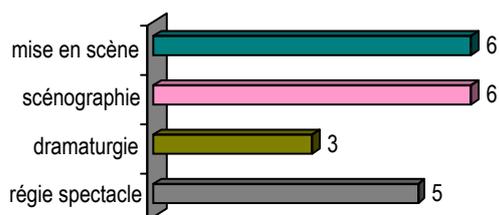
Il s'agit des apprentissages les plus fréquemment proposés par les structures.

Offre de disciplines en techniques de jeu



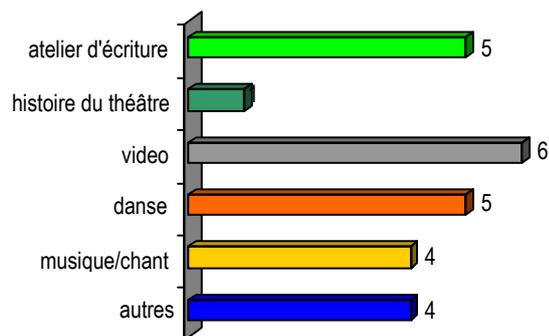
L'apprentissage de ces différentes techniques suppose des savoir faire spécialisés.

Offre de disciplines en techniques de scène



Les techniques de scène sont trop rarement abordées par les structures.

Offre de disciplines en activités complémentaires



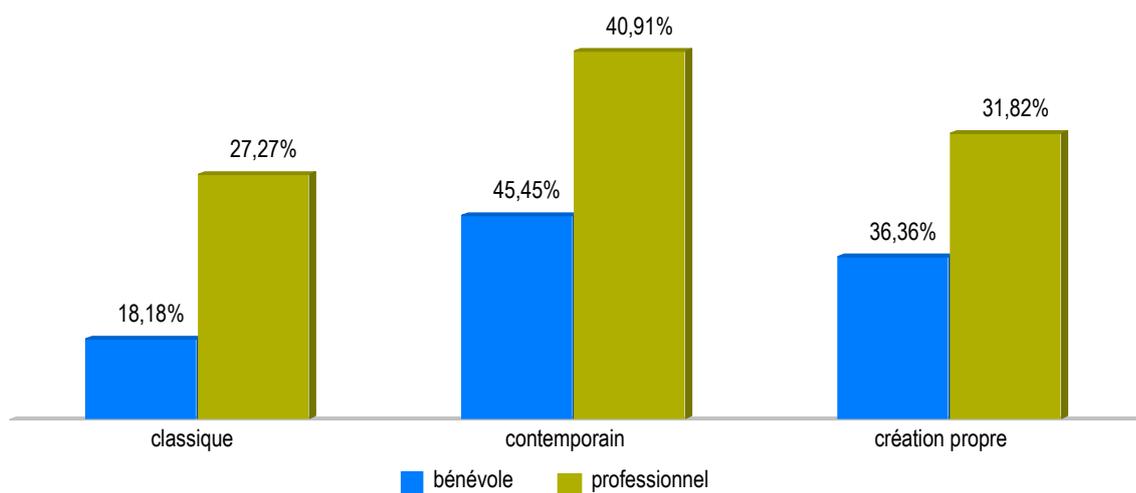
La place de la culture théâtrale à travers son histoire et son évolution est souvent délaissée.

2.2. Durée des ateliers

La durée hebdomadaire de l'enseignement se situe en moyenne autour d'1h30 pour les enfants et adolescents et de plus de 2h pour les adultes.

Les structures dispensent entre 1 et 8h30 d'enseignement par semaine soit de 1 à 4-5 groupes.

2.3. Répertoires abordés



3/ Organisation pédagogique

3.1. Coursus

Une dizaine d'ateliers théâtre sont affiliés à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur, à travers le Comité Départemental de Théâtre Amateur. Mais, à l'inverse de la CMF pour la musique, il n'existe pas de cursus pédagogique propre à ce mouvement.

L'essentiel du parcours de formation est organisé par tranche d'âges et ne fait pas référence à des cycles progressifs.

6 structures déclarent mettre en place des conseils pédagogiques où sont abordés les plannings, le bilan et des questions pédagogiques.

3.2. Critères d'évaluation

Tel que définit par le ministère de la Culture, aucune structure ne met en place de critères d'évaluation.

Cependant, 6 structures estiment mettre en place des critères d'évaluation dans la progression des apprentissages. Pour 2 d'entre elles, l'évaluation se fait lors du spectacle de fin d'année. 2 structures se basent plutôt sur la sociabilisation, l'engagement au sein du groupe ou l'épanouissement personnel. 1 structure s'appuie sur le développement artistique et l'affirmation de l'univers créatif de chaque participant comme critère d'évaluation. Enfin, 1 structure base sa démarche sur l'autoévaluation du groupe.

Même si 2 structures revendiquent délivrer une attestation finale ou un diplôme de fin d'année, cela ne peut être reconnu comme tel.

Mis à part l'enseignement de spécialité en lycée, aucun atelier ne propose un enseignement qui peut être considéré comme une préparation en vue d'accéder à une formation professionnelle et même à une formation pré professionnelle. Cependant l'une d'entre elles prépare aux concours et examens pour l'entrée dans des écoles et options Bac.

3.3. Devenir des pratiquants

4 écoles ont formé des élèves qui ont été orientés dans des formations professionnelles. Au total, environ 14 élèves sur les 10 dernières années sur le département.

Une dizaine de professionnels du théâtre sur ces 10 dernières années se sont formés initialement dans le Gers, qu'ils soient devenus comédiens, costumiers, régisseurs ou médiateurs culturels. Ces professionnels émanent de 6 structures.

4/ Les activités complémentaires

4.1. Actions en milieu scolaire

1/3 des structures interviennent en milieu scolaire et/ou activités de loisirs. 79 % des actions concernent le milieu scolaire et 21 % les centres de loisirs.

Concernant les actions en milieu scolaire, 23 projets ont eu lieu en direction du milieu scolaire, la plupart dans les écoles primaires et les collèges. Plus de 1000 élèves ont participé à des ateliers scolaires sur l'année 2006-07 et plus de 2500 heures ont été dispensées dans ces mêmes établissements scolaires.

Près de 190 enfants ont bénéficié d'initiation théâtrale dans les centres de loisirs, ce qui représente environ 86 heures.

Sur les 7 structures concernées, 1 travaille avec des intervenants bénévoles, les autres font intervenir des professionnels.

4.2. les Stages

Sur les 21 ateliers théâtre, 9 proposent ou ont proposé des offres de stages les 3 dernières années. Ce qui représente 34 offres de stages sur le département. La plupart de ces propositions de stages émanent des structures embauchant des intervenants professionnels (6).

Le public adulte est le plus ciblé puisqu'il représente 19 offres de stages. Il est à noter que la plupart de ces stages proposent des thématiques qui ne sont pas abordées pendant l'année et font appel à des intervenants extérieurs. Ces stages drainent un autre public que celui des ateliers réguliers.

Concernant les stages enfants et adolescents, 2/3 des offres sont destinés au public qui fréquente les ateliers hebdomadaires et 1/3 s'adresse à un nouveau public.

L'effectif moyen est de 12 personnes / stage.

Certaines structures proposent jusqu'à 7 stages différents par an.

Au total, les stages de théâtre dans le Gers sur l'année 2006-07 ont été fréquentés par environ 190 stagiaires.

4.3. Représentations publiques

La totalité des ateliers théâtre présente publiquement le travail de l'année. La plupart organisent des représentations le plus souvent entre 2 et 4 fois/an. Certains pouvant aller jusqu'à une dizaine de fois par an.

NB : il est presque toujours difficile, en matière de théâtre, de scinder ce qui relève de l'"enseignement" d'un côté et de la pratique (troupes, représentations) de l'autre.

Les intervenants consacrent au moins la moitié du temps des ateliers à la préparation de ces spectacles.

Les présentations se déroulent le plus souvent dans des salles des fêtes, théâtre, chapiteau, plein air... Les représentations peuvent avoir lieu dans le cadre de festivals, de fêtes, notamment le Festival Môm'en Scène organisé par le CDTA (2 week-end/an), dont la vocation est de présenter les travaux des ateliers théâtre pour enfants du Gers.

4.4. Sorties culturelles

3 ou 4 structures programment des sorties culturelles pour leurs membres de 1 à 5 fois/an.

Plus de 280 élèves en théâtre auraient assisté en 2006/07 à un spectacle le plus souvent théâtral, mais les autres arts sont également représentés, notamment le cirque, la danse, la musique et les arts de la rue.

Ces sorties sont principalement effectuées sur le Gers, au gré des propositions de spectacles.

5/ Le personnel pédagogique

L'enseignement du théâtre est dispensé par **36 intervenants** sur **41 postes**.

Naturellement et compte tenu des faibles heures hebdomadaires aucune structure ne parvient à dépasser l'équivalent d'un 1/2 temps, la moyenne se situant même au-dessous d'un 1/4 temps.

Le total de l'activité théâtre représente **5,56 temps plein**.

5.1. Statut des personnels

Sur les 41 postes, 26 sont bénévoles,
9 sont intermittents,
6 sont salariés de droit commun,

5.2. Parcours de formation

Formation initiale

Pas de formation pédagogique ou de pratique diplômante, le DE n'existant que depuis 2007.

On peut cependant remarquer, parmi les parcours de formation :

- I. 5 intervenants ayant fréquenté une structure d'enseignement théâtral (écoles de théâtre parisiennes Lecoq, Dullin ou l'Eponyme, ou Conservatoire d'art dramatique).
- II. 3 intervenants (d'une même compagnie) ayant suivi un parcours scolaire (bac option théâtre) ou universitaire (arts du spectacle) spécialisé.

Formation continue

Sur les 3 dernières années, seulement 3 intervenants ont participé à des formations qualifiantes.

1/3 des structures manifeste des besoins en termes de formation. Les intervenants professionnels étant les plus demandeurs. En termes de besoins de formation, on retrouve des demandes très diverses plutôt axées sur des techniques ou des disciplines complémentaires : voix, danse, clown, masque, mime, marionnettes, techniques corporelles, éclairage, maquillage, costume.

Concernant les demandes des intervenants amateurs : mise en scène, pédagogie, écoute, mais également la voix.

On note par ailleurs une assez bonne fréquentation des offres de formation de l'Adda et de Circuits par certains intervenants des ateliers théâtre.

6/ Organisation administrative et financière

6.1. Administration des structures

Sur les 23 structures, 80 % sont administrées bénévolement. Seules 4, rémunèrent l'activité d'administration.

Une seule structure dispose d'emplois mutualisés avec 2 ERAM administration.

6.2. Financement de l'activité

D'après les éléments qui nous ont été communiqués, **l'économie du théâtre** représenterait env **230.000 €**.

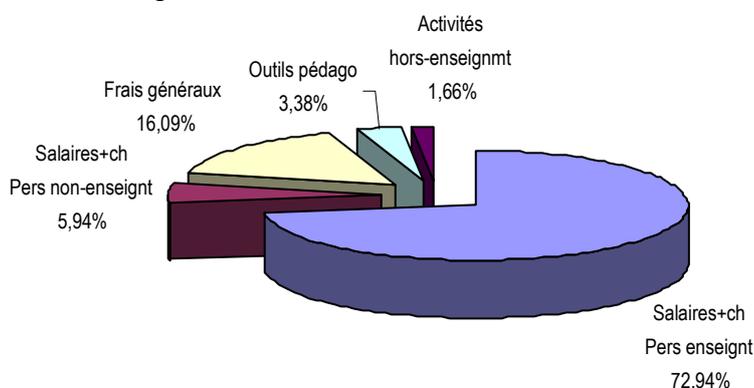
190 000 € pour les structures professionnelles

40 000 € pour les structures bénévoles

Ces chiffres appellent la plus grande prudence, dans la mesure où de nombreuses structures sont pluri-actives (Par exemple les compagnies professionnelles qui cumulent l'enseignement et la création ; ou les structures socioculturelles qui proposent de multiples activités). Il a donc été parfois difficile d'extraire les données concernant uniquement l'activité d'enseignement.

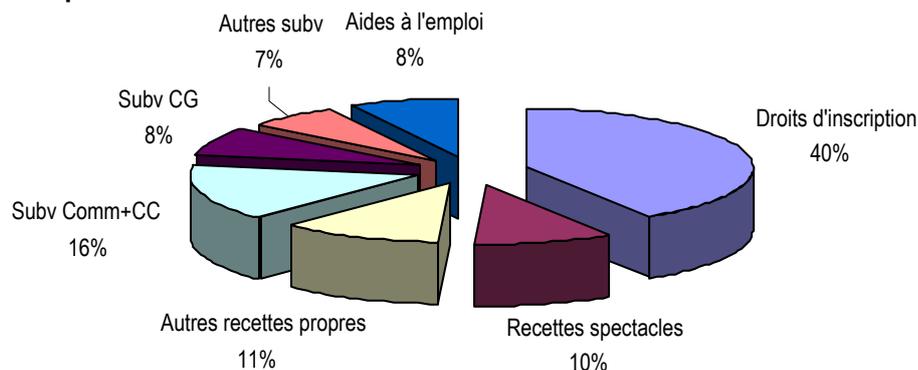
NB : pour les Cies professionnelles, le mélange d'activités de nature différente entraîne un autre élément rendant l'analyse difficile : les recettes liées à l'enseignement contribuent parfois de façon importante à la viabilité financière globale de ces structures. A contrario, le coût des charges de personnel lié à l'activité d'enseignement peut y être minimisé par la reconversion de la rémunération des heures d'enseignement en cachets d'intermittent.

Répartition des charges



Coût annuel moyen par élève : 283 €.

Répartition des produits



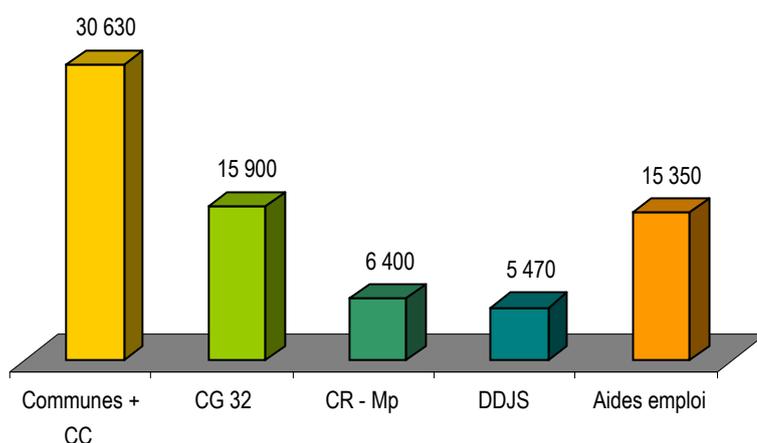
Les subventions représentent presque 75.000 € soit 38 % des produits ;
 mais 15.300 € (7% des produits) proviennent des **aides à l'emploi** ;
 la part **communale** ou **intercommunal** en constitue 16 %
 les subventions du CG32 représentent 8 % des produits

(même pourcentage que la musique, mais contrairement à l'enseignement musical ce sont des aides qui ne sont pas attribuées spécifiquement pour l'enseignement).

On note également la part prise par la Ddjs qui souligne l'héritage dont bénéficie le théâtre contrairement aux autres domaines.

NB : n'est pas comprise la part de l'Education Nationale dans le financement de l'enseignement de spécialité théâtre en lycée.

Répartition des subventions théâtre



6.3. Les Tarifs

Tarifs comparés structures pros et bénévoles

	Coût/an 1h hebdo	Coût/an 1h30 hebdo	Coût/an 2h hebdo	Coût/an 2h30 hebdo	Coût/an 4h hebdo
Assos bénévoles	60	51	52	47	62
Structures pros	110	176	146	216	.

Le coût moyen d'inscription annuelle se situe autour de 170 € dans les structures professionnelles et seulement 52 € pour les structures bénévoles. L'écart s'explique justement par la différence de statut, donc de rémunération de l'intervenant.

Conditions préférentielles

12 structures proposent une modulation des tarifs en fonction de critères familiaux (nombre d'enfants de la même famille), économiques (quotien familial) ou sociaux (chômeurs).

Seules 4 structures proposent un dispositif de prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques (aides la commune, bénéficiaires Rmi, contrat temps libre).

7/ Organisation matérielle

7.1. Les locaux

30 lieux sont utilisés par les 23 structures d'enseignement théâtral :

2 structures interviennent dans 3 lieux différents

4 dans 2 lieux

Seuls 4 lieux sont spécifiquement dédiés à une activité de spectacle, et une structure dispose d'une salle adaptée. **Les autres lieux sont polyvalents.**

12 lieux sur 30 sont équipés d'un **plancher ou d'un parquet**, les autres disposent d'un sol béton ou carrelé.

La surface déclarée (information obtenue pour 14 lieux) permet de considérer que **12 de ces 14 lieux correspondent aux normes recommandées** (4m²/élève). Une extrapolation à partir de notre connaissance des autres lieux nous permet de considérer qu'environ 75% des lieux d'enseignement théâtral sont conformes aux préconisations.

11 de ces lieux disposent d'un **accès handicapé**

Enfin, **20 de ces lieux peuvent accueillir du public** pour des représentations (de 50 à 400 spectateurs).

Les **qualités** des locaux (10 structures se sont exprimées) :

- 6 structures sont satisfaites de leur espace de travail
- 5 structures mettent en avant la disponibilité ou l'accessibilité des locaux
- 2 structures ont noté une bonne acoustique
- 2 structures sont sensibles à l'environnement de travail : calme, belle vue sur la campagne, cachet de la salle
- 1 structure met avant la possibilité de faire le noir dans la salle

Les **défauts** des locaux (9 structures se sont exprimées) :

- 5 structures font part de pollutions sonores, le plus souvent à cause du chauffage
- 4 structures mettent en avant l'impossibilité ou la complexité de faire le noir dans la salle
- 2 structures ne sont pas satisfaites de l'espace scénique
- 2 structures déplorent l'absence de matériel son et lumière
- 1 structure a noté l'absence de lieu de stockage pour décor, costumes...

2 structures (qui ne dépendent pas de communes) prévoient des aménagements dans leurs salles et 3 structures projettent d'emménager dans de nouveaux locaux mis à disposition par leur commune.

7.2. Equipement

9 structures ont réalisé des investissements importants dans les années passés. Le plus souvent (6) cela concerne l'achat de matériel technique : son, lumière. 3 structures ont investis dans les locaux : rénovation, changement de sièges, structure scénique.

1/3 prévoient d'investir la plupart dans du matériel technique et scénique : son, lumière, rideaux, scène. 1 structure projette l'achat d'un camion et 1 autre structure de poursuivre la rénovation de son lieu et de l'acquérir.

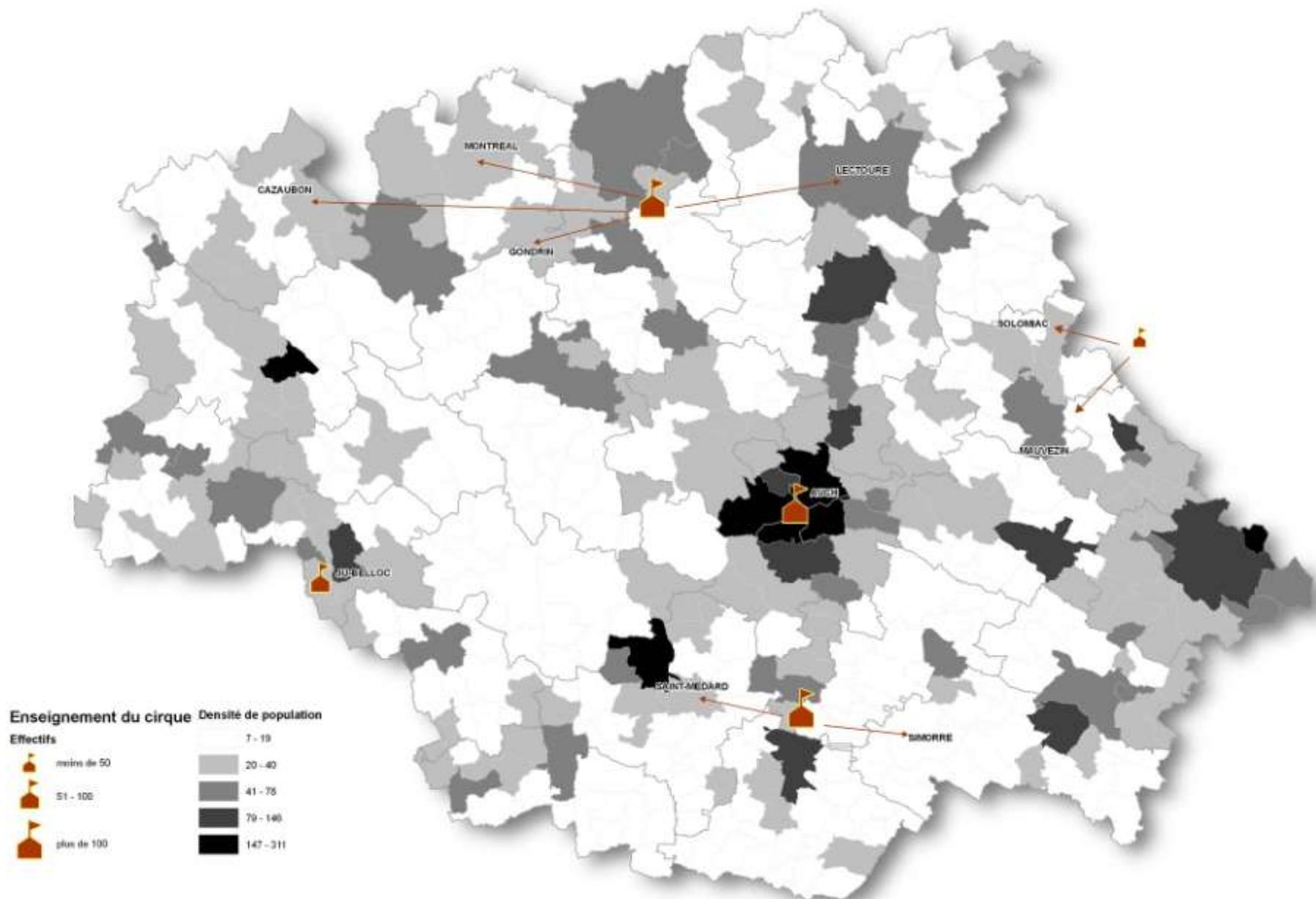
7.3. Les besoins exprimés

Concernant l'équipement, il s'agit de matériel technique (son et lumière) ;

Concernant les locaux : besoin récurrent de lieu de stockage pour les décors et costumes.

Le cirque

Carte de l'enseignement circassien dans le Gers



Le cirque

1/ Présentation générale

1.1. Les structures

5 écoles de cirque sont référencées sur le territoire. Après la création en 1975 du Pop Circus il a fallu attendre les années 2000 pour voir ouvrir 4 autres structures réparties sur tout le département.

Aucune typologie n'a été établie puisqu'elles sont toutes sous le statut associatif et uniquement dédiées à l'apprentissage des arts du cirque.

1.2. Les effectifs

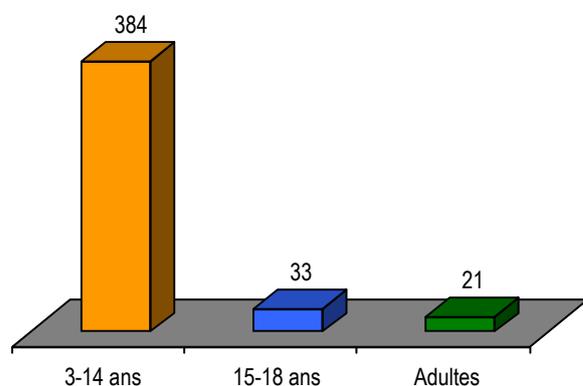
440 élèves en 2006/2007

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la pratique est majoritairement féminine à 64 %.

Outre la traditionnelle rupture de 10 ans, âge auquel de nombreux garçons passent à des activités strictement sportives, cette féminisation s'explique également par le fait que les disciplines aux résultats les plus immédiats (équilibres) sont plutôt féminines.

La fréquentation de ces structures s'échelonne de 16 (élèves gersois d'une école interdépartementale) à 126 élèves. 3 écoles ont plus de 100 élèves.

Répartition des effectifs 06/07



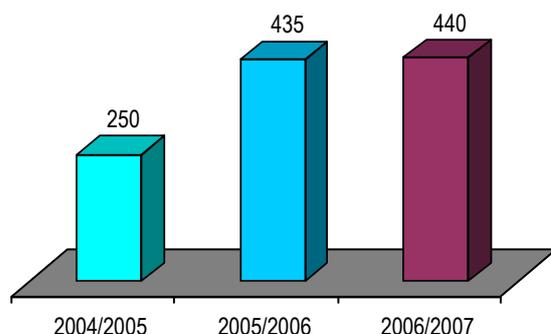
Les **3-18 ans** sont autour de 410 (soit 93% du total).

Ils représentent **1,44% des gersois de même âge.**

Refus d'inscription

Sans généraliser le nombre de refus affichés par l'école la plus emblématique (une centaine) on peut considérer néanmoins que l'offre d'enseignement circassien fait le plein dans toutes les structures. Un animateur ne peut encadrer plus de 12 enfants et on constate très peu de départs d'une année sur l'autre

Evolution des effectifs

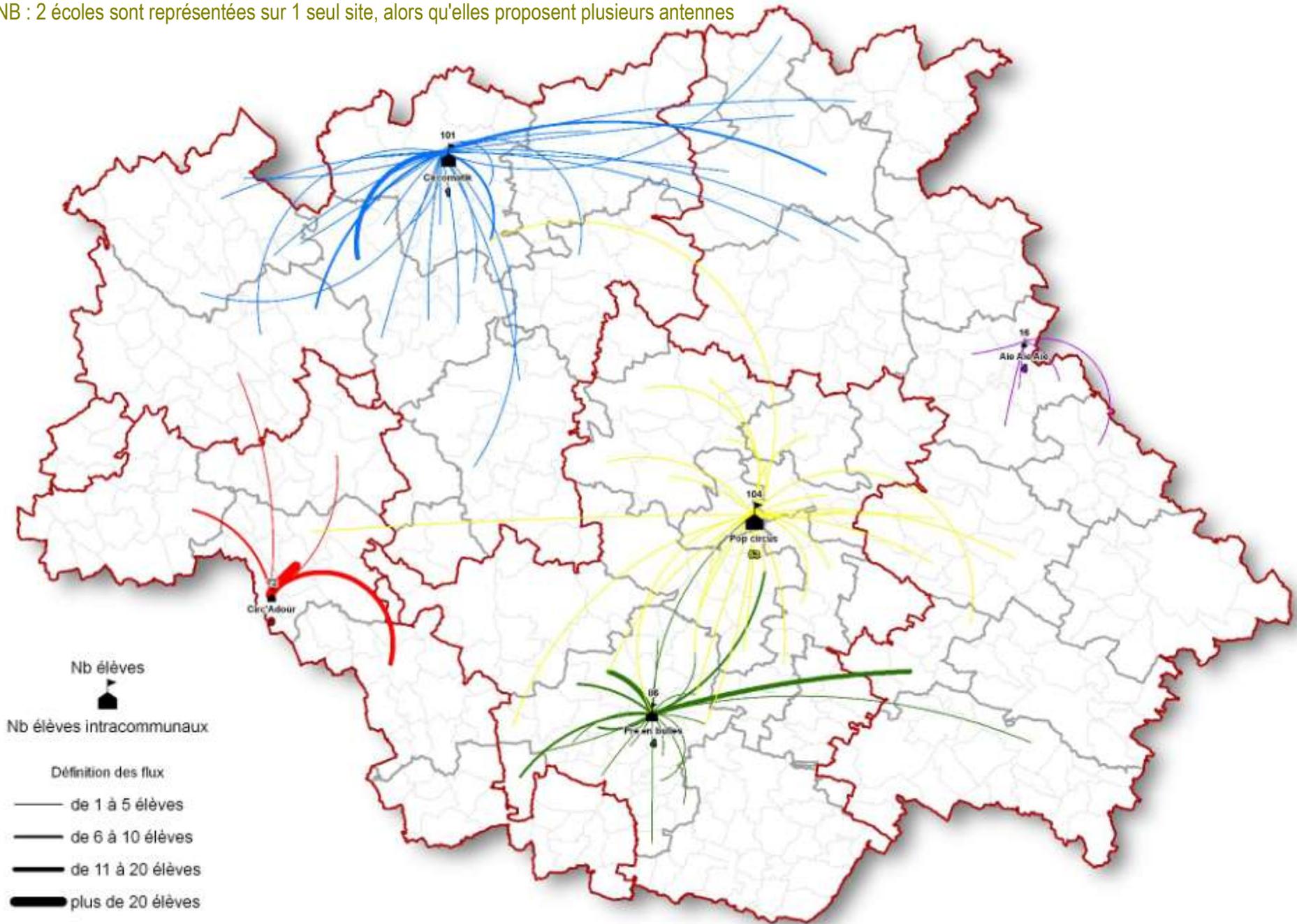


Forte évolution entre 04/05 et 05/06, mais entre ces deux années, le nombre d'écoles est passé de 3 à 4.

Par contre, malgré l'arrivée en 2006 d'une 5^{ème} école, on remarque une stabilité de la fréquentation entre 05/06 et 06/07 due à l'incapacité des structures à embaucher des professionnels diplômés et donc à accepter de nouveaux élèves. L'une des écoles a même dû réduire ses effectifs de près de 15%, faute de pouvoir gérer toutes les demandes.

Rayonnement des structures d'enseignement circassien

NB : 2 écoles sont représentées sur 1 seul site, alors qu'elles proposent plusieurs antennes



2/ L'offre d'activité hebdomadaire :

Cf : Conditions d'agrément

Conditions d'entrée : Toutes les structures exigent un certificat médical.

2.1 Présentation générale des activités

L'enseignement du cirque est avant tout une activité collective ; les 5 écoles proposent des stages d'initiation, et l'activité se déroule essentiellement sous forme d'**ateliers collectifs** (enfants et - plus rarement - adultes).

Cette culture du collectif se caractérise encore un peu plus à travers le fonctionnement en "**troupe**" avec mélange des âges, tel que le pratique l'école la plus ancienne, avec un objectif de développement personnel dans la sociabilisation clairement affiché. L'émulation qui en résulte facilite grandement d'évolution technique et artistique des pratiquants.

1 école propose un accompagnement pour les futurs professionnels et 1 autre organise des stages pour amateurs éclairés.

3 sur 5 structures sont affiliées à la **Fédération Française des Ecoles du Cirque** ; toutes les 5 revendiquent un référentiel pédagogique lié à la charte de la FFEC.

A noter que toutes les structures proposent des activités ouvertes aux **handicapés**. Certaines ont des offres spécifiques (ateliers initiation, ateliers et séjours ouverts + séjours spécifiques). Une des écoles propose même quelques places réservées à de jeunes handicapés au sein de ses troupes.

NB : cette démarche d'ouverture aux handicapés semble plutôt rare ailleurs. Elle peut s'expliquer en partie par la proximité avec l'AFCA, organisme de formation à Aire-sur-Adour, qui propose depuis plusieurs années une formation spécifique pour animateurs auprès de personnes handicapées.

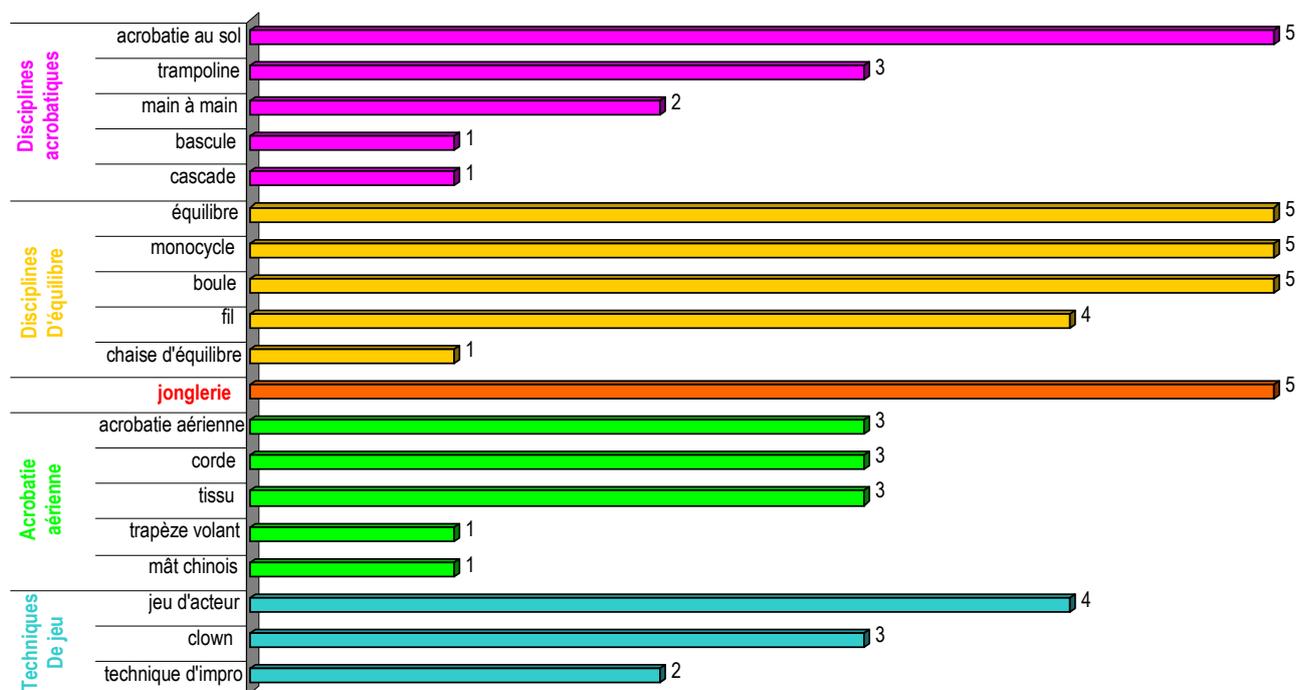
2.2 Disciplines

1 élève est amené à pratiquer plusieurs agrées au sein d'un même cours.

Toutes les structures proposent de l'éveil.

On distinguera ci-après :

disciplines d'équilibre, acrobatiques au sol, jonglage, acrobaties aériennes et techniques de jeu.



L'histoire du cirque est également très présente avec 3 écoles qui proposent une ouverture sur le sujet.

Enfin, Il est parfois également proposé un travail sur la voix, la danse, la régie, ou encore l'anatomie.

2.3 Durée hebdomadaire

Elle est en moyenne d'une heure pour l'éveil ; 1h1/2 pour les 6-9 ans et 1h3/4 pour les 10-12 ans pour arriver à 2h pour les confirmés.

Le mercredi est évidemment la journée la plus chargée dans les écoles de cirque qui proposent toutes des ateliers ce jour. La plupart des structures propose également des ateliers le samedi, et en soirée en semaine.

3/ Organisation pédagogique

3.1 Les cursus

L'essentiel des cursus est organisé par tranche d'âges, en dehors d'une structure qui s'organise autour de troupes mélangeant les âges. Pour les élèves expérimentés, le fonctionnement pédagogique s'appuie plus sur de l'autogestion accompagnée que sur un véritable cursus.

3.2 Critères d'évaluation

2 écoles mettent en place des critères d'évaluation dans la progression des apprentissages. Pour l'une, l'évaluation se fait lors de la présentation des étapes de travail dans l'élaboration d'un numéro. L'autre déclare baser sa démarche sur de l'auto-évaluation quant aux disciplines travaillées. Cependant cela ne conditionne pas le passage d'un niveau à l'autre.

Aucun enseignement sur le département ne délivre d'attestation finale, de certificat ou même de diplôme.

3.3 Débouchés professionnels

Une école propose un enseignement qui peut être considéré comme une préparation en vue d'accéder à une formation professionnelle et même à une formation pré-professionnelle. Avec notamment la mise en place d'ateliers spécifiques pour les candidats à une école préparatoire et des échanges de techniques et d'informations très fréquentes avec les anciens élèves devenus professionnels. Sur 20 ans, **23 élèves** ont ainsi été orientés en formation professionnelle et 21 sont devenus **professionnels**, la plupart à la tête de leur propre compagnie.

4/ Les activités complémentaires

4.1 Stages

4 écoles sur 5 proposent des formations ponctuelles. Cependant, il s'agit plus de stage d'initiation, voire de séjours vacances ouvertes à d'autres enfants plutôt qu'aux élèves pratiquants.

4.2 Représentations publiques

Selon le niveau des élèves, plus on avance dans la pratique, plus ils ont la possibilité de présenter leur travail. Toujours un spectacle de fin d'année + animations ponctuelles.

De 2 ou 3 fois par an pour deux d'entre elles jusqu'à 20/an pour une.

Le temps consacré à ces préparations varie entre 3 et 5 mois.

En dehors d'une structure qui dispose de son propre chapiteau, et d'une autre structure qui utilise souvent son propre local aménagé pour recevoir du public, les autres présentations se déroulent dans des lieux non spécialisés, type salle des fêtes ou places publiques.

Fêtes locales ou fêtes de fin d'année scolaire constituent souvent l'occasion de ces présentations.

4.3 Sorties spectacles

A l'exception d'une structure qui ne propose pas à ses élèves de sorties culturelles, toutes les autres écoles en proposent 2 ou 3/an. Les lieux de spectacles sont prioritairement Auch puis Plaisance et Tarbes.

4.4 Actions scolaires

Toutes les structures assurent des interventions en milieu scolaire et/ou péri-scolaire. Cependant, une des écoles propose ces interventions essentiellement hors du département.

Toutes les écoles proposent des initiations ponctuelles concernant en moyenne 25 élèves sur le temps scolaire et/ou péri-scolaire pour les primaires, collèges ou lycées sur une durée moyenne totale de 13h.

2 structures donnent des ateliers hebdomadaires en temps scolaire ou extra-scolaire pour les primaires et

collèges sur une durée moyenne totale de 48h.

1 structure est intervenue dans une école primaire et un collège sur des classes PAC, concernant entre 20 et 25 élèves sur une durée entre 8 et 10h.

D'autre part, 2 structures interviennent dans le cadre de classes découvertes et proposent des stages d'été.

5/ Le personnel pédagogique

5.1 Conditions d'emplois

2 associations sont affiliées à la convention collective de l'Animation.

Au total, les écoles de cirque embauchent **8 personnes à l'année** : contrats de 26h à 35h + 9 personnes sous des contrats ponctuels divers tels que comptables, intervenants ponctuels.

Sur les 8, 2 font de l'administration à temps plein et 6 sont animateurs. Les écoles qui n'ont pas de personnel administratif spécifique assurent les tâches de coordination administrative, soit par le bénévolat associatif, soit par des heures dégagées par les animateurs.

Sur les 6 personnes rémunérées en tant qu'animateur, **5 sont diplômées par le BIAC**.

Nb : le Brevet d'Initiation aux Arts du Cirque est délivré après une formation d'une semaine. Il assure des compétences pour un travail d'éveil, mais s'avère naturellement insuffisant pour un véritable enseignement des arts du cirque.

1 animatrice est diplômée par l'école des arts du cirque de Bruxelles et n'a pas à ce jour d'équivalence concernant le BIAC mais est en cours de formation BPJEPS Cirque.

Concernant les intervenants ponctuels, une structure a la particularité d'être en contact avec des artistes circassiens professionnels (5) qui possèdent le DMA et sont passés par l'ENAC de Châlons.

Concernant le statut des salariés, à l'exception d'une nouvelle école qui n'est pas encore sous statut associatif mais teste son activité avec un porteur de projet, les autres sont sous statut de salariés du privé. Sur les 8 contrats à l'année, 4 sont en CDI temps plein, 1 en CDD temps plein et 3 CDD temps partiel. Les intervenants occasionnels sont la plupart intermittents du spectacle, les autres facturent des prestations.

5.2 Formation du personnel

4 animateurs sur le département sont en cours de formation diplômante pour le BPJEPS Cirque à l'AFCA. Sur ces 4 animateurs, 3 ont déjà le BIAC et 1 est diplômée de l'école des Arts du cirque de Bruxelles (sans équivalence à ce jour).

Toutes les écoles de cirque prennent en charge actuellement ou ont pris en charge des formations continues pour leurs animateurs sur les 4 dernières années.

Nb : à l'heure où nous terminons la rédaction de cet état des lieux (mars 2009), 3 des animateurs en formation viennent d'obtenir leur BPJEPS Cirque.

6/ Organisation administrative et financière

6.1 Administration de l'activité

2 structures ont une administration gérée par des salariés (deux contrats de 26h et 35h) ; les 3 autres ont le volet administratif géré par des bénévoles et des salariés (poste de coordination).

6.2 Financement de l'activité

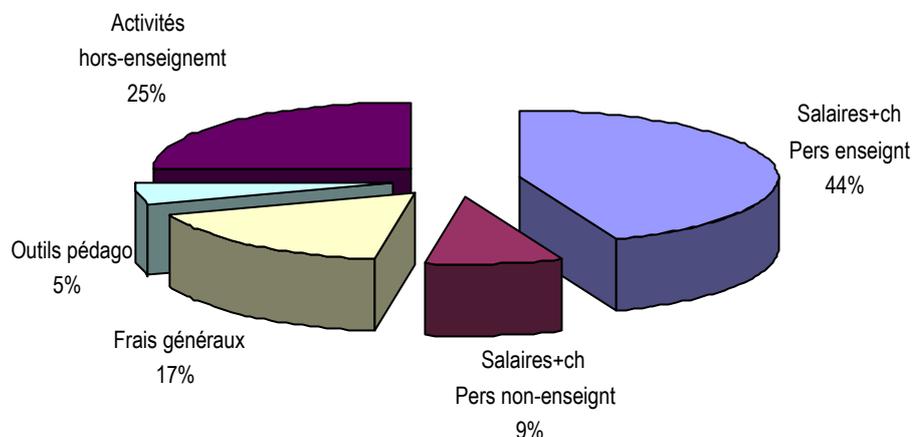
Le budget des 5 structures d'enseignement circassien représente plus de 410 000 €. 2 écoles dépassent 100 000 € de budget.

Cependant, pour une des écoles, une partie importante de la ressource est constituée par une activité de centre et séjours de loisirs, en particulier l'été.

Une fois déduite la part de cette activité, on peut considérer que **l'économie de l'enseignement du cirque** représente environ **255.000 €**.

Les charges de personnel représentent environ 145 000 €
 L'activité cirque représente un coût de **579 € par élève**.
 Coût du **personnel** pédagogique : **329 € / élève**.

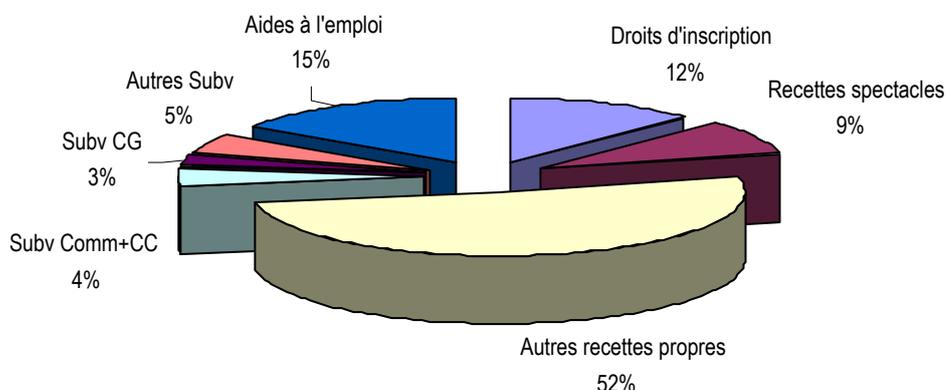
Répartitions des charges en écoles de cirque



La part très importante prise par les activités hors-enseignement correspond essentiellement à l'offre de loisirs développée par l'une des structures.

Par ailleurs, comme pour la danse, on notera l'importante relative des frais généraux : au moins 2 structures doivent assumer tout ou partie des dépenses de fonctionnement, en particulier liées à leurs locaux.

Répartitions des produits en écoles de cirque

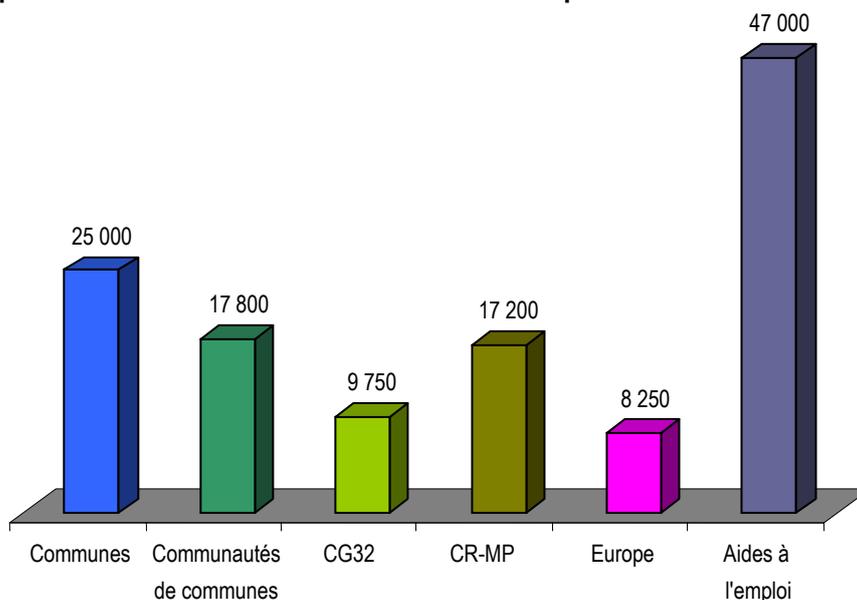


Les produits représentent 112.600 € de **subventions publiques** - dont 57 000 € d'**aides à l'emploi**
 76.500 € de **droits d'inscription**
 et plus de 217 000 € d'autres **recettes propres**

concernant ce dernier poste, on retrouve l'impact de l'activité hors-enseignement développée par une des écoles à travers les séjours pour jeunes qu'elle organise durant les 2 mois d'été, représentent un apport très important dans sa capacité d'autofinancement.

Les aides publiques représentent 255 € par élève,
 0,65 € par habitant

Répartitions des subventions aux écoles de cirque



6.3 Tarifs

Les tarifs prennent en compte l'adhésion à l'association s'il y a lieu. Les montants sont donc globalisés sur une année.

	Tarif moyen en €	Tarif minimum en €	Tarif maximum en €
Eveil	142	110	185
Atelier 1h/1h30	182	155	206
Atelier 2h	175	130	205

NB : il existe également dans 3 écoles des tarifs pour 3h, mais la comparaison n'est pas significative.

Les **tarifs demandés ne sont pas proportionnels** à la durée des ateliers pour différentes raisons :

- il est parfois appliqué un tarif de base, valable quelle que soit la durée de fréquentation ;
- les tarifs demandés aux adultes pour des ateliers de courte durée plus courte sont souvent plus chers que pour les enfants ;
- certaines écoles proposant des ateliers dans diverses villes pratiquent des tarifs différenciés, car certaines communes réduisent la participation financière des élèves directement.

De plus, les écoles proposent toutes des **tarifs réduits** prenant en compte, pour 3 d'entre elles le nombre d'enfants d'une même famille, pour 2 d'entre elles le niveau d'enseignement, la commune de résidence de l'élève et pour 1 structure les revenus.

2 structures font état de **prises en charges** financières **pour les frais d'inscription** par le biais des bons CAF, les CE, licence verte...

7/ Organisation matérielle

7.1 Locaux

3 écoles sur 5 sont itinérantes et proposent des ateliers jusque dans 5 communes différentes. Au total, sur le Gers, 11 sites différents reçoivent une activité d'enseignement du cirque. Les locaux sont prioritairement mis à disposition par les mairies ou communautés de communes, et dans un cas loué à la mairie.

Cependant, 2 écoles sont propriétaires de leurs lieux (dont un chapiteau mobile) qui sont uniquement dévolus aux arts du cirque. Les autres lieux d'enseignement ne sont pas adaptés ni exclusivement dévolus aux arts du cirque. Toutes les écoles ont un accès pour les personnes à mobilité réduite. L'espace de travail varie selon les lieux entre 60 et 400 m² (moyenne 190 m²) et la hauteur pour installer les agrès entre 3 et 6 m (moyenne 4 m). Les locaux de 4 écoles sur 5 permettent d'accueillir du public, soit en moyenne 300 personnes.

Aucune école ne dispose de plancher.

7.2 Equipement

4 structures possèdent un espace de rangement, 2 des loges. Tous les locaux sont équipés de sanitaires et de chauffage.

Les principaux obstacles rencontrés dans les locaux non spécialisés sont : le manque d'espace et de hauteur, l'impossibilité de stocker ou de laisser le matériel en place ou encore l'absence de vestiaires.

Toutes les associations, excepté une structure déjà équipée, prévoient d'emménager dans des locaux appropriés à leurs activités, mais une seule école voit son projet aboutir pour septembre 2009. Aucune autre concrétisation n'est pour l'heure sur les rails.

D'autre part, l'école qui dispose d'un chapiteau mobile envisage de changer la toile, voire d'investir dans un nouveau chapiteau. Cependant, pour le moment, la plupart de ses activités est dispensée dans d'autres locaux, même s'ils sont peu adaptés.

Conclusion

Nous avons recherché sur plusieurs aspects des éléments de comparaison avec les études réalisées sur d'autres départements semblables. Mais en l'absence de données établies sur des bases strictement identiques, il nous a souvent été difficile d'apporter ces éléments de comparaison. On peut cependant remarquer quelques caractéristiques générales, qui peuvent permettre de **situer l'état des enseignements artistiques gersois** :

- l'enseignement musical est **relativement dynamique** et son **lien avec les pratiques** assez remarquable dès lors que l'on s'en tient aux disciplines « de terroir » que sont les instruments à vent et les percussions. Par contre, on remarque une plus faible présence d'enseignement (et donc de pratique) des cordes, des instruments polyphoniques et des activités vocales. Par ailleurs, on peut noter une forte **diminution des effectifs lors du passage en second cycle**.

- l'enseignement chorégraphique est lui aussi plutôt dynamique en nombre d'élèves et de structures, mais **l'absence d'enseignement public** cantonne l'offre d'activité aux disciplines naturellement les plus « populaires » et empêche certainement le **développement de la danse contemporaine**. Par ailleurs, on note un taux encore élevé de **situations non réglementaires**.

- l'enseignement du théâtre est par contre assez **faible et peu structuré**. Il repose essentiellement sur le **savoir-faire** de quelques artistes professionnels et de nombreux bénévoles.

- l'enseignement du cirque représente certainement une **spécificité remarquable**, autant par le nombre de structures et d'élèves que **par la structuration et les compétences** que l'on y trouve.

Afin d'élargir les angles de vue de ce diagnostic, la partie suivante propose une **analyse par territoire**.

Partie III

Une approche transversale par Territoire

Introduction

L'analyse territoriale nécessite de s'interroger sur le choix d'un **découpage territorial** pertinent. Après examen des différentes possibilités (arrondissements, cantons, UTAS...) notre choix s'est porté naturellement sur les Pays qui constituent pour notre problématique la bonne échelle d'analyse.

Territoires de projets fondés sur une démarche de concertation, ils ont fait l'objet de travaux d'étude, de réflexions, et d'expérimentations. Par ailleurs, chacun de ces territoires s'appuie sur un schéma de développement culturel.

La question des enseignements artistiques y est toujours évoquée, même si peu d'actions d'envergure ont pu être réalisées dans ce domaine jusqu'à présent. C'est sans doute symptomatique des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre des actions structurantes dans ce secteur.

Ce constat nous encourage à approfondir l'approche territoriale, permettant peut-être de dessiner les contours de **nouvelles structurations**.

L'autre intérêt de ce choix réside dans la place prise par les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre des orientations générales des Pays. Les enseignements artistiques relèvent d'une compétence partagée entre le Département et les communes ou leur groupement. A travers les Pays, la concertation avec les collectivités locales induit le choix des intercommunalités qui constituent le niveau à privilégier pour l'exercice de cette compétence.

Plutôt qu'une approche individualisée, nous avons conçu cette troisième partie comme un **regard croisé** sur les 4 Pays, en essayant de mettre en évidence les spécificités de chacun sur le champ des enseignements artistiques spécialisés.

1/ Présentation des territoires

1.1 Les quatre Pays du Gers

Communes, population, densité

	Nb communes	Nb habitants	densité	% population	Moyenne ht/Comm
Pays d'Auch	119	60 500	35,9	33,1%	508
<i>dont Grand Auch</i>	15	29.760	101,3	16,3%	
Pays Portes Gascogne	159	56 980	27,8	31,2%	358
Pays d'Armagnac	102	44 200	25,3	24,2%	433
Pays Val d'Adour*	83	20 930	23,7	11,5%	252
Total (ou moyenne)	463	182 610	28,6	100%	394

*(partie gersoise - le Pays Val d'Adour est constitué au total de 197 communes sur 3 départements et 2 régions)

Urbanité

	Nb Comm +1 000 ht	Population Communes +1 000	% popul +1 000	Nb Comm +500 ht	Population Communes +500	% popul + 500
Pays d'Auch	7	32 650	54,06%	16	38 700	64,07%
Pays Portes Gascogne	9	26 700	46,92%	20	33 819	59,44%
Pays d'Armagnac	10	24 000	54,37%	16	28 100	63,66%
Pays Val d'Adour*	4	5 730	27,47%	8	8 450	40,51%
Total (ou moyenne)	30	89 080	48,86%	60	109 069	59,83%

Le Pays d'Auch

Marqué par l'influence de la préfecture et de l'agglomération du Grand Auch, il rassemble un tiers de la population du Gers. C'est de loin, le Pays le plus urbain des quatre territoires présentés, et donc celui qui concentre le maximum d'équipements, d'infrastructures et de services. Il possède également le gros avantage d'être central, même si cela ne suffit pas à en faire le territoire de convergence de toute l'activité du département.

Le Pays Portes de Gascogne

Il représente environ un tiers du département du Gers, que ce soit en superficie, en nombre d'habitants ou de communes.

Constitué à l'intérieur d'un périmètre offrant l'argument d'une certaine densité de population, le Pays comprend les 11 chefs-lieux de canton qui bordent le département de la Haute-Garonne.

Situé à proximité du premier pôle aéronautique européen et de l'agglomération toulousaine en pleine extension, ce territoire doit faire face à une arrivée importante de nouvelles populations.

Le Pays d'Armagnac

Des forêts du Bas-Armagnac aux champs de blé de la Ténarèze, la vigne marque de son empreinte le territoire de l'Armagnac.

L'ensemble du territoire a connu une forte décroissance ces 30 dernières années. La population a ainsi perdu 15 % pour s'établir aujourd'hui à 44.200 habitants.

On doit cependant noter que depuis le milieu des années 90, les soldes migratoires redeviennent positifs, indiquant la présence de nouveaux arrivants.

Le Pays Val d'Adour

Zone de plaine et de coteaux, le Pays du Val d'Adour est au coeur du Sud Ouest, à la confluence des cultures béarnaise, bigourdane et gasconne. D'une population d'un peu plus de 50 000 habitants, le Pays du Val d'Adour ne possède pas de petite ville qui s'impose comme une capitale. En effet, le territoire s'organise autour d'un réseau de villages et de bourgs centres, chefs-lieux des 12 cantons qui le composent, ressortissant des départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques. Bien que résolument rural, le territoire bénéficie de l'influence des agglomérations voisines de Tarbes, Pau ou encore Mont de Marsan.

Pour ce dernier, et faute de données sur l'ensemble du territoire, seule la partie Gersoise (42% de la population) sera prise en compte dans l'analyse qui suit.

1.2. La place de l'intercommunalité dans les Pays

	Nom communauté de communes	Nb habitants	
Pays d'Auch	Cœur d'Astarac en Gascogne	7.300	<i>compétence culturelle</i>
	Cœur de Gascogne	6.160	<i>compétence culturelle</i>
	Grand Auch	29.760	
	Hautes Vallées	980	
	Val de Gers	8.180	<i>compétence culturelle</i>
	Vals et villages en Astarac	3.530	<i>compétence culturelle</i>
	Total	55.900	soit 92,5% de la population
	<i>5 communes sur 119 ne sont pas en intercommunalité</i>		
Pays Portes de Gascogne	Arrats-Gimone	7.140	
	Cœur de Lomagne	2.740	<i>compétence culturelle</i>
	Coteaux de Gascogne	2.140	
	Coteaux de Gimone	1.800	
	Du Saves	6.500	
	La Lomagne gersoise	16.260	<i>compétence culturelle</i>
	La Save lisoise	8.470	<i>compétence culturelle</i>
	Les Bastides du Val d'Arrats	3.860	
	Terride-Arcadèche	2.490	<i>compétence culturelle</i>
		Total	51.400
	<i>22 communes sur 159 ne sont pas en intercommunalité</i>		
Pays d'Armagnac	Bas-Armagnac	6.380	<i>compétence culturelle</i>
	Cœur de Gascogne	1.200	
	D'Artagnan en Fezensac	6.860	<i>compétence culturelle</i>
	Grand Armagnac	4.610	
	La Ténarèze	10.800	<i>compétence culturelle</i>
		Total	29.850
	<i>31 communes sur 102 ne sont pas en intercommunalité</i>		
Pays Val d'Adour	Bastides et Vallons	5.950	<i>compétence culturelle</i>
	D'Aire sur l'Adour	1.920	
	Hautes-Vallées de Gascogne	3.500	
	Leez et Adour	860	<i>compétence culturelle</i>
	Monts et Vallées de l'Adour	4.360	<i>compétence culturelle</i>
	Terres d'Armagnac	2.020	<i>compétence culturelle</i>
		Total	18.600
	<i>8 communes sur 83 ne sont pas en intercommunalité</i>		

Quinze EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) ont choisi la culture parmi leurs compétences facultatives. Malgré ce choix, seules 2 structures d'enseignement artistique pour la musique sont portées par l'échelon intercommunal.

2/ Les chiffres clés des enseignements artistiques par territoire

2.1 Les structures

Statut des structures

	Public	Associatif	Libéral
Pays d'Auch	1	35	5
Pays Portes Gascogne	3	33	3
Pays d'Armagnac	0	25	4
Pays Val d'Adour	2	8	0

Nb : les écoles libérales concernent uniquement la danse

Seul le Pays d'Armagnac ne compte pas de structures publiques d'enseignement artistique.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente le modèle associatif domine largement.

En danse, les structures libérales sont présentes dans tous les territoires sauf en Val d'Adour. Toutefois ce dernier ne compte que 2 structures dédiées à cette activité.

Nombre de structures par domaine

	Nb structures Musique	Nb structures Danse	Nb structures Théâtre	Nb structures Cirque	Nb Total structures
Pays d'Auch	14	16	9	2	41
Pays Portes de Gascogne	12	15	9	3	39
Pays d'Armagnac	16	8	4	1	29
Pays Val d'Adour	5	2	2	1	10

Nb 1 : 4 structures rayonnent sur 2 Pays, le nombre total de structures en découpage territorial est donc supérieur à l'analyse départementale

NB 2 : depuis la réalisation de l'enquête, de nouvelles structures sont apparues : 2 pour l'enseignement théâtral en Portes de Gascogne, et 1 d'enseignement musical en Val d'Adour.

Avec un nombre d'habitants assez proche, le Pays d'Auch et le Pays Portes de Gascogne comptent le même nombre de structures, avec une répartition par domaine quasiment identique. Toutefois, le Pays d'Auch se caractérise par une forte concentration des structures sur la Préfecture (23 sur 41).

Il est à noter qu'en cirque, 3 antennes sont présentes en Portes de Gascogne, alors qu'aucune structure n'a son siège d'implantation sur ce territoire.

On constate un nombre important de structures musicales en Pays d'Armagnac. La danse et le théâtre sont des domaines sensiblement moins présents.

Le Pays Val d'Adour compte un petit nombre de structures, qu'il convient de relativiser du fait de l'attractivité des départements voisins.

Nombre de structures pour 20 000 habitants

Afin d'affiner cette analyse, le nombre de structures a été ramené à un niveau comparable de population.

	Nb structures pour 20.000 hbt
Pays d'Auch	13,55
Pays Portes de Gascogne	13,68
Pays d'Armagnac	13,12
Pays Val d'Adour	10,00

Excepté en Val d'Adour, le nombre de structures est identique d'un pays à l'autre avec 13 structures environ pour 20 000 habitants.

Rayonnement des structures

	Nb communes touchées	% communes touchées
Pays d'Auch	14	11,7%
Pays Portes de Gascogne	22	13,8%
Pays d'Armagnac	16	15,7%
Pays Val d'Adour	8	9,6%

En proportion du nombre de communes touchées par une activité d'enseignement, c'est en Pays d'Armagnac que le taux est le plus élevé. Ce taux peut s'expliquer par le maillage que constituent les bourgs de + de 500 et de + de 1000 habitants. L'attachement de ce territoire à la tradition des harmonies fanfares marqué par une forte présence de structures musicales est également un facteur d'explication.

Le poids de la Préfecture pour le territoire du Pays d'Auch se traduit par un niveau de rayonnement des structures relativement faible.

2.2 Les effectifs

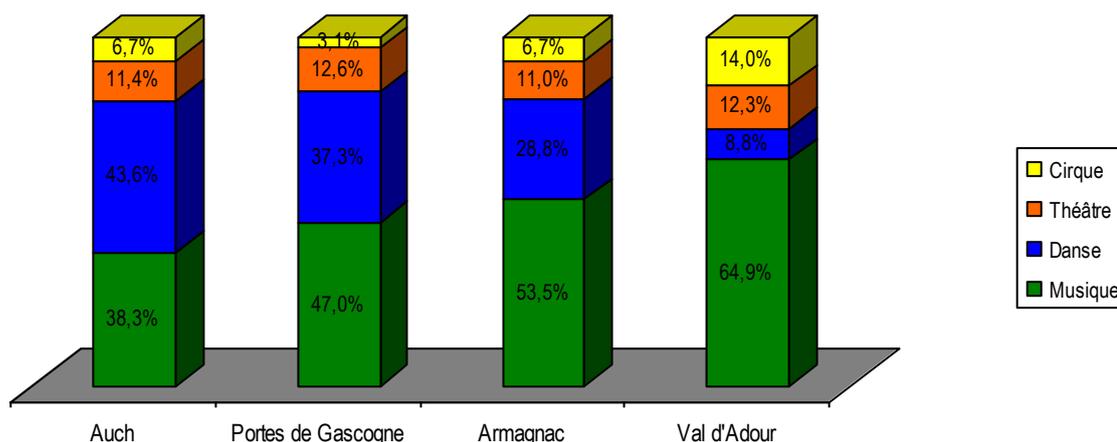
	Effectif Musique	Effectif Danse	Effectif Théâtre	Effectif Cirque	Total Effect	Effectif pour 20.000 hbt
Pays d'Auch	1 080	1 230	320	190	2 820	932
Pays Portes de Gascogne	895	710	240	60	1 905	668
Pays d'Armagnac	875	470	180	110	1 635	739
Pays Val d'Adour	370	50	70	80	570	570
Total	3 220	2 460	810	440	6 930	759

Avec un niveau comparable d'habitants et de structures, l'attractivité des enseignements artistiques en Pays d'Auch est beaucoup plus forte qu'en Portes de Gascogne ainsi que sur les autres territoires. La proximité des structures liée à la forte densité de population de la commune d'Auch est certainement un des facteurs d'explication.

En Pays d'Armagnac, malgré un nombre de structures plus faible qu'en Portes de Gascogne l'attractivité est supérieure. Avec 739 inscrits pour 20 000 habitants, ce territoire bénéficie d'une dynamique intéressante.

Proportionnellement (base 100), on visualise ci-dessous l'importance relative de chaque domaine par Pays :

Répartition proportionnelle par Pays



A l'exception du Pays d'Auch où la danse s'impose comme la première discipline artistique pratiquée, la musique est dominante pour les trois autres territoires.

Dans les territoires de l'Armagnac et du Val d'Adour la musique est pratiquée par plus de la moitié des inscrits à une activité artistique. La danse est beaucoup moins présente qu'ailleurs.

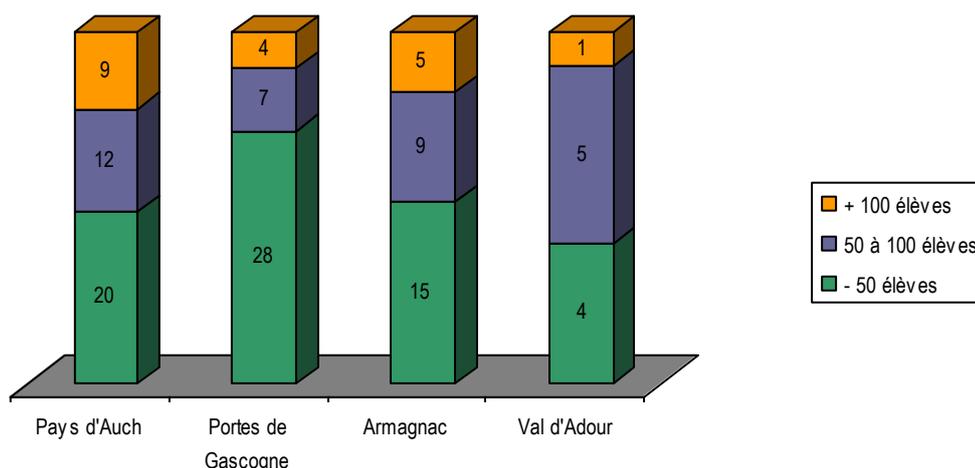
Dans chacun des Pays le théâtre occupe une place quasiment identique.

Le cirque est relativement développé en Val d'Adour. Ce chiffre doit toutefois être relativisé car la structure bénéficie d'élèves en provenance des départements voisins.

Alors que c'est en Portes de Gascogne que l'on trouve le plus de lieux pour la pratique circassienne, c'est le territoire où la proportion d'inscrits est la plus faible.

Structures et effectifs

L'importance des structures



A l'exception du Val d'Adour, les Pays comptent une majorité de structures de moins de 50 élèves.

Le Pays Portes de Gascogne est particulièrement touché par le faible niveau de développement de ces structures : 28 structures (sur 39) ne rassemblent que 35% des effectifs.

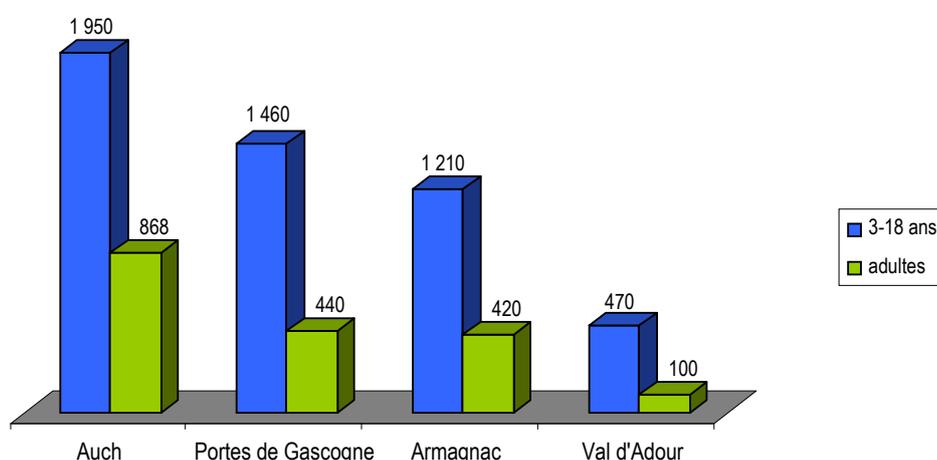
Le Pays d'Auch compte une majorité d'inscrits (51,8%) dans les 9 structures qui comptent plus de 100 élèves.

	% Effect en struct -50 élèves	% Effect en struct 50 à 100 élèves	% Effect en struct + 100 élèves
Pays d'Auch	17,8%	30,4%	51,8%
Pays Portes de Gascogne	35,3%	25,5%	39,2%
Pays d'Armagnac	28,5%	33,0%	38,7%
Pays Val d'Adour	17,5%	61,9%	21,0%
Total ou moyenne	25,2%	32,3%	42,5%

Le Val d'Adour se distingue par une large majorité d'inscrits dans des structures de taille moyenne entre 50 et 100 élèves.

L'atomisation des structures, évoquée dans la première partie, est une constante de tous les territoires. Un nombre élevé de structures de petites tailles ne touchent que relativement peu d'inscrits (25%).

Répartition des effectifs enfants / adultes



Sur tous les territoires, les activités d'enseignement artistique touchent plus largement les enfants que les adultes.

Taux de pénétration dans la population

	% Effectifs sur population	% 3-18ans
Pays d'Auch	4,67%	19,51%
Pays Portes de Gascogne	3,35%	15,73%
Pays d'Armagnac	3,70%	17,58%
Pays Val d'Adour	2,73%	16,64%
Moyenne départementale	3,80%	18,00%

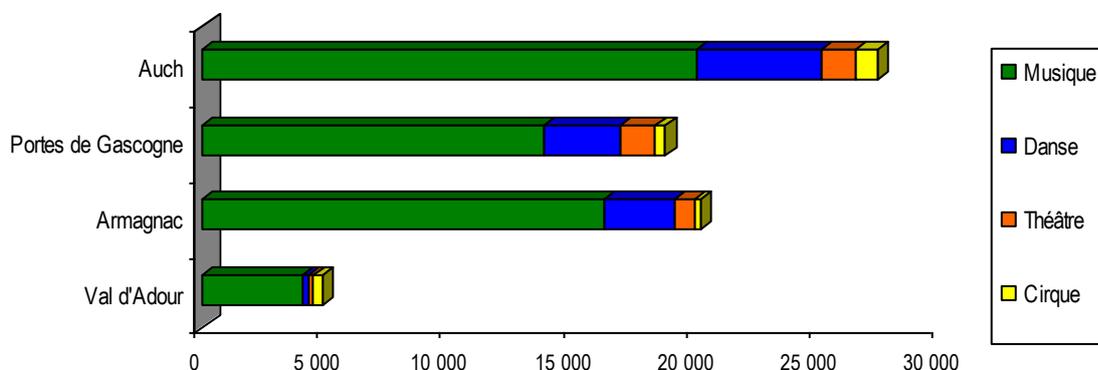
Le Pays d'Auch bénéficie du meilleur taux de pénétration dans la population totale et chez les 3 – 18 ans.

Le Pays d'Armagnac confirme l'attractivité de ces structures avec des taux supérieurs au Pays Portes de Gascogne.

Si le Val d'Adour semble en dessous vis à vis de la population totale, les activités touchent un taux plus important d'enfants de 3 à 18 ans.

2.3 L'activité des structures

Nombre d'heures annuelles proposées :



La part de l'enseignement individuel pour la musique marque le poids de ce secteur dans tous les territoires vis à vis des autres enseignements pratiqués en cours collectifs.

Synthèse par domaine et catégorie :

	Musique				Danse			
	Ecoles de musique		Ateliers musicaux		Danses académiques		Danses société	
	Nb struct	Effectif	Nb struct	Effectif	Nb struct	Effectif	Nb struct	Effectif
Pays d'Auch	9	860	5	220	8	820	8	410
Pays Portes de Gascogne	9	845	3	50	11	615	4	90
Pays d'Armagnac	12	750	4	120	5	395	3	80
Pays Val d'Adour	3	220	2	145	1	15	1	30

Pour tous les territoires, les catégories approfondies dans le cadre de ce travail dominent largement (écoles de musique et danses académiques).

	Théâtre				Cirque	
	Ateliers professionnels*		Ateliers bénévoles**		Ecoles de cirque	
	Nb struct	Effectif	Nb struct	Effectif	Nb struct	Effectif
Pays d'Auch	6	260	3	55	2	190
Pays Portes de Gascogne	7	165	2	75	3	55
Pays d'Armagnac	3	140	1	40	1	100
Pays Val d'Adour	0	0	2	70	1	80

* ateliers animés par des professionnels

** ateliers animés par des bénévoles

A l'exception du Val d'Adour qui ne compte pas de professionnels encadrant les activités théâtrales, on constate que ces derniers rassemblent une large majorité des effectifs dans les autres territoires.

Par disciplines

Pour la musique et la danse, afin d'alléger l'analyse, nous nous en sommes tenus aux éléments portant sur les écoles de musique et les structures de danse académiques qui constituent la cible prioritaire du volet musique et danse d'un schéma départemental.

a/ écoles de musique

Répartition horaire par grandes familles d'instruments (en nbre d'heures hebdomadaires)

	FM	Pratiques instrument collectives	Pratiques vocales	Cordes*	Bois	Cuivres	Percussions	Instruments poly phoniques	Musiques amplifiées	Total
Pays d'Auch	56,50	27,00	1,50	58,25	112,75	55,00	33,25	73,25	17,50	435
Pays Portes de Gascogne	54,50	15,00	15,00	50,50	87,00	41,50	49,00	54,50	1,50	369
Pays d'Armagnac	74,50	38,25	6,50	9,00	125,00	89,50	33,00	32,50	0,00	408
Pays Val d'Adour	15,50	3,00	3,00	0,00	19,00	8,00	7,50	11,00	0,00	67

* la harpe a été inclus dans les instruments polyphoniques en partie 1.

A l'échelle de tous les territoires on constate :

- la dominante très nette des instruments de la **famille des bois** et dans une moindre mesure des cuivres ;
- la faible place occupée par les **musiques amplifiées** (absence dans le Pays d'Armagnac et du Val d'Adour) et les **pratiques vocales** ;
- la part réduite des **instruments polyphoniques**. (les études nationales constatent cette famille, marquée par la présence du piano, comme première devant toutes les autres).

Quelques spécificités :

- la part très importante des vents (Bois et cuivre) en Pays d'Armagnac, qui se distingue également par un nombre d'heures important réservé aux **pratiques collectives**. Les liens entre les harmonies-fanfars et les structures d'enseignement sont particulièrement forts sur ce territoire ;
- Une meilleure **homogénéité de disciplines** en Portes de Gascogne (à part les musiques amplifiées) ;
- L'absence d'enseignement des **cordes** en Pays Val d'Adour.

Avec un nombre d'inscrits inférieurs, la **Formation Musicale** est beaucoup plus présente en Pays d'Armagnac qu'en Pays d'Auch ou Portes de Gascogne.

b/ Cours de danses académiques

Répartition horaire par disciplines (en nombre total d'heures hebdomadaires)

	Eveil/Initiation	Classique	Jazz/Modern'Jazz	Contemporain	Total
Pays d'Auch	14,25	15,25	61,25	0,00	90,75
Pays Portes de Gascogne	13,75	13,00	41,00	13,75	81,50
Pays d'Armagnac	9,50	29,00	12,50	13,00	64,00
Pays Val d'Adour	0,75	1,00	1,00	0,00	2,75

Il est difficile de prendre en compte les chiffres du Val d'Adour, dans la mesure où ils reposent sur un nombre initial d'élèves très faible (17).

Pour les 3 autres Pays, on note les spécificités suivantes :

- **Jazz et Modern'jazz** s'imposent largement en Pays d'Auch et Portes de Gascogne,
- En Pays d'Armagnac, la tendance s'inverse en faveur du **classique**, et dans une moindre mesure du **contemporain**.
- l'absence totale de cours de danse contemporaine en Pays d'Auch est particulièrement étonnant compte tenu du nombre d'habitants et de son caractère urbain.

c/ Ateliers théâtre

Les disciplines de **techniques fondamentales** (éveil, corps, voix, improvisation, interprétation) arrivent partout largement en tête. Elles sont proposées par :

- la totalité des structures d'Armagnac et du Val d'Adour,
- légèrement moins en Portes de Gascogne où l'éveil n'est proposé que par 5 structures sur les 9 implantées,
- de façon moins homogène en Pays d'Auch (de 30 à 70% selon les techniques).

Les **techniques de jeu** (commedia dell'arte, masque, marionnettes, conte, clown) arrivent en seconde position en Pays d'Auch (le seul territoire à proposer l'ensemble des disciplines de ce groupe), et en Pays d'Armagnac.

Les **techniques de scène** (mise en scène, scénographie, dramaturgie, régie) sont par contre en bonne place en Portes de Gascogne où elles sont proposées par 30 à 40% des structures, contre seulement 10 à 20 % en Pays d'Auch.

d/ écoles de cirque

Le Pays d'Auch est naturellement le mieux fourni, puisque les deux écoles proposent la quasi-totalité des **activités dans les grandes catégories de disciplines** : disciplines acrobatiques, acrobaties aériennes, équilibres, jonglage et clown.

Dans une moindre mesure, l'école de cirque du Val d'Adour propose également une gamme assez complète de techniques - à l'exception du clown.

En Portes de Gascogne et Armagnac, **l'itinérance des structures pénalise** fortement toutes les disciplines nécessitant des accroches de sécurité, en particulier tout ce qui est aérien, à l'exception du fil. Toutes les autres disciplines sont proposées dans les offres des structures sur ces territoires.

2.4 Le fonctionnement

Postes et équivalents temps-plein (ETP)

	Musique Nb postes	Musique Nb ETP	Danse Nb postes	Danse Nb ETP	Théâtre Nb postes	Théâtre Nb ETP	Cirque Nb postes	Cirque Nb ETP	Total Nb postes	Total Nb ETP
Pays d'Auch	59	30,0	30	7,3	15	2,1	5	3,2	109	42,6
Pays Portes de Gascogne	73	20,6	22	5,2	16	2,0	6	0,7	117	28,5
Pays d'Armagnac	82	25,1	13	4,3	9	1,1	2	0,5	106	31,0
Pays Val d'Adour	22	6,3	2	0,3	5	0,4	1	0,7	30	7,7

La **précarité des postes** se confirme sur l'ensemble des territoires : beaucoup de postes pour peu d'équivalents temps plein. Cette situation concerne toutes les disciplines.

Ce constat est à rapprocher de l'atomisation des structures évoquée précédemment.

Le taux d'équivalent temps plein pour 1 poste sur l'ensemble des domaines artistiques est le suivant :

	sur le total	pour l'enseignement musical
Pays d'Auch	0,39	0,51
Pays Portes de Gascogne	0,24	0,28
Pays d'Armagnac	0,29	0,30
Pays Val d'Adour	0,25	0,28

Avec un taux de 0,5 ETP par poste, l'enseignement musical en Pays d'Auch propose en moyenne des conditions

d'emplois plus intéressantes qu'ailleurs.

2.5 L'économie des enseignements artistiques

En volume cumulé, cette économie représente environ :

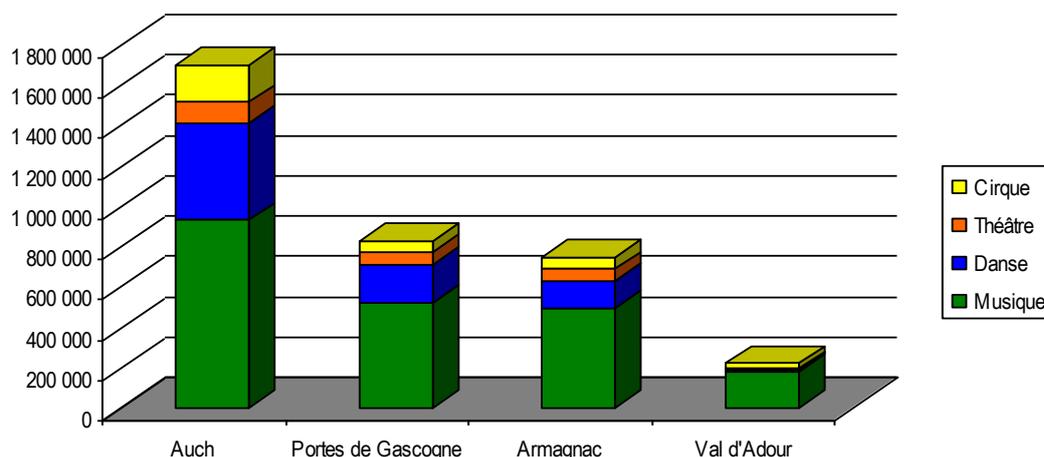
Pays d'Auch	1 690 000 €	soit	598 € par élève	28 € par habitant
Pays Portes de Gascogne	833 000 €	soit	437 € par élève	15 € par habitant
Pays d'Armagnac	741 000 €	soit	453 € par élève	17 € par habitant
Pays Val d'Adour	221 000 €	soit	387 € par élève	11 € par habitant

Les écarts sont importants notamment pour le pays d'Auch. (cf plus bas)

Répartition de l'économie par domaine artistique

	Musique	Danse	Théâtre	Cirque
Pays d'Auch	932 600	479 300	104 300	184 700
Pays Portes de Gascogne	528 000	186 900	64 700	53 400
Pays d'Armagnac	490 700	133 900	58 800	57 100
Pays Val d'Adour	179 800	8 800	3 400	29 500

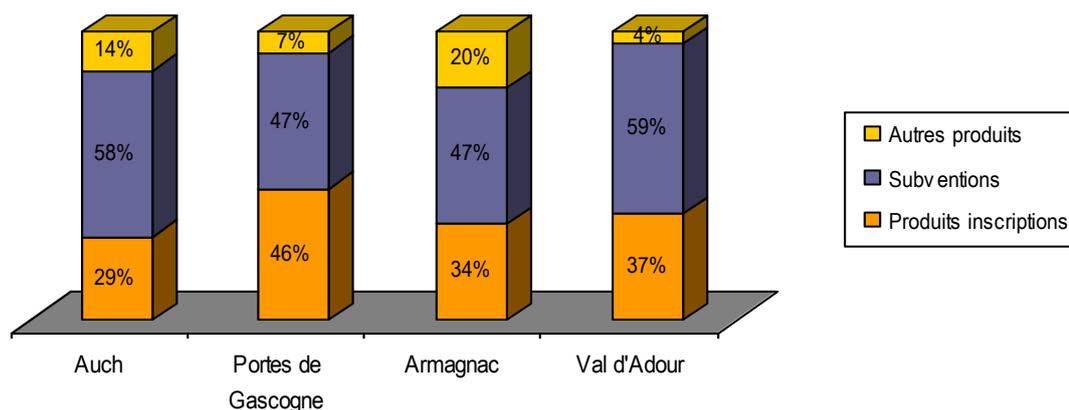
On constate le poids déterminant de la musique dans cette économie.



Parmi les éléments qui expliquent l'écart constaté sur le **Pays d'Auch** il convient de noter :

- la **part d'administration** intégrée dans le budget d'une école municipale de musique, alors que cet aspect n'est pris en compte dans aucune autre école : soit bénévolat, soit administration municipale non comptabilisée,
- la présence sur Auch d'une majorité d'écoles de danse libérales, qui intègrent dans leur budget ces mêmes aspects administratifs.

Répartition budgétaire par catégories de produits



On remarquera :

- l'importance des **financements publics** en Pays d'Auch et Val d'Adour,
- la faiblesse des **recettes d'inscription** en Pays d'Auch, et au contraire la place qu'elles prennent en Portes de Gascogne,
- la part des autres produits d'**autofinancement** en Pays d'Auch et d'Armagnac.

Ce dernier point tient à deux phénomènes distincts :

- les produits d'activités annexes en cirque sur le Pays d'Auch (et plus particulièrement pour 1 école) = 7% du total des produits,
- les recettes d'activités périphériques pour les écoles de musique en Pays d'Armagnac (bandas, lotos, stands, buvettes, etc...) = près de 15 % du total des produits.

La place des financements publics

	Structures bénéficiant d'un financement public	% struct bénéficiant d'un financement public	Nb élèv bénéficiant d'un financement public	% élèves bénéficiant d'un financement public	Subvention par élève sur effect total	Subvention par élève dans structures subventionnées
Pays d'Auch	31	75,61%	1 852	65,67%	259	394
Pays Portes de Gascogne	29	74,36%	1 419	74,49%	177	237
Pays d'Armagnac	19	65,52%	1 138	69,60%	172	247
Pays Val d'Adour	7	70,00%	495	86,84%	135	156
Total ou moyenne	86	74,78%	4 904	70,76%	206	291

Répartition des financements publics

	Communes		CommComm		CG 32		CR-mp		Aides Emploi		Europe		DDJS	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Auch	598 000	80,2%	39 000	5,2%	38 100	5,1%	14 300	1,9%	46 600	6,2%	6 300	0,9%	3 200	0,4%
Portes de Gascogne	92 800	28,4%	164 400	50,4%	26 200	8,0%	19 000	5,8%	8 200	2,5%	10 300	3,2%	5 300	1,6%
Armagnac	208 800	71,5%	14 500	5,0%	43 800	15,0%	0	0,0%	23 900	8,2%	600	0,2%	350	0,1%
Val d'Adour	39 200	57,7%	6 900	10,2%	9 100	13,4%	0	0,0%	12 200	18,0%	0	0,0%	550	0,8%

La part prise par les **collectivités locales** (subventions cumulées des communes et intercommunalités) est respectivement de :

- 85,4% en Pays d'Auch
- 78,8% en Portes de Gascogne
- 76,5% en Armagnac
- 67,8% en Val d'Adour

L'existence de **structures publiques ne constitue pas une différenciation notable** entre les territoires (l'Armagnac n'a aucune structure publique), à l'exception du Pays d'Auch.

Pour ce dernier, 78% du total des subventions communales sur ce territoire proviennent de la Ville d'Auch pour le financement de l'école de musique.

La part prise par l'**intercommunalité** en Portes de Gascogne est le fait de deux structures d'enseignement musical.

Les **aides à l'emploi** représentent une part importante des financements particulièrement en Pays d'Auch et d'Armagnac. Pour plus de 60% elles concernent l'activité circassienne (3 écoles sur 5), le reste sur le théâtre (4 structures) et pour 1 structure en danse.

2.6 Organisation matérielle (Locaux)

	Propriété publique		Usage spécialisé	
	Nb	%	Nb	%
Pays d'Auch	30	73,2%	24	58,5%
Pays Portes de Gascogne	31	79,5%	13	33,3%
Pays d'Armagnac	24	82,8%	14	48,3%
Pays Val d'Adour	7	70,0%	4	40,0%
Total ou moyenne	92	77,3%	55	46,2%

Entre 75 et 80% des locaux sont la propriété d'une collectivité, essentiellement des communes. On note toutefois un taux plus important en Pays d'Armagnac, ainsi qu'en Portes de Gascogne. Sur le Pays d'Auch, le manque criant de locaux publics pour les activités associatives explique sans doute le taux plus faible.

Par contre le Pays d'Auch dispose d'un taux beaucoup plus important de locaux destinés à la seule activité d'enseignement, contrairement à Portes de Gascogne où la polyvalence est beaucoup plus forte.

Par domaines artistiques

a/ musique

Même si les activités d'enseignement musical se déroulent la plupart du temps dans des locaux spécifiques, on observe qu'une seule structure, située en Pays Portes de Gascogne, dispose de locaux récents conçus pour l'activité, prenant en compte en particulier les contraintes acoustiques.

b/ danse

Seules 11 salles répondent aux normes officielles pour l'enseignement des danses académiques.

Conformité des locaux en danses académiques

	Conformes		dont libérales
	Nb	%	
Pays d'Auch	4	50,0%	3/4
Pays Portes de Gascogne	4	36,4%	1/3
Pays d'Armagnac	3	60,0%	3/4
Pays Val d'Adour	0	0,0%	0

On note de **grandes disparités selon les territoires** et la place des structures libérales dans l'utilisation de locaux conformes.

L'apparition plus récente d'un grand nombre d'activités en Portes de Gascogne peut expliquer le retard pris dans les équipements.

Le taux de conformité en Pays Val d'Adour n'est pas significatif, dans la mesure où une seule structure propose un enseignement en danses académiques. Il faudrait étudier la situation sur l'intégralité du Pays (avec le 64 et le 65).

c/ théâtre

Si l'on prend en compte les recommandations du schéma national d'orientation pédagogique, et compte-tenu des réponses obtenues sur la question des locaux utilisés, on peut considérer que le nombre de structures travaillant dans de bonnes conditions s'établit à :

5 sur 9 en Pays d'Auch,
7 sur 9 en Portes de Gascogne
3 sur 4 en Armagnac
1 sur 2 en Val d'Adour

d/ cirque

Une école de cirque située en Pays d'Auch dispose de locaux en propre.

L'école située en Pays Val d'Adour vient de rentrer dans de nouveaux locaux adaptés à son activité.

Les 3 autres écoles (Pays d'Auch, Armagnac et Portes de Gascogne) doivent composer avec des locaux dispersés et polyvalents.

Conclusion

Pour le Pays Val d'Adour, un **élargissement du diagnostic à l'ensemble du territoire** concerné permettrait d'obtenir une image plus juste des potentiels et des besoins.

Pour les 3 autres Pays, il se dégage dans l'ensemble une grande **concordance avec les observations** faites dans les parties I et II.

On remarque toutefois quelques spécificités :

Attractivité générale et **dynamique musicale** en Pays d'Armagnac

Concentration de structures importantes, **structuration du cirque** et **prédominance de la danse** en Pays d'Auch

Plus grande **atomisation** mais meilleure **homogénéité des disciplines** proposées en musique et danse en Pays Portes de Gascogne. On notera également que c'est le seul territoire à avoir expérimenté la **gestion intercommunale** pour deux structures.

Les observations et la conclusion générale des pages suivantes proposent un regard synthétique sur le présent état des lieux.

Observations générales

Disparité entre structures
territoires
financements
qualifications des enseignants
référentiels pédagogiques

Faiblesse des contenus pédagogiques

approche essentiellement technique des enseignements, au détriment des aspects artistiques
très peu de culture artistique

Fragilité administrative : structures de petite taille
place du bénévolat

Offre "publique" assez satisfaisante en musique et cirque. Inexistante en danse et en théâtre.

Un projet de polarisation des enseignements artistiques pourrait s'appuyer sur l'existant en musique et cirque, mais tout est à créer en danse et théâtre.

Manque de dynamique culturelle : cloisonnement des activités d'enseignement, pas de croisements entre disciplines.

Musique

Majorité des structures à **faible effectif**.

Peu d'élèves terminent leur cursus.

Aucun projet d'établissement, pas de départements pédagogiques
néanmoins quelques écoles se distinguent par une volonté d'action culturelle

Manque de **professionnalisation** : précarité des emplois
manque de formation

Danse

Absence d'offre publique

Non respect de la loi de 89 : conditions professionnelles d'exercice
conditions matérielles

Comme ailleurs, quasi-absence de compagnies amateurs

Mise en conformité des locaux (aide à l'équipement en planchers)

Théâtre

Absence d'offre publique

Manque de professionnalisation

Difficultés de distinguer entre activité d'apprentissage et de pratique (entre ateliers et troupes)

Cirque

Financement équilibré par **emplois aidés**

Manque de lieux équipés.

Importante Fréquentation.

Pratiquement tous les **intervenants** sont **diplômés**.

Conclusion générale

Les enseignements artistiques de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque, dans le département du Gers sont marqués par des **situations hétérogènes**, aux disparités fortes qui génèrent des **inégalités sur le territoire**.

Si chaque domaine artistique cultive ses particularismes, des **problématiques communes** émergent de ce regard croisé.

La question de **la taille des structures** se pose très fortement en musique, danse et théâtre. Cette atomisation limite considérablement les capacités à proposer une offre homogène et diversifiée autour d'un projet artistique et pédagogique construit et dynamique.

La question de **l'emploi et de la formation des personnels** en poste traverse les quatre domaines étudiés. La précarité est forte. Elle est liée principalement à l'atomisation générale de l'activité. Agir sur la structuration du secteur permettrait d'offrir des conditions d'emplois plus favorables aux personnels les mieux formés.

La question du **renforcement des contenus pédagogiques** est aussi une constante des quatre domaines artistiques. L'apprentissage d'un art ne peut se résumer à des enseignements uniquement techniques. La place de la culture générale artistique, la part des disciplines scéniques et l'ouverture à la création contemporaine constitue un enjeu d'importance.

Cet aspect rejoint également la question de la formation pédagogique des personnels en activité.

La question de la **conformité des locaux et de leur équipement** est une problématique commune aux quatre domaines artistiques à l'étude. La situation de la danse à cet égard est particulièrement préoccupante.

Enfin, on peut s'interroger sur l'**absence d'une offre publique d'enseignement artistique reconnue par l'Etat**. L'émergence de structures ressources, construite dans la concertation et dans un souci d'aménagement du territoire, pourrait servir de modèle en mettant en œuvre des référentiels pédagogiques adaptés qui aujourd'hui font défauts.

Perspectives

À travers cette étude et ces problématiques, le Département du Gers a l'occasion d'initier une **première réflexion globale** à l'adresse des acteurs du secteur de l'enseignement artistique, des usagers, des autres collectivités locales concernées.

Les **préconisations** qui permettraient d'orienter l'avenir des enseignements artistiques dans le Gers pourront être formulées à l'issue de cette phase de concertation.